

SESSION 2024

AGREGATION
CONCOURS EXTERNE

Section
GÉOGRAPHIE

Épreuve sur dossier : Concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Le candidat étudie, au choix, un des trois dossiers.

Il appartient au candidat de vérifier qu'il a reçu un sujet complet et correspondant à l'épreuve à laquelle il se présente.

Si vous repérez ce qui vous semble être une erreur d'énoncé, vous devez le signaler très lisiblement sur votre copie, en proposer la correction et poursuivre l'épreuve en conséquence. De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, vous devez la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Conformément au principe d'anonymat, votre copie ne doit comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé consiste notamment en la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de la signer ou de l'identifier. Le fait de rendre une copie blanche est éliminatoire.

Tournez la page S.V.P.

Information aux candidats

Vous trouverez ci-après les codes nécessaires vous permettant de compléter les rubriques figurant en en-tête de votre copie. Ces codes doivent être reportés sur chacune des copies que vous remettrez.

AGREGATION EXTERNE

| Concours | Section/option | Epreuve | Matière |
|----------|----------------|---------|---------|
| EAE | 1000A | 103 | 1262 |

Épreuve sur dossier : Concepts et méthodes de la géographie

OPTION A : « ESPACES, TERRITOIRES, SOCIÉTÉS »

OPTION B : « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »

OPTION C : « AMÉNAGEMENT »

OPTION A : « ESPACES, TERRITOIRES, SOCIÉTÉS »
Sujet : Géographie de la santé

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 : Comment la géographie de la santé s'inscrit-elle dans les différents champs de la géographie et dans son histoire ? Comment interroge-t-elle la place de la géographie dans les sciences humaines et sociales ?

Question 2 : Comment articuler santé et territoire ?

Question 3 : Comment la géographie de la santé peut-elle contribuer à l'action en faveur de la santé des populations ?

Question 4 : Proposer une définition de la géographie de la santé. Vous considérerez notamment les méthodes d'analyse, les outils et les objectifs de la géographie de la santé.

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS

Document 1. Texte. Béatrice Ménard. « Questions de géographie de la santé ». *L'Espace géographique*, 2002/3, tome 31, p. 264-275. URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-3-page-264.htm>

Document 2. Texte. Gérard Salem. « Géographie de la santé, santé de la géographie ». *Espace, populations, sociétés*, 1995-1, p. 25-30.

Document 3. Carte. Jeanne-Marie Amat-Roze. « L'infection à VIH/sida en Afrique subsaharienne, propos géographiques ». *Hérodote*, 2003/4, n°111, p. 117-155. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-4-page-117.htm>

Document 4. Texte. Emmanuel Vigneron. « Inégalités de santé, inégalités de soins dans les territoires français ». *Les Tribunes de la santé*, 2013/1, n°38, p. 41-53. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2013-1-page-41.htm>

Document 5. Carte. Emmanuel Vigneron. « La France des déserts médicaux ». *Le Monde*, 30 mars 2017. URL : https://www.lemonde.fr/sante/visuel/2017/03/30/la-france-des-deserts-medicaux_5103486_1651302.html

Document 6. Texte. Marina Honta, Nadine Haschar-Noé, Loïc Sallé. « La fabrique des territoires de santé publique en France », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 55, n°156, décembre 2011, p. 380-383 et p.392-394.

Document 7. Texte. Extrait du site internet Comité National Français de Géographie (CNFG) - page d'accueil de la commission « Géographies de la Santé ». URL : <https://www.cnfg.fr/commissions/geographie-de-la-sante/>

Document 8. Schéma. « Agir pour un urbanisme favorable à la santé, concepts & outils », Guide EHESP/DGS, Anne Roué-Le Gall, Judith Le Gall, Jean-Luc Potelon et Ysaline Cuzin, 2014.

URL : <https://www.ehesp.fr/wp-content/uploads/2014/09/guide-agir-urbanisme-sante-2014-v2-opt.pdf>

Document 9. Schéma. Émile Tremblay. « L'évaluation d'impact sur la santé en milieu municipal : l'expérience d'un développement domiciliaire », *Bulletin d'information en santé environnementale*, Institut national de santé publique du Québec, 13 Novembre 2012. URL : <https://www.inspq.qc.ca/es/node/711>

Document 10. Texte. Audrey Mariette et Laure Pitti. « Covid-19 en Seine-Saint-Denis (2/2) : comment le système de santé accroît les inégalités », *Métropolitiques*, 10 juillet 2020. URL : <https://metropolitiques.eu/Covid-19-en-Seine-Saint-Denis-2-2-comment-le-systeme-de-sante-accroit-les.html>

Document 11. Texte. Simon Tomasi et Rath Vanny. « Environnement et santé : une approche géographique du paludisme au Mondolkiri (Cambodge) », *Dynamiques environnementales* [En ligne], 36 | 2015. URL : <http://journals.openedition.org/dynenviron/999>

Document 12. Texte. Eudes Girard et Thomas Daum. « La mortalité du Covid-19 en Europe et en France métropolitaine : des espaces ruraux davantage protecteurs ? », *Géoconfluences*, publié le 16/06/2020.
URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/espaces-ruraux-france-covid19>

Document 13. Texte et cartes. Sylviane Tabarly. « Choléra : géographie d'une pandémie. Étude de cas : Haïti, 2010-2012 », *Géoconfluences*, octobre 2012. URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/sante/SanteDoc3.htm>

Document 14. Cartes. Gérard Salem et Florence Fournet. 2020. *Atlas mondial de la santé*. Paris, Autrement, 2020, p. 72-73.

Tous les documents ont été consultés en 2023.

Document 1. Texte. Béatrice Ménard. « Questions de géographie de la santé ». *L'Espace géographique*, 2002/3, tome 31, p. 264-275.

URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2002-3-page-264.htm>

Depuis longtemps, la géographie aborde les maladies et leurs éléments de causalité pour étudier l'organisation de l'espace et les inégalités socio-spatiales. Mais les sciences biomédicales restaient sceptiques quant à son apport, tout en revendiquant son aide pour mieux localiser des facteurs impliqués dans l'apparition de cas cliniques au sein de populations définies. Pourtant le géographe n'est pas un simple faiseur de cartes, dont on pourrait résolument se passer depuis l'avènement de la cartographie assistée et ce qu'il apporte ne se réduit pas à une épidémiologie vulgaire. Le travail interdisciplinaire a ouvert la voie pour des conciliations plus harmonieuses, alors même que la géographie médicale devenait la géographie de la santé. [...]

La géographie a eu des difficultés de légitimité par rapport au clan biomédical, qui n'en connaissait que sa composante physique. Maintes références de santé publique, d'épidémiologie ou de médecine mentionnent sous le vocable *facteurs géographiques* des éléments écologiques se rapportant davantage à la géographie physique, notamment les climats et les sols. Quant aux facteurs ayant trait aux modes de vie, à l'habitat ou à l'urbanisation, ils n'y sont guère présentés comme ressortant d'une géographie (Monnier *et al.*, 1980 ; Jenicek, Cléroux, 1983 ; Pechevis *et al.*, 1988 ; Tessier *et al.*, 1988). Alors méconnue, la géographie semblait imprudente et ne pouvait résolument savoir parler de pathologies. Premier embarras, car elle n'a jamais voulu disserter sur la question des maladies mais seulement sur quelques reflets de celles-ci dans des espaces définis, ou sur les fondements spatiaux de certaines expressions épidémiologiques.

L'affrontement est à la fois médical et épidémiologique, puisque le géographe peut aborder tantôt des processus épidémiologiques, tantôt des cas pathologiques. Il s'agit bien de se référer à deux partis biomédicaux ayant eux-mêmes des difficultés de correspondance interne. Le médecin reste détenteur du noble pouvoir de guérir grâce à la science (ou art) qu'il pratique. L'épidémiologiste se trouve dépositaire d'un savoir tenu pour scientifique, offrant une aide à la compréhension de maladies. L'épidémiologie, bien que devant être une vieille complice de la géographie, dans sa version *écologie des maladies*, pouvait oublier de plausibles ententes : les propos du géographe lui semblaient parfois compliqués pour n'évoquer que des choses simples et plus philosophiques que scientifiques. Malgré cela, écosystèmes et géosystèmes se fondent toujours sur un méticuleux passage exploratoire de systèmes épidémiologiques, reconnus du géographe puisqu'il n'est guère possible de travailler sans ces connaissances élémentaires (Picheral, 1984 ; Verhasselt, 1992). Les géographes croient que la médecine souhaite trouver dans le discours des sciences sociales une assise humaniste, susceptible de lui offrir quelque philosophie dont elle se sentirait trop peu pourvue (Brillet, 1995 ; Salem, 1995).

Malgré les débuts d'une interdisciplinarité censée saisir la santé dans toute sa globalité, la connaissance géographique semble avoir rencontré plus de difficultés que les autres sciences sociales à se faire admettre dans des études de santé, qu'elle examinait pourtant depuis longtemps. Dans les années 1990, les écrits de Ph. Brillet, G. Salem et E. Vigneron montraient des désillusions. La géographie demeurait perçue comme une science de l'inventaire et les experts de santé considéraient encore que les décisions de santé publique pouvaient s'établir sans aucune géographie des lieux (Salem, 1998). Le rejet portait surtout sur le plan dogmatique, prônant le monopole médical sur les maladies, propriétés spatiales incluses (Brillet, 1995a). La pratique des alliances était loin d'être simple sur le terrain, et demande encore une clarification précise des rapports (Vigneron, 1995). Selon Ph. Brillet, la santé publique gardait aussi des faiblesses de prestige au sein du monde médical et semblait alors ravie de trouver des sciences sociales mal positionnées au regard de la médecine (Brillet, 1995b). La géographie, science

« impure », ne serait pas autorisée à confectionner de vrais modèles car une démarche humaniste ne devrait pas offrir des versions quantitativistes trop mathématiques (Brillet, 1995 ; Vigneron, 1995). [...]

Des éléments discordants classiques existent en géographie de la santé, comme dans toute géographie, par la différenciation entre courants dits quantitativistes et qualitativistes (Curtis, 1997; Salem, 1998). Les modèles fondés sur des formules mathématiques, tels les dérivés des théories de la diffusion et de la chronogéographie, sont tenus par certains pour éloignés de la réalité. L'abus statistique est envisagé comme risque d'incompréhension interne et externe, même si la démarche a su maintenir sa logique, pensant que la reconnaissance ne peut advenir qu'au moyen d'une scientificité d'allure mathématique. En matière de géographie de la santé, une telle approche montre un intérêt, car nul ne douterait de sa géographicit   quand elle   voque des flux de populations, de marchandises, des d  placements    travers l'espace selon des axes, un jeu espace-temps saisi par des formules, des p  les et des hi  rarchisations replac  s dans l'espace g  ographique d  fini. Une formation litt  raire, peut y rechigner mais, dans le cas d'une diffusion de maladie, il semble y avoir obligation de math  matiser, « soup  on de quantitativisme raisonnable » (Vigneron, 1995). [...]

Dans la seconde moiti   des ann  es 1990, s'est mise en place une version qui a ralli   tous les partis au sein de la science g  ographique, tout comme les positions externes postul  es par l'interdisciplinarit   autour de l'holisme sanitaire. Les succ  s de g  ographes de la sant  , parfois m  diatis  s, devraient prouver que leurs regrets se sont att  nu  s (Tonnelier, Vigneron, 1999 ; Vigneron, 2000 ; Salem *et al.*, 2000 ; Picheral, 2001). La g  ographie accepte de fournir ses documents cartographiques aux d  cideurs mais non sans commentaires g  ographiques. De nos jours, la « g  ographie de la sant   » se pr  senterait comme une approche globale et diff  renci  e d'un espace explor  , permettant de d  finir des *syst  mes de sant  *    partir de *faits de sant  *, et non comme une banale juxtaposition de ses deux anciennes variantes (Salem, 1998). Elle vise    mettre en perspective des d  terminants naturels et sociaux des *  tats de sant  * en des lieux donn  s, et affine ainsi la d  tection de groupes    risques par de strictes localisations.

Document 2. Texte. G  rard Salem. « G  ographie de la sant  , sant   de la g  ographie ». *Espace, populations, soci  t  s*, 1995-1, p. 25-30.

La g  ographie de la sant   est une mal-aim  e de la g  ographie fran  aise : si la "*medical geography*" est enseign  e dans les universit  s anglophones d  s le premier cycle, la g  ographie de la sant   n'appara  t dans les universit  s fran  aises que de fa  on incidente dans les premiers cycles et ne fait l'objet d'un enseignement sp  cifique qu'au niveau d'un D.E.A.,    Montpellier [Picheral et Salem, 1992]. Que les g  ographes fran  ais la consid  rent comme une sp  cificit   de la g  ographie tropicale [Lacoste O., 1993] ou du ressort de la bio-m  decine et de l'  pid  miologie, ils pr  tendent encore souvent   tablir la g  ographie de villes, de r  gions ou de pays sans faire r  f  rence    une dimension aussi essentielle de la vie individuelle et collective que la sant  . Une telle id  e ne traverserait pas l'esprit de g  ographes sp  cialistes de l'  levage, dont les pr  occupations de sant   animale sont omnipr  sentes, ou de la v  g  tation, dont les soucis de phytopathologie sont constants.

La g  ographie de la sant   est   galement une mal-aim  e des sp  cialistes fran  ais de l'  pid  miologie et de la sant   publique. Qu'ils la consid  rent comme une science de l'inventaire, voire qu'ils la confondent avec la cartographie, ces sp  cialistes consid  rent que la "dimension spatiale" des probl  mes de sant   n'est qu'un aspect parmi d'autres relevant de la science   pid  miologique, que les d  cisions de sant   publique – des crit  res d'allocations de

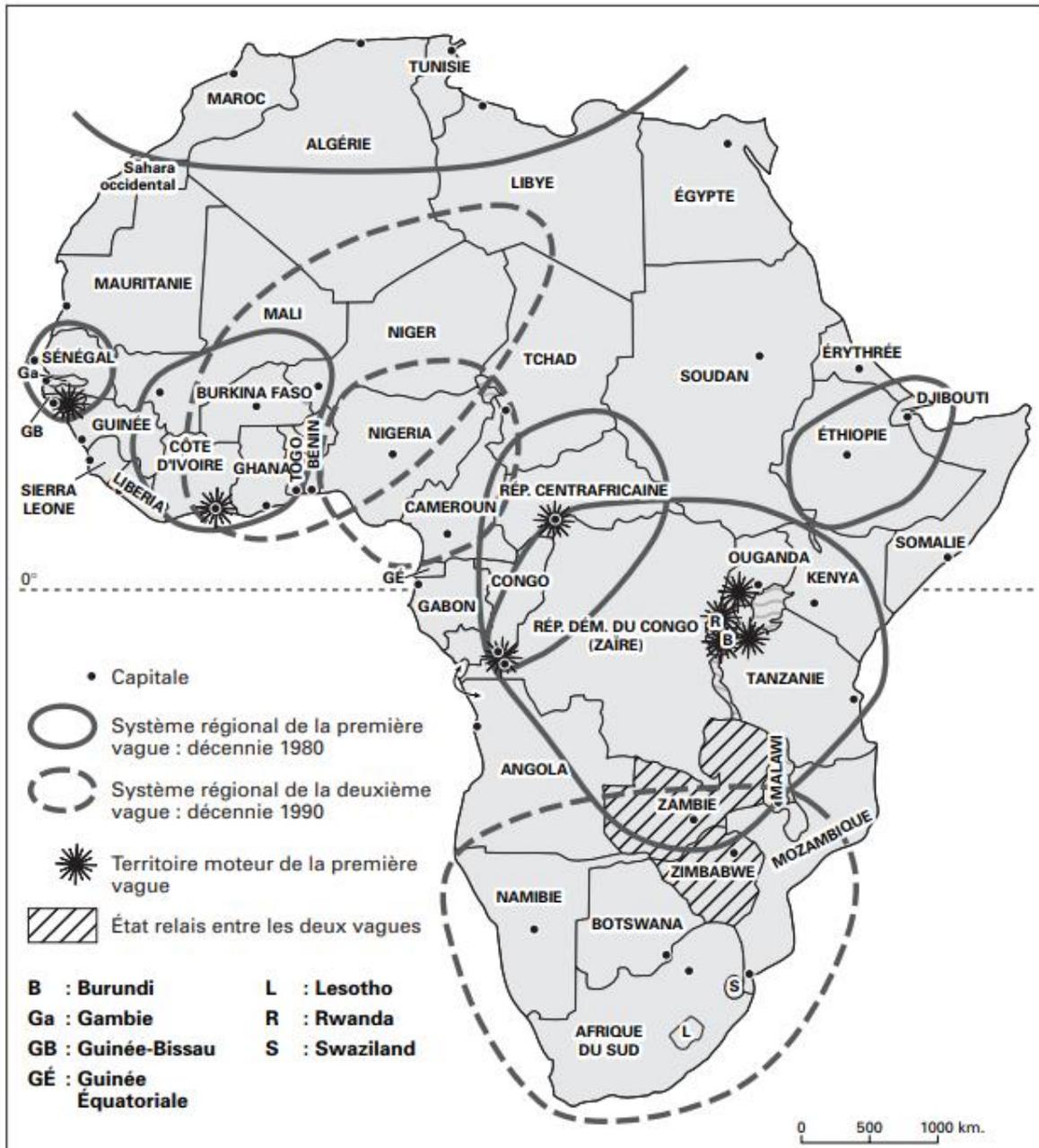
ressources à l'établissement de schémas d'organisations sanitaires – peuvent se faire indépendamment de la géographie générale des lieux sur lesquels elles doivent s'appliquer. Cette double surdit   tient probablement    la faiblesse des traditions fran  aises dans le domaine de la sant   publique, l'inspiration fondamentalement biom  dicale de la (maigre) philosophie de sant   publique en France se retrouvant dans toutes les disciplines scientifiques traitant de sant  , et dans les diff  rentes instances de d  cisions politiques. Les choses   voluent favorablement pour la sant   publique depuis une dizaine d'ann  es sous la pression d'urgentes n  cessit  s, dans les pays du nord comme dans les pays du sud : pr  ter attention aux relations entre processus de d  veloppement et sant  , agir sur les d  terminants des   tats de sant   plut  t que de s'en remettre au tout-m  dical, contr  ler les d  penses de sant  , mieux allouer les ressources, offrir une meilleure et plus   gale offre de soins, tenir compte du poids   conomique du secteur de la sant   dans la vie nationale. Mais il y a loin des d  clarations d'intentions aux changements de mentalit  s : des attitudes conservatrices s'observent bien souvent dans des milieux de la recherche o   les forces de l'habitude, les corporatismes, les rapports de forces institutionnels, les suffisances et les insuffisances disciplinaires jouent comme autant d'obstacles    un vrai changement de paradigme dans le domaine de la sant   publique [Haut comit   de Sant   Publique, 1993]. Cela vaut pour les r  put  s sp  cialistes de sant   publique qui, arc-bout  s sur les m  thodes dures de l'  pid  miologie, voient l'apport des sciences sociales comme la petite touche d'ambiance permettant de donner un peu de couleur locale et de chair    des documents arides mais exacts ; qui, en contact   troit avec le milieu des cliniciens, continuent de chercher des solutions biom  dicales    des probl  mes qui sont d'abord sociaux. Et comme cette inculture de sant   publique se conjugue chez nos partenaires   pid  miologistes    la difficult   de tenir compte explicitement de l'espace comme cat  gorie d'  tude, on comprend mieux les retards accumul  s.

Si des sciences sociales comme l'histoire et la sociologie ont depuis longtemps fait la preuve que la sant     tait une entr  e f  conde pour leur discipline, les g  ographes ont pris un retard important en consid  rant,    de rares exceptions pr  s, la g  ographie de la sant   comme une cousine de parent     loign  e.

Mais si le champ de la sant   offre au g  ographe l'opportunit   d'analyser la soci  t   sous un   clairage cru, on parle d'in  galit  s devant la mort et la maladie, il le confronte aussi    toutes les difficult  s th  oriques d'une approche articulant faits naturels et faits sociaux, et par voie de cons  quence,    tous les d  bats sur la discipline elle-m  me. Il importe donc de pr  ciser dans quelle perspective disciplinaire la g  ographie de la sant   s'inscrit.

Document 3. Carte. Jeanne-Marie Amat-Roze. « L'infection à VIH/sida en Afrique subsaharienne, propos géographiques ». *Hérodote*, 2003/4, n°111, p. 117-155. URL : <https://www.cairn.info/revue-herodote-2003-4-page-117.htm>

CARTE 4 : LES SYSTÈMES RÉGIONAUX DE L'INFECTION À VIH/SIDA EN AFRIQUE À LA FIN 2000



Document 4. Texte. Emmanuel Vigneron. « Inégalités de santé, inégalités de soins dans les territoires français ». *Les Tribunes de la santé*, 2013/1, n°38, p 41-53. URL : <https://www.cairn.info/revue-les-tribunes-de-la-sante1-2013-1-page-41.htm>

L'approche géographique des questions de santé a permis de montrer que les inégalités territoriales de santé sont importantes en France. Leur approche historique permet d'en mesurer l'évolution et les tendances. Les réalités simples et concrètes qui se révèlent à celui qui veut bien observer les faits permettent d'exprimer trois assertions :

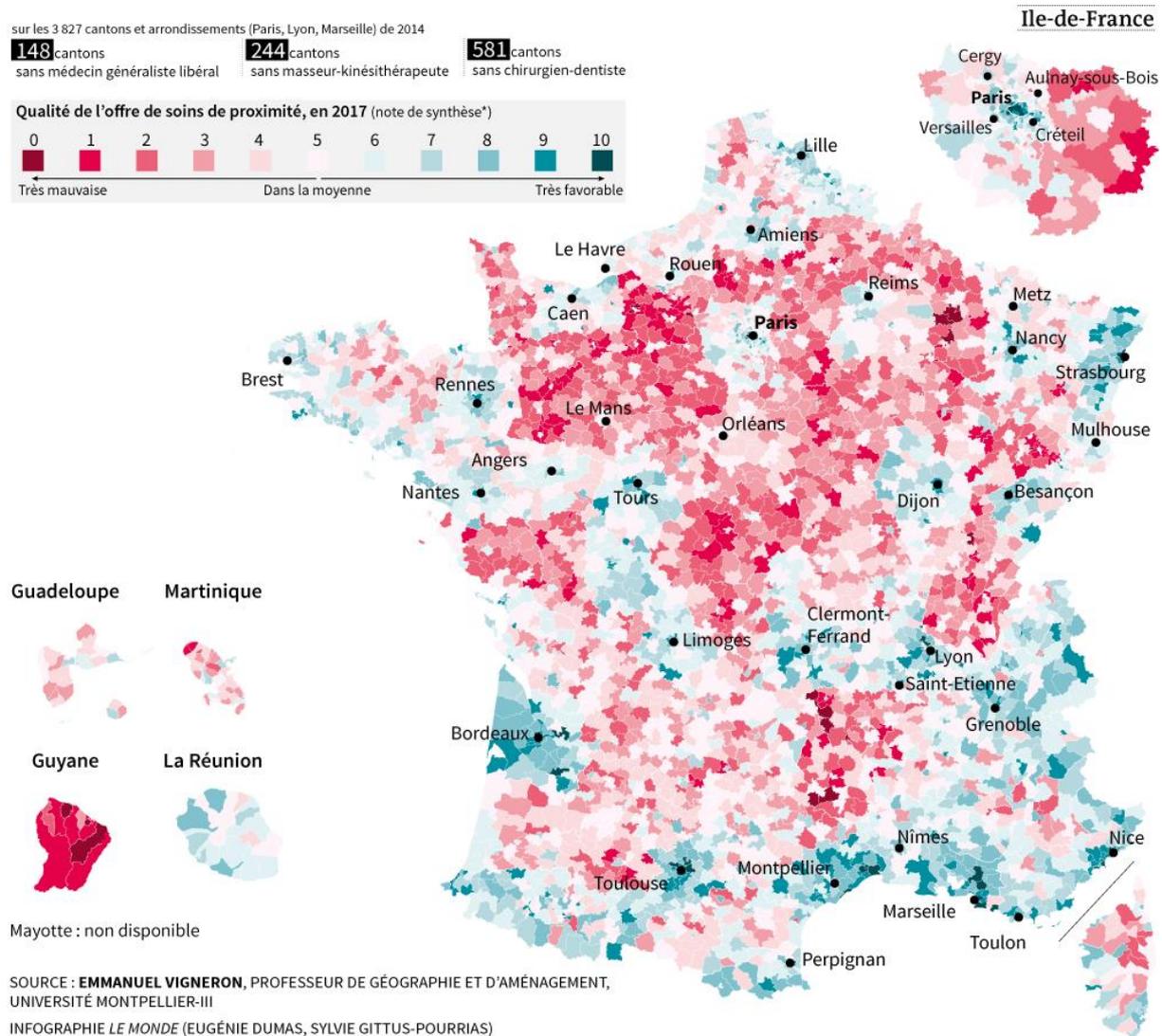
- les inégalités territoriales de santé demeurent trop marquées pour satisfaire l'idéal républicain d'égalité qui gouverne notre système de santé,
- elles se sont longtemps réduites mais elles se creusent depuis une dizaine d'années et contribuent ainsi à accuser ce que l'on a désigné par ailleurs sous l'expression de « fracture territoriale »,
- elles offrent une nouvelle configuration : ces inégalités ne se limitent plus à la classique opposition France du Nord/France méridionale mais se retrouvent à toutes les échelles géographiques selon un dispositif général centre/périphérie. [...]

La territorialisation nécessaire des politiques de santé et de l'exercice de la médecine

La question des inégalités territoriales de santé et particulièrement de l'accès aux soins et à la santé est donc bien aujourd'hui un sujet de préoccupation pour le système de santé. Les inégalités sociales de santé se recoupent et se potentialisent avec les inégalités territoriales de santé. Il est nécessaire de traiter les deux bouts de la question. Si traiter les inégalités sociales de santé suppose la mise en œuvre de politiques très ambitieuses et peut-être trop ambitieuses pour les finances publiques, le traitement des inégalités territoriales de santé relève davantage de l'organisation du système de santé. [...] Un effort d'adaptation du niveau de la présence de l'offre à la géographie des besoins de santé s'impose désormais. Pour ce faire, tout en respectant les impératifs de qualité, il faut envisager les moyens de toucher ces populations éloignées par une prévention plus proche des gens mais aussi par la projection de moyens dans les parties périphériques des territoires. De ce point de vue, il y a beaucoup de leçons à tirer de l'organisation de la médecine tropicale et pasteurienne du XX^e siècle comme de celle d'autres pays très inégalement peuplés. Si la Corrèze n'est toujours pas le Zambèze, ce qui se fait en Australie, en Finlande, au Québec ou ailleurs doit également nous intéresser.

L'histoire témoigne aussi de l'intérêt d'une approche géographique et historique des questions de santé et, à vrai dire, les liens entre ces disciplines furent longtemps assez étroits et... féconds. En effet, si l'œuvre d'Hippocrate consista notamment à faire de la médecine une discipline autonome, il fut aussi l'auteur du premier traité de géographie médicale, car l'on peut qualifier ainsi son ouvrage *Des eaux, des airs, des lieux*, dans lequel il pose au fond les principes d'une observation de l'environnement du sujet malade. [...] Sautons les siècles et considérons le XIX^e siècle. La science médicale progresse alors à pas de géants mais elle dispose encore de peu d'armes tandis que les maladies infectieuses continuent leurs ravages. Comment ne pas signaler ici que c'est par une approche géographique que Louis Villermé mit en relation la surmortalité dans certains quartiers de Paris avec la densité et le niveau social de leurs habitants, reconnaissant ainsi l'existence des inégalités sociales de santé ? Comment ne pas souligner non plus que dans les mêmes années où, à Vienne, Semmelweis posait les bases de l'asepsie, un autre médecin, à Londres, John Snow par le moyen d'une cartographie extrêmement précise, permettait de reconnaître le rôle de l'eau de consommation dans la transmission du choléra et parvenait ainsi à juguler l'épidémie qui ravageait la capitale britannique ?

Document 5. Carte. Emmanuel Vigneron. « La France des déserts médicaux ». *Le Monde*, 30 mars 2017. URL : https://www.lemonde.fr/sante/visuel/2017/03/30/la-france-des-deserts-medicaux_5103486_1651302.html



Une note de 0 à 10 pour la qualité de la desserte médicale a été attribuée à chaque canton en fonction de la densité des effectifs de praticiens pour 10 000 habitants, au niveau du canton pour les chirurgiens-dentistes, les masseurs-kinésithérapeutes, les médecins généralistes libéraux et les médecins généralistes salariés, et au niveau du département pour les médecins spécialistes. La note de synthèse donne plus d'importance aux médecins généralistes libéraux et aux spécialistes.

Document 6. Texte. Marina Honta, Nadine Haschar-Noé, Loïc Sallé. « La fabrique des territoires de santé publique en France », *Cahiers de géographie du Québec*, Vol. 55, n°156, décembre 2011, p. 380-383 et 392-394.

Lancé en France le 31 janvier 2001 par le ministère de la Santé, le Programme national nutrition santé (PNNS) inaugure une politique préventive de santé publique dont l'objectif général est d'améliorer l'état de santé de la population en agissant sur l'un de ses déterminants majeurs, la nutrition. [...] Ce plan de prévention s'inscrit dans un processus plus général d'institutionnalisation du positionnement de l'État comme chef de file dans ce secteur. Cette stratégie, que consacrent avec le PNNS plusieurs programmes et lois relatives à la politique de santé publique, vise autant à consolider les dispositifs en matière de lutte contre les inégalités

sociospatiales de santé (Rican *et al.*, 2011) que la maîtrise des coûts (Mossé et Pierru, 2002) et la mise en cohérence du système alors que se diversifient les acteurs qui participent à la conception et à la mise en œuvre de politiques de prévention et d'éducation à la santé (associations, réseaux de santé, représentants locaux des ministères de l'Éducation nationale et de l'Agriculture, collectivités territoriales, entreprises agroalimentaires, etc.). [...]

Dans ce contexte d'ouverture de l'action publique, l'échelon régional devient progressivement le niveau pertinent de pilotage des politiques publiques pour que l'État conserve la gouvernance générale du système de santé. En ce sens et dans le cadre de l'application du PNNS, le Préfet de région et, pour exécution, les anciennes Directions régionales des affaires sanitaires et sociales (DRASS) et désormais les Agences régionales de santé (ARS) se voient confier la mission de relayer les objectifs, principes et repères du programme sur les territoires et, également, de susciter la participation des acteurs locaux dans une perspective de construction collective de l'action publique.

[...] D'un côté, l'État régionalise son action afin de piloter plus efficacement ses politiques publiques et de les ouvrir à plus d'acteurs sociaux. De l'autre, les collectivités territoriales se mobilisent sur des questions fortement investies socialement et porteuses de légitimité. À ce titre, la territorialisation est directement articulée à la dynamique de l'action collective et du partenariat. Autrement dit, analyser les modalités de fabrication de l'action publique dans le champ de la santé publique c'est, ici aussi, considérer que peuvent s'agréger localement des intérêts institutionnels spécifiques et se mettre en place des procédures de traitement des problèmes associant divers acteurs (De Maillard et Roché, 2005). [...]

Programme préventif de santé publique mené par le ministère de la Santé, le PNNS revêt une forte dimension interministérielle dans la mesure où plusieurs administrations (ministères chargés de l'Alimentation et de l'Agriculture, de la Ville, de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, etc.) sont responsabilisées au regard de leurs compétences respectives en matière de nutrition et d'accès à la pratique sportive. En région, l'animation de cette interministérialité échoit aux agents de l'ARS mais [...] ce rôle s'avère difficile à endosser pour des raisons diverses. Le mode d'organisation de l'administration territoriale de l'État n'est généralement pas favorable à l'intégration des préoccupations sectorielles portées par les divers services qui restent, par ailleurs, soucieux de préserver leur position, leur autonomie d'action et leur réseau dans l'espace régional (Moquay, 2005). Cette défense de préoccupations sectorielles est parfois lancée par les ministères de tutelle eux-mêmes. Ces derniers, en élaborant leurs propres programmes intégrant des objectifs de santé, peuvent en effet brouiller voire contredire les messages du PNNS, brouillage fortement ressenti en région devant la multiplicité des propositions. En guise d'illustration et alors qu'un des objectifs du PNNS, relayé dans les régions observées, consiste à supprimer la collation matinale à l'école, le ministère de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Pêche a lancé, en 2008, l'opération « Un fruit à la récré ». [...]

Alors qu'il incite, par le PNNS, les collectivités à élaborer une politique transversale facilitant les interactions entre les secteurs et les effets de synergie entre les interventions envisagées, dans le même temps, l'État les renvoie, ainsi que leurs partenaires (associations des secteurs du sport, de l'éducation à la santé, du champ social, etc.), dans des circuits administratifs distincts et organisés de manière sectorielle. [...] Une logique de « guichet » perdure et contribue pleinement au maintien de modes de financement traditionnels et cloisonnés au détriment de l'élaboration de projets intégrés. La complexité administrative ressentie localement pour obtenir ces financements s'est en outre révélée rédhibitoire, tout particulièrement pour les petites communes et les associations ne disposant que de peu de personnel pour renseigner les dossiers et maîtriser l'ingénierie que requiert la réponse à ces appels à projet. [...]

La territorialisation peut ainsi produire une différenciation accrue en fonction, notamment, des mobilisations et configurations d'acteurs aux niveaux local et sectoriel. La difficulté, voire l'incapacité, de l'État à créer de l'action collective résulte à la fois de cette implication en ordre dispersé des participants, mais aussi d'une faiblesse du niveau régional qui n'est pas en mesure d'établir l'articulation entre dimensions territoriale, sectorielle et nationale.

Document 7. Texte. Extrait du site internet du Comité National Français de Géographie (CNFG) – Page d'accueil de la Commission « Géographies de la Santé ».
URL : <https://www.cnfg.fr/commissions/geographie-de-la-sante/>

Commission Les Géographies de la Santé
Animatrices de la commission : Virginie Chasles & Sandra Pérez

Du Singulier au Pluriel

Au cours des 25 dernières années, la géographie de la santé a connu un développement rapide ; un nombre croissant de jeunes s'est progressivement orienté vers cet objet de recherches, relativement nouveau en France. Dans cet élan, un rattrapage historique s'est opéré : nous sommes passés du singulier au pluriel. De fait, quelques pôles de formation et de recherche, ont judicieusement émergé et permis d'organiser la transmission d'une spécialité, beaucoup plus courante dans les pays anglophones. L'engouement vis-à-vis de ces formations en témoigne, la spécialité arrive maintenant à maturité, elle est reconnue et d'ailleurs n'étonne plus personne.

Au cours de ces années, les thèmes, postures et méthodes, mis en pratique ont beaucoup complexifié le champ des possibles. Les « géographies de la santé », pour reprendre l'expression de A. Gatrell, ont ouvert des horizons nouveaux en diversifiant les pistes de recherche et en proposant une forme de réflexivité sur les travaux engagés. Le caractère transversal des questions relatives à la santé participe de cette réussite. Toutes les sortes de géographies étant concernées, du coup, elles déploient l'éventail des disciplines avec lesquelles les travaux transdisciplinaires s'organisent. Au total, toutes les approches sont désormais mobilisées, quantitatives et ou qualitatives, théoriques et ou engagée dans le changement social *etc.*

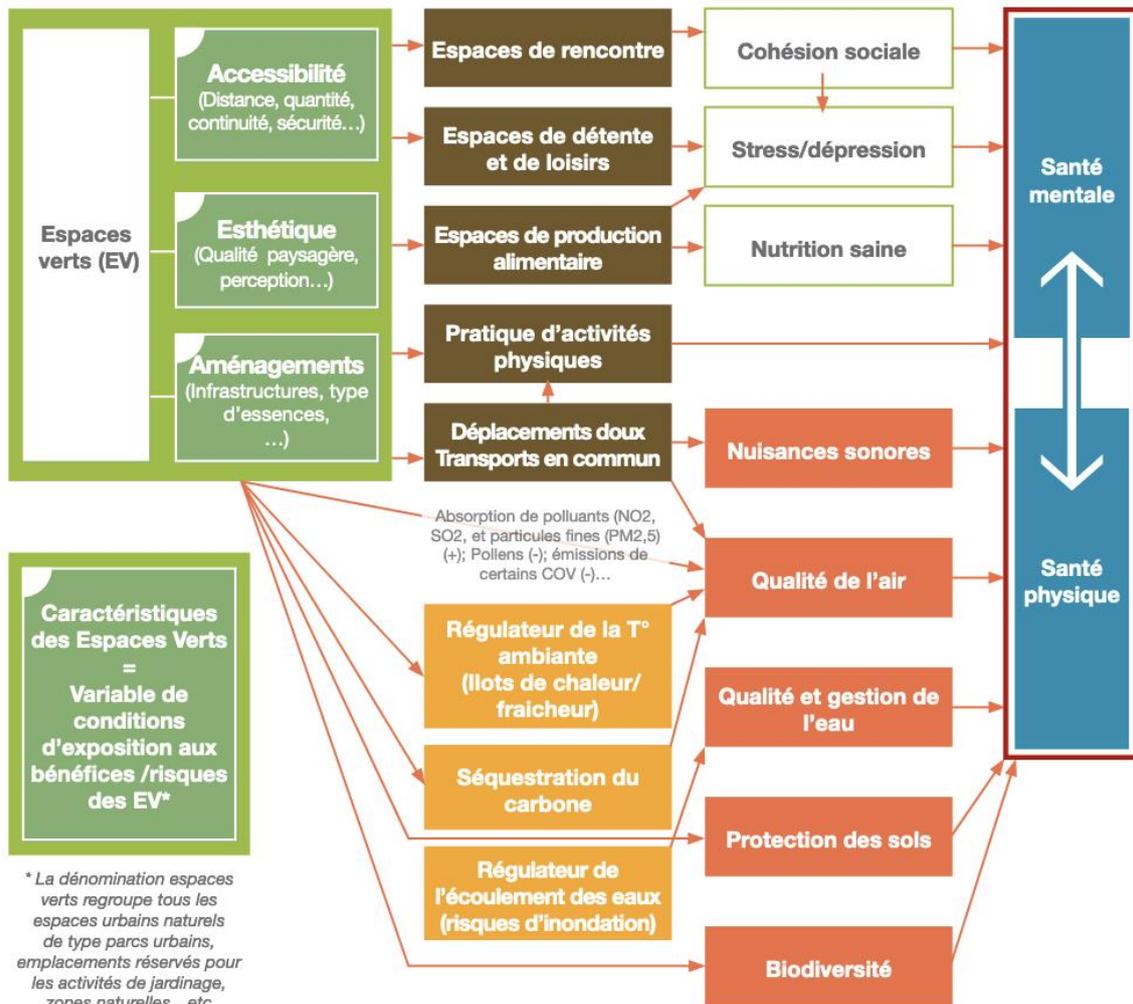
Il est réjouissant de constater qu'il existe autant de géographies de la santé que de définitions de la santé... A nous de relever les défis en explorant l'univers des possibles.

La commission a pour objectifs principaux de :

- **Promouvoir la géographie de la santé au niveau national et international** en fédérant les géographes travaillant directement ou indirectement dans ce champ. L'un des premiers efforts dans ce sens consiste à construire et à alimenter un site internet bilingue, destiné à mettre en valeur tous les travaux réalisés, sans oublier les jeunes chercheurs.
- **Créer des synergies**, avec d'autres commissions du CNFG, mais aussi avec d'autres disciplines et d'autres institutions, de façon à entretenir et développer des partenariats de recherche et d'actions. L'organisation d'un rendez-vous annuel à Paris, offrira une tribune aux personnes engagées dans des travaux de recherche, débutants compris.

Liens de causalité entre les Espaces Verts* et la Santé

Figure 4 : Proposition d'une représentation graphique des liens de causalité entre les espaces verts et la santé

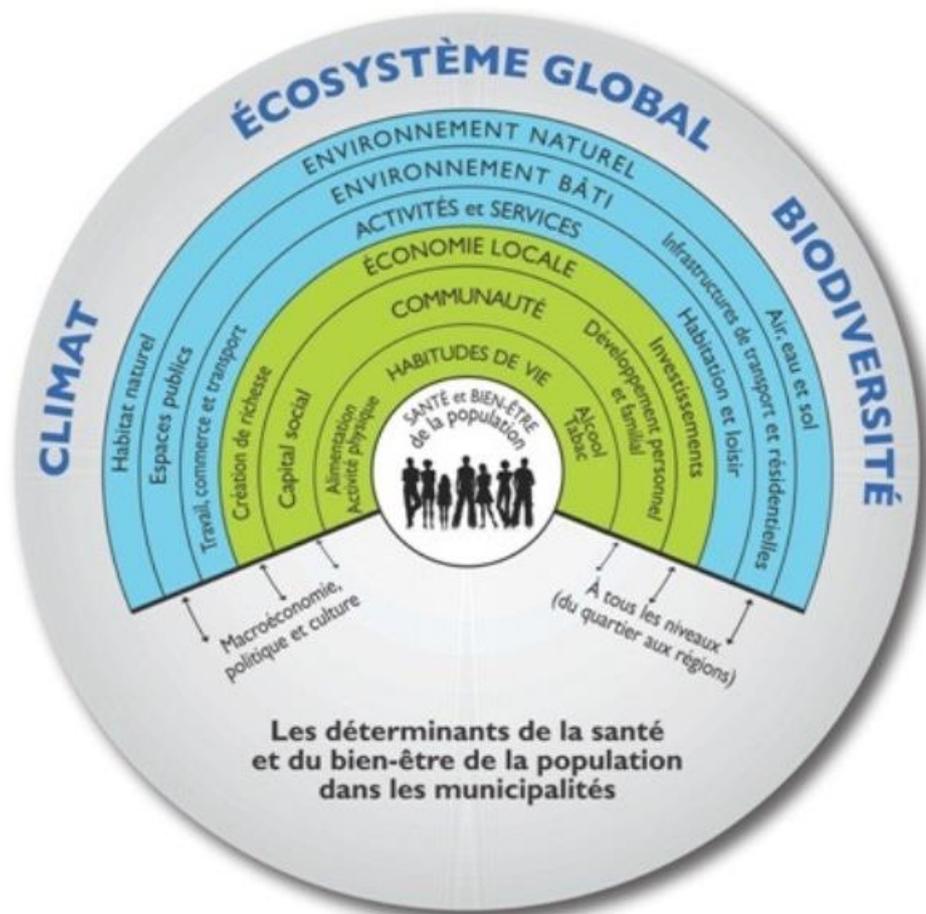


Le schéma ci-dessus a été élaboré à partir d'un travail de synthèse des connaissances disponibles sur le sujet et s'inspire d'un outil plus couramment utilisé en sciences sociales dans le champ de l'évaluation des politiques publiques et la promotion de la santé, l'outil de catégorisation des résultats (OCR). Cette approche a permis de questionner et structurer les liens existants entre les différentes composantes des espaces verts et les nombreux déterminants de santé impliqués. Ce modèle constitue une première version du travail de synthèse qui se poursuit encore actuellement.

L'analyse de l'impact des espaces verts sur la santé s'organise autour de trois variables (*Accessibilité, Esthétique et Aménagements*) qui vont conditionner la nature, la force et le sens des liens entre espaces verts et santé. Chacune de ces variables est définie par un ensemble de caractéristiques (*distance, quantité, ... , qualité paysagère, ... , infrastructures, essences végétales...*) qui vont aussi bien influencer l'usage et la fréquence d'utilisation de ces espaces par les individus que la capacité de ces espaces à constituer des régulateurs environnementaux (*services écosystémiques*). Elles constituent en ce sens de véritables leviers de promotion de la santé. C'est précisément en agissant sur ces caractéristiques que le décideur va plus ou moins indirectement influencer l'état de santé et la qualité de vie des populations.

Document 9. Schéma. Émile Tremblay. « L'évaluation d'impact sur la santé en milieu municipal : l'expérience d'un développement domiciliaire », *Bulletin d'information en santé environnementale*, Institut national de santé publique du Québec, 13 Novembre 2012. URL : <https://www.inspq.qc.ca/es/node/711>

Figure : Schématisation de l'écosystème municipal, traduit et adapté de Barton & Grant, 2006



Document 10. Texte. Audrey Mariette et Laure Pitti. « Covid-19 en Seine-Saint-Denis (2/2) : comment le système de santé accroît les inégalités », *Métropolitiques*, 10 juillet 2020. URL : <https://metropolitiques.eu/Covid-19-en-Seine-Saint-Denis-2-2-comment-le-systeme-de-sante-accroit-les.html>

Le Covid-19 révèle et accroît le cumul d'inégalités sociales en Seine-Saint-Denis : il vient aggraver les états de santé déjà dégradés des classes populaires urbanisées et racisées qui y habitent [...]. Le système de santé a, lui aussi, joué un rôle dans la surmortalité qui a touché la population du département, en raison des inégalités de prise en charge médico-sociale qui résultent de décennies de libéralisation, de restrictions budgétaires et d'indexation des politiques de santé sur des impératifs de rentabilité (Abecassis *et al.* 2019 ; Juven *et al.* 2019). L'état dégradé du système de santé, combiné à une gestion de la crise sanitaire qui a surexposé au virus celles et ceux qui travaillaient en première ligne, explique que celui-ci ait touché, plus qu'ailleurs et de manière différente, les habitant·es de classes populaires et les professionnel·les de santé en Seine-Saint-Denis.

Un désert médical urbain mis en lumière par l'épidémie

Hôpitaux ou médecine de ville : quelle que soit l'entrée dans le système de santé que l'on envisage, la Seine-Saint-Denis apparaît comme un « désert médical », expression longtemps restée associée aux départements ruraux. La particularité du département est d'être un désert médical urbain. [...] la majorité de la population de la Moselle vit dans des aires urbaines de moins de 50 000 habitants et dans des communes rurales ; or, la Seine-Saint-Denis compte moins de lits d'hôpitaux publics, moins de cardiologues, moins de médecins généralistes pour 100 000 habitants.

À l'échelle nationale, en termes de ressources et d'équipements sanitaires, la Seine-Saint-Denis est classée systématiquement au bas de l'échelle et derrière la Moselle [...] : 94^e sur 100 départements pour le nombre de lits d'hôpitaux publics pour 100 000 habitants (la Moselle se place au 70^e rang) ; 91^e en termes de lits médicalisés pour les plus de 75 ans (Moselle : 79^e) ; 89^e département sur 100 pour le nombre de généralistes pour 100 000 habitants, avec près d'un tiers de médecins en moins que la moyenne hexagonale (Moselle : 77^e). [...]

Qui plus est, l'évolution ces cinq dernières années du nombre de médecins généralistes pour 100 000 habitants montre un décrochage de la Seine-Saint-Denis plus fort qu'ailleurs [...].

Le département cumule ainsi un triple handicap : moins de médecins, généralistes ou spécialistes ; moins d'hôpitaux et moins de lits ; mais aussi moins d'accès et de recours aux soins. Une proportion très élevée de personnes y bénéficie de la couverture maladie universelle (devenue en 2016 protection maladie universelle), qui vise à permettre aux personnes sans emploi ou aux chômeurs et chômeuses non indemnisés de bénéficier d'une couverture sociale, et plus encore de la CMU complémentaire, complémentaire santé pour les personnes à faibles revenus. Début 2016, 7 % des habitants de Seine-Saint-Denis bénéficient de la CMU/PUMA¹ contre 3,7 % en Île-de-France ; 14,4 % de la CMU-c² contre 7,5 % en Île-de-France. Or, une étude récente du Défenseur des droits a montré que la CMU comme l'Aide médicale d'État pour les patients étrangers sans titre de séjour occasionnaient chez de nombreux soignants des refus de soin (Chareyron *et al.* 2019). Qui plus est, nombre de patients n'ont tout simplement pas de couverture et ne peuvent payer une consultation ; beaucoup n'ont pas de mutuelle et ne peuvent avancer les frais médicaux.

L'échelle départementale masque cependant d'importantes disparités intercommunales, notamment en matière de soins de premier recours – en particulier selon qu'il s'agisse de médecins généralistes libéraux ou salariés (exerçant en centres de santé, municipaux, associatifs ou privés ou encore en centres de protection maternelle et infantile). Rouvil³ apparaît ici moins défavorisée que le reste du département : on y trouve une densité plus forte de médecins généralistes libéraux (61 pour 100 000 habitants contre 55,1 à l'échelle du département en janvier 2016), complétée par une offre de soins municipale et associative plus importante qu'ailleurs dans le département (plus d'un tiers des médecins généralistes exerçant en « médecine de ville », *i.e.* ailleurs qu'à l'hôpital, sont ainsi salariés en centres municipaux de santé fin 2016). Cette spécificité, liée à une politique locale de santé dont l'histoire précède de plusieurs décennies le tournant territorial de l'action publique en matière de santé à l'échelle nationale (Mariette et Pitti 2019), n'est toutefois pas représentative de l'offre de soins communale sur l'ensemble du département. Olivier Klein, maire de Clichy-sous-Bois, en témoigne : « Les quartiers populaires sont de vrais déserts médicaux, l'État doit repenser la médecine de proximité et réinventer une politique publique de centres territoriaux de santé. Il existe dans certaines communes des centres municipaux de santé, mais cela coûte cher aux municipalités. Dans ma ville, je n'ai pas les moyens. ». La Seine-Saint-Denis est un miroir

¹ PUMA : Protection universelle maladie

² CMU-c : Couverture maladie universelle - complémentaire

³ Rouvil : Nom modifié d'une commune de Seine-Saint-Denis enquêtée dans le cadre de l'étude

grossissant du double mouvement d'accroissement des inégalités sociales et territoriales que produit le supposé « virage ambulatoire » des politiques de santé, tant « le transfert d'activité de l'hôpital vers l'ambulatoire se traduit par [...] un transfert de charges de la Sécurité sociale vers les collectivités territoriales, qui financent en partie le médico-social » (Juven *et al.* 2019, p. 47). [...]

Dans les quartiers populaires, des formes de solidarité et d'entraide locale, existant de longue date, ont été reconfigurées avec le processus de désengagement de l'État social depuis les années 1980-1990 (Trenta 2015 ; Oualhaci 2017, p. 197-316). Ce désengagement est allé de pair avec la montée en puissance du monde associatif dans la mise en œuvre des politiques sociales et de santé à l'échelle locale et de délégation de services publics aux associations (Cottin-Marx *et al.* 2017). C'est cette solidarité et ce tissu associatif – variable selon les communes et les quartiers – que la crise actuelle vient activer, et non pas « réinventer » : ces pratiques de solidarité, portées par de multiples associations, ont été mises en lumière par la crise sanitaire.

Ces formes de solidarité – qui ont pour beaucoup porté sur les questions alimentaires et de logement, en Seine-Saint-Denis comme ailleurs – révèlent en creux les manquements de l'État face à sa mission de santé publique, inscrite depuis 1946 dans le préambule de la constitution de l'Organisation mondiale de la santé. De ce point de vue, promouvoir une égalité réelle nécessite des dispositifs offensifs et volontaristes de réduction des inégalités, en faisant de « la différenciation, [l']instrument de l'égalité » (Borgetto 2008). Cela suppose aussi de (re)faire de la santé une mission régaliennne de l'État et de refonder une politique de santé publique attentive aux inégalités socio-spatiales, c'est-à-dire ni strictement verticale ni médico-centrée. La santé publique ne peut reposer seulement sur des politiques volontaristes à l'échelle des villes ou des initiatives d'acteurs et actrices engagé-es. Elle ne peut pas non plus dépendre de financements « par projet » et d'expérimentations locales à court terme (Mariette 2017 ; Mariette et Pitti 2019). Elle nécessite des financements pérennes et proportionnels aux retards à rattraper. Mais la santé publique suppose aussi d'améliorer l'offre de soins, à savoir la dotation en infrastructures sanitaires et en médecins, de manière prioritaire dans le 93. Faute de quoi, les vies des habitant·es de Seine-Saint-Denis continueront à valoir moins qu'ailleurs.

Document 11. Texte. Simon Tomasi et Rath Vanny. « Environnement et santé : une approche géographique du paludisme au Mondolkiri (Cambodge) », *Dynamiques environnementales* [En ligne], 36 | 2015.

URL : <http://journals.openedition.org/dynenviron/999>

En 2015, le paludisme a touché 214 millions de personnes et causé 438 000 décès (OMS, 2016). Environ 3,2 milliards de personnes sont exposées à cette maladie parasitaire, la plus importante au niveau mondial (OMS, 2016). Grâce à la lutte anti-vectorielle et antiparasitaire menée au niveau national et international sous l'égide de l'OMS, le paludisme a complètement disparu d'Europe et de certains pays du sud, mais reste fortement ancré dans toute la zone intertropicale. [...] À l'encontre d'une conception déterministe et écologiste des risques de transmission de la maladie, plusieurs études ont montré l'importance du rôle de l'être humain, par sa gestion de l'environnement, ses pratiques de santé, de l'espace et de contrôle du vecteur (Handschumacher et Hervouët, 2004 ; Nkondjio *et al.*, 2009).

La région du Sous-Mékong est un terrain de lutte primordial contre la maladie pour la santé publique au niveau mondial (UN, 2011). Les premières chimiorésistances du parasite à différents traitements ont été découvertes dans cette région, avant de se diffuser au niveau régional, puis mondial : résistance à la chloroquine tout d'abord, apparue pour la première fois dans les années 1960 à la frontière entre le Cambodge et la Thaïlande (Saïssy, 2001), ou à la

méfloquine dans les années 1980 (Incardona, 2007). En 2015, plusieurs études ont démontré l'émergence de résistances du parasite aux traitements ACT (*Artemisinin-based Combination Therapy*) (Saunders *et al.*, 2016) dans cette même zone transfrontalière entre le Cambodge et la Thaïlande. Et plus spécifiquement du *Plasmodium falciparum* aux artemisinin et piperaquin (Amaratunga *et al.*, 2015), faisant peser une menace sanitaire sérieuse sur la santé publique de nombreux pays, pour qui il s'agit de la dernière arme contre le parasite du paludisme (UN, 2011). Comparée à certains pays africains, la transmission du paludisme au Cambodge est de faible intensité : 3 cas pour 1000 habitants (OMS, 2012). Toutefois, au niveau régional, le pays connaît le pire taux de morbidité et de mortalité d'Asie du Sud-Est (OMS, 2012).

Au Royaume du Cambodge, la transmission de la pathologie varie aux rythmes des saisons des pluies, avec un pic entre juillet et décembre. Elle peut aussi être continue dans les régions de transmission endémique. Les principaux vecteurs de la maladie sont l'*An. Minimus* et l'*An. Dirus* (Mouchet et Carnevale, 2004), présents principalement dans les régions forestières (Webster, 2000), alors que l'on retrouve peu de cas de transmissions dans les régions de plaines rizicoles. Il existe donc une hétérogénéité spatiale marquée de la répartition de la maladie, avec une concentration à l'ouest et à l'est du pays. Avec des phénomènes de migrations importants (UNCDF, 2010), de déforestation (*Global Witness*, 2007) et la libre circulation et consommation de nombreux traitements médicamenteux (Forest *et al.*, 2009), les zones transfrontalières du pays restent un terrain propice à la diffusion des parasites *Plasmodium* et de ses chimiorésistances.

L'intensification de ces phénomènes démographiques et sociaux en zones endémiques de transmission nous invite une nouvelle fois à analyser finement les dynamiques de la maladie, afin de pouvoir mener des interventions pertinentes et intégrées aux contextes particuliers de transmission du paludisme dans ces espaces de périphéries, à l'exemple de la région du Mondolkiri (Est du pays, à la frontière avec le Vietnam). [...]

L'environnement écologique joue un rôle important sur le risque de transmission. Les villages environnés à plus de 70 % par la forêt sur trois kilomètres ont une prévalence significativement plus forte que les autres villages : de 39 % contre 9 % en moyenne pour le reste des villages. Ce résultat nous éclaire sur les risques de transmission existant à l'intérieur des villages, selon l'environnement naturel et l'activité vectorielle spécifique associée : elle est beaucoup plus intense en zone de forêt dense.

La relation est aussi intense pour la situation inverse. Les villages avec une occupation du sol autre que le milieu forestier sur 3 km, égale ou supérieure à 70 % (plantations, urbain, prairies, etc.), ont une très faible prévalence du paludisme : en moyenne 7,99 % contre 30,86 % pour le reste des villages. L'anophèle vecteur du parasite *Plasmodium* ne semble pas avoir une activité intense dans ces villages, contrairement aux villages situés en forêts. [...]

Mais l'environnement écologique ne détermine pas à lui seul le risque de transmission. Nos résultats démontrent l'importance des pratiques de l'espace sur la morbidité. Les villages dont 50 % et plus des foyers pratiquent une activité en forêt (coupe de bois, chasse, pêche, collecte de résine) ont une prévalence moyenne supérieure significativement : 33,26 % contre 8,67 % pour le reste des villages. Ce résultat peut nous renseigner sur l'intensité des risques de transmission à l'extérieur du village : les villageois pratiquant une activité en forêt se retrouvent plus exposés que les autres habitants de la région.

La pratique de la culture sur brûlis ressort aussi comme un facteur de risque pour la morbidité au foyer. Dans les villages enquêtés, les foyers pratiquant le brûlis (environ 50 %) présentent une morbidité de 20 % supérieure aux autres foyers. La pratique du brûlis demande de passer beaucoup de temps à la lisière et dans la forêt pour dégager le terrain et préparer la terre avant la période des semailles (parfois plusieurs mois). Il s'agit d'une activité qui se pratique en famille, qui est alors toute entière exposée au vecteur.

Cependant, il faut se méfier de la « culturalisation » de la maladie comme nous avons pu l'entendre dans le discours de certains acteurs de la santé au Mondolkiri. Certes, les pratiques « culturelles » de l'espace des Bunongs constituent des pratiques à risque de contamination, mais nous ne pouvons pas nous limiter à cette seule explication pour les taux de prévalences élevés étudiés. Si la transmission du parasite est encore forte et en augmentation dans cette région, c'est avant tout par l'activité croissante des populations en forêt, pour la coupe illégale de bois précieux, qui concernent les populations des communes étudiées mais aussi de toute la province, voir des provinces voisines. Ces activités sont au cœur des dynamiques vivaces de transmission du paludisme dans la province. [...] Il est nécessaire de déconstruire et comprendre les enjeux, politiques et sociaux à l'origine de ces comportements. C'est peut-être encore plus vrai au Cambodge, où ce sont les migrants et minorités indigènes du pays, populations marginalisées quand ce n'est pas méprisées, qui s'adonnent au travail pénible de la coupe de bois : assaillis par les moustiques, en camp de fortune pendant plusieurs jours dans la forêt, gavés de médicaments pour lutter contre les accès de crises palustre (Tomasi, 2014) ou d'amphétamines pour supporter jour et nuit la charge harassante de travail (Sorema, 2014), et tout cela pour disposer d'un moyen de subsistance. Parallèlement, si ces populations contribuent au renforcement et à la diffusion des chimiorésistances du parasite, par un mauvais recours aux traitements ou à l'automédication, c'est bien la conséquence de leur très faible accessibilité à un système de santé efficace. Le raisonnement vaut aussi pour les migrants khmers, travailleurs dans les plantations d'hévéa ou de poivre, accusés par les autorités de diffuser le parasite et ses chimiorésistances. Il est important de ne pas tomber dans le « *victim blaming* » (Lupton, 2013). Ces populations, délaissées et parfois discriminées par le pouvoir national, se retrouvent maintenant au cœur de politiques de coopération internationale pour la lutte contre le paludisme. C'est l'occasion d'évoquer la vulnérabilité particulière de ces populations, responsable de l'apparition des chimiorésistances ou d'une prévalence forte et continue du paludisme. Et peut-être de pouvoir proposer des démarches innovantes pour diminuer les transmissions du parasite et améliorer l'accès aux soins. [...]

Les pratiques de santé et comportements face à la maladie déterminent aussi la variabilité du risque de transmission entre les foyers. Il existe une différence nette de prévalence entre les foyers selon le temps de réaction entre l'apparition des symptômes du paludisme et la prise du traitement antipaludique. Les foyers où la prise du traitement intervient dès l'apparition des symptômes ont une prévalence de 20 % inférieure à ceux réagissant au bout de trois jours ou plus. Les personnes qui attendent avant de se soigner, ou ne se soignent pas, constituent un « réservoir » de parasite au sein du domicile, et chaque anophèle qui se nourrira de leur sang sera susceptible de transmettre la maladie aux autres membres de la famille. La survenue de crise grave de paludisme est aussi plus importante (de 3 fois) pour les foyers qui attendent trois jours ou plus avant de prendre le traitement.

Document 12. Texte. Eudes Girard et Thomas Daum. « La mortalité du Covid-19 en Europe et en France métropolitaine : des espaces ruraux davantage protecteurs ? », *Géococonfluences*, publié le 16/06/2020.

URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/espaces-ruraux-france-covid19>

Une analyse rapide des cartes de la densité de population pourrait laisser penser à une corrélation entre faible densité et faible surmortalité liée à la pandémie de Covid-19. En réalité, ce lien apparent ne résiste pas à l'examen de cartes à différentes échelles. Beaucoup de facteurs interviennent (intensité des échanges, connexion aux réseaux, équipement hospitalier, structure par âge, rassemblements ponctuels) qui empêchent d'établir une causalité unique. [...]

L'effet supposé protecteur des territoires ruraux, appréhendés en tant qu'espaces de faible densité (bien que le lien ne soit pas systématique) et dès lors parfois associés à l'existence de « fortes contraintes naturelles » (Depraz, 2020) qui limiteraient les flux de population et ainsi la propagation de pandémie, mérite d'être interrogé. Si les espaces ruraux en Europe et en France semblent bien avoir un effet dans la limitation de la pénétration de la pandémie (et contribuent donc à limiter l'aléa), un changement d'échelle dans l'analyse mettra en évidence qu'il conviendra de nuancer fortement ce point lorsque le virus a tout de même réussi à pénétrer dans ces territoires qui n'ont alors peut-être pas les mêmes capacités à faire face à la pandémie (ce qui pose la question de la vulnérabilité). Ainsi la ruralité fantasmée, c'est-à-dire la représentation idéalisée que l'on se fait des espaces ruraux et à laquelle l'on attribue subitement de nos jours toutes les vertus protectrices (à tel point que « partir en région » (sic) ou « se mettre au vert » deviennent des thèmes de plus en plus véhiculés par les médias) doit en réalité être sans doute présentée avec plus de nuances et de circonspection.

En France une ligne « Le Havre-Marseille » apparemment reconstituée ?

À l'échelle de la France, une approche régionale permet de remettre en évidence une sorte de ligne « Le Havre-Marseille » ou plus précisément Le Havre-Valence qui opposerait effectivement les régions de l'Est très touchées par le virus (Grand-Est, Île-de-France, Hauts-de-France, Bourgogne-Franche-Comté, axe rhodanien jusqu'à l'Ardèche et la Drôme) à celles de l'Ouest et d'ailleurs du Sud-Est méditerranéen bien plus préservés. À l'échelle départementale, ces inégalités en terme de mortalité sont encore plus criantes et opposent des départements de l'Ouest où le taux de mortalité ne dépassait pas, dans certains cas, 0 pour 100 000 habitants mi-avril 2020 (Cantal, Lozère, Dordogne) et étaient compris à la mi-mai 2020 entre 1 et 20/100 000 ; à ceux de l'Est où il est presque toujours supérieur à 20/100 000 avec des taux qui dépassent les 75 pour 100 000 à Paris et dans le Val-de-Marne et atteint parfois près de 100/100 000 (Haut-Rhin) voire 120/100 000 (Territoire de Belfort). On doit ainsi souligner l'extraordinaire inégalité de la létalité liée au Covid-19 sur le territoire français métropolitain. Les raisons de la constitution de cette nouvelle ligne le Havre-Valence, qui a structuré en partie seulement la carte de la phase 1 du déconfinement (la totalité de la région Auvergne-Rhône-Alpes basculant en zone verte) sont sans doute à rechercher dans la structuration des premiers foyers de diffusion. À cette occasion la notion de cluster, bien connue des géographes avec une acception jusqu'alors positive du terme, réapparaît aujourd'hui comme synonyme de foyer d'infection. Certes la racine du mot et ce qu'il désigne renvoient bien dans les deux cas à une même idée de mise en relation et d'échange, mais il est préférable de transmettre des savoirs et des techniques que des virus. Par-delà ce changement de registre la localisation de ce qui a été identifié comme étant les premiers clusters fin février/début mars, rapidement médiatisés, permet de comprendre la géographie du virus et sa dissymétrie Est/Ouest : l'Oise autour de Crépy-en-Valois (15 000 hab.) où d'ailleurs a été enregistré le premier mort français de l'épidémie dans la nuit du 25 au 26 février 2020 ainsi que le Val d'Oise (autour de Méry-sur-Oise), la Haute-Savoie autour de la petite station de La Balme-de-Sillingy (5 000 hab.), le Morbihan notamment autour des communes de Crac'h (3 000 hab.), Auray (13 000 hab.) ou Carnac (4 000 hab.), le Haut-Rhin avec Mulhouse (100 000 hab. et 250 000 hab. pour son aire urbaine) et la Corse autour d'Ajaccio (70 000 hab., 100 000 hab. pour son aire urbaine). Mais plus que les lieux en eux-mêmes, leur poids démographique et leur densité, ce sont leurs liens potentiels avec de multiples autres lieux proches ou plus lointains, leur capacité à générer contacts, échanges, et dissémination, qui expliquent la structuration de cette géographie de la crise. Mulhouse, carrefour non seulement autoroutier entre l'A35 et l'A36 ouvrant sur Belfort, Besançon et le seuil de Bourgogne, mais aussi et surtout aéroportuaire avec l'aéroport de Bâle-Mulhouse au trafic croissant (7 millions de passagers en 2015, 9 millions début 2020) et en lien notamment avec Londres, Barcelone, Madrid, Bruxelles, s'est ainsi

imposé très tôt comme le premier foyer de propagation : dès début mars 2020 le nombre de personnes testées positives au virus avait été multiplié par huit en 48 heures dans le Haut-Rhin. Le rassemblement évangéliste de plus de 2 000 personnes, venues de toute la France et d'outre-mer, qui s'est tenu à Mulhouse du 17 au 24 février pour vivre « une semaine de carême » aurait pu jouer, comme on le sait, un rôle particulièrement déterminant dans la propagation de la pandémie sur le territoire. [...] Quoi qu'il en soit, plus que la densité en elle-même ce sont les interactions possibles avec les autres lieux qui semblent prédominantes pour expliquer l'importance de la diffusion de la maladie.

À l'inverse des foyers alsacien et francilien, les autres foyers du début de l'épidémie ne semblent pas avoir eu le même effet. Ainsi le foyer breton autour du Morbihan n'a pas durablement été suivi d'une forte propagation de la maladie au sein du Nord-Ouest du territoire. Le caractère assez rural du tissu dans lequel il s'est développé (Crac'h, Carnac), la relative limitation des flux de transport sur l'axe de la Nationale 165 qui dessert toute la Bretagne sud à cette période de l'année où la saison touristique n'a pas commencé, ont sans doute contribué à endiguer sa rapide diffusion. Il en va de même du foyer de Corse du Sud. On peut évoquer les raisons liées à l'insularité, les contraintes naturelles d'un relief montagneux vigoureux freinant les liaisons entre Ajaccio et Bastia au point d'en faire selon *Corse Matin* « un parcours du combattant » (11 février 2019). Il faut sans doute ajouter la précocité des mesures pour endiguer l'épidémie avec la fermeture des établissements scolaires dès le 9 mars et l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes. Ces raisons ont pu très vite limiter l'ampleur de ce cluster.

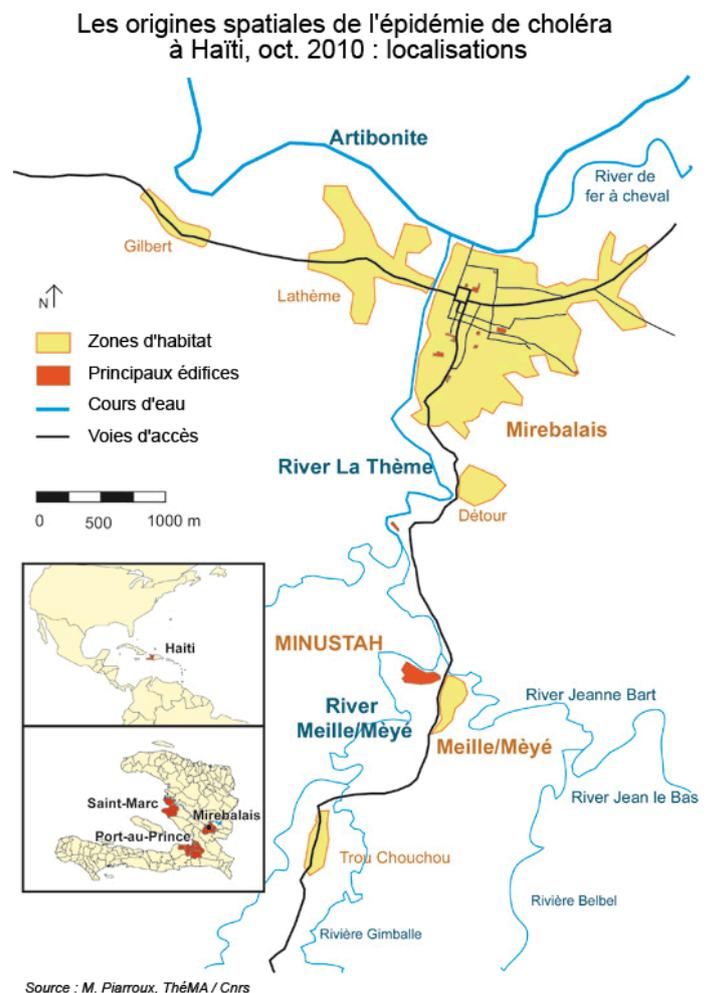
Ainsi, comme dans tout processus de diffusion, c'est en termes de continuité et de discontinuité spatiale qu'il faut penser pour expliquer cette structuration géographique des effets du virus à la mi-avril 2020 lors des prémices du pic épidémique sur le territoire français. Il en va de même si l'on veut comprendre pourquoi le Cantal et la Lozère, pourtant constitués de population âgée (environ 1/3 de la population a plus de 60 ans) et donc beaucoup plus vulnérable au virus, n'ont enregistré jusqu'à la fin avril 2020 aucun décès (et n'en comptent en milieu hospitalier qu'un seul pour la Lozère et 9 pour le Cantal au 8 juin 2020) : la faible densité de ces espaces (25 hab./km² pour le Cantal, 15 hab./km² pour la Lozère, la plus faible du territoire métropolitain), les contraintes des distances (aucun réseau rapide, à l'exception de la Nationale 122 qui traverse en diagonale le département du Cantal et qui n'a pas vraiment réussi à réduire l'espace-temps entre les lieux), et donc la limitation des connexions, contribuent à établir des barrières de discontinuité et à maintenir une distanciation sociale maximale dont on connaît l'effet protecteur.

Document 13. Texte et cartes. Sylviane Tabarly. « Choléra : géographie d'une pandémie. Étude de cas : Haïti, 2010-2012 », *Géococonfluences*, octobre 2012.
URL : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/transv/sante/SanteDoc3.htm>

Le 12 janvier 2010, Haïti fut dévastée par un séisme dont l'épicentre était situé à 15 km au sud-ouest de la capitale, Port-au-Prince. De magnitude 7 sur l'échelle de Richter, il détruisit et désorganisa une part importante et névralgique du pays et causa la mort d'environ 220 000 personnes. L'aide internationale a alors afflué, la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (Minustah) a été renforcée, et le Conseil de Sécurité a augmenté ses effectifs pour soutenir le redressement, la reconstruction et la stabilisation du pays.

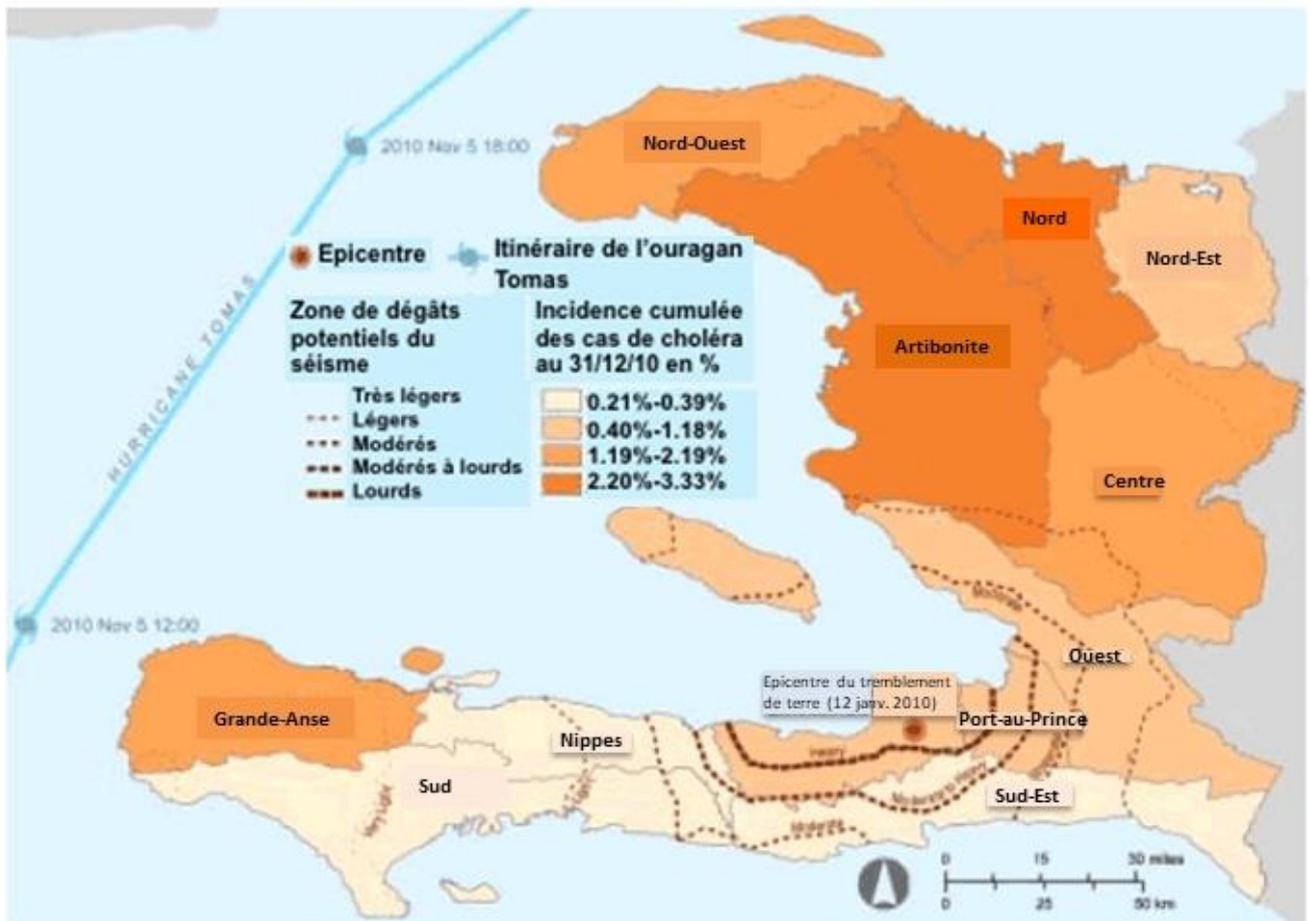
Quelques mois après cette catastrophe, un premier cas de choléra a été enregistré le 14 octobre 2010 dans le département d'Artibonite situé au nord de Port-au-Prince, alors que la maladie avait disparu d'Haïti depuis un siècle environ. Les cas se sont ensuite multipliés rapidement, le long de la rivière Artibonite et sur le plateau central. [...] Ces investigations ont montré que la souche de *V. cholerae* responsable différait des souches impliquées dans les épisodes de choléra du reste de l'Amérique latine et qu'elle était apparentée au "sérogroup O1, sérotype Ogawa, biotype El Tor", une variante existant en Asie du Sud. Cette souche n'ayant jamais été signalée à proximité d'Haïti,

dans la région des Caraïbes ou en Amérique latine, l'épidémie haïtienne est donc consécutive à l'introduction d'une souche de source géographique éloignée. [...] Les premiers cas de choléra ont été observés sur des malades originaires de Meille, village situé à 150 mètres en aval du camp de la Minustah ou vivant en relation avec les rivages de l'Artibonite, le plus long cours d'eau du pays, à Mirebalais. Dans un premier temps, la maladie a été concentrée dans la région du bas Artibonite, notamment dans les communes de Grande Saline, St Marc, Desdunes, Petite-Rivière-de-l'Artibonite, Dessalines et Verrettes, et l'épidémie est devenue "explosive" dans un délai de trois jours partout dans la région du delta de l'Artibonite. [...] L'étude du Dr Renaud Piarroux, épidémiologiste français spécialiste du choléra, résumait aussi dans son rapport de juillet 2011 : "Notre étude épidémiologique fournit plusieurs arguments supplémentaires confirmant une importation du choléra en Haïti. Il y avait une corrélation dans le temps et les lieux entre l'arrivée de soldats népalais [le Népal étant, après le Brésil et l'Uruguay, le plus grand contributeur à la Minustah], provenant d'une zone qui connaissait une épidémie de choléra et la manifestation des premiers cas à Meille quelques jours après. Étant donné



l'éloignement de Meille, dans le centre d'Haïti et l'absence d'autres nouveaux arrivants, il est peu probable qu'une souche de choléra soit introduite d'une autre façon."

Haïti 2010 : événements sismique et climatique / épidémie de choléra



Les départements haïtiens affectés par :

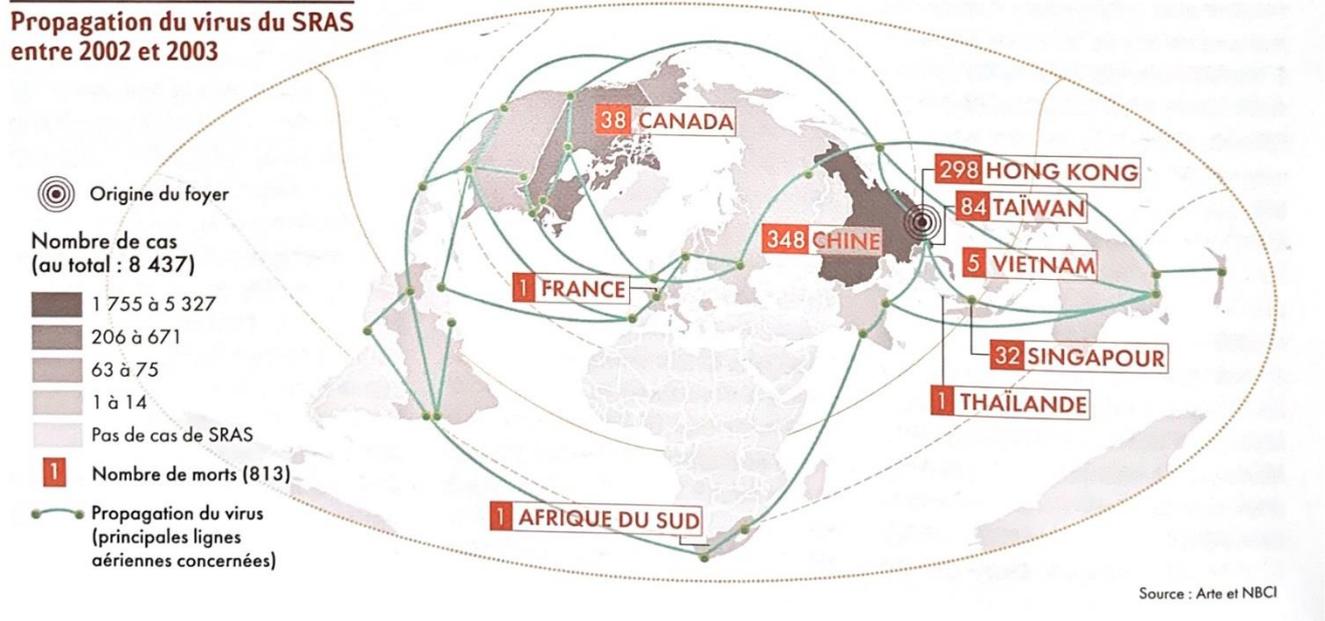
- le séisme du 12 janvier 2010 : gradient des dégâts de légers (*light*) à lourds (*heavy*),
- l'ouragan Tomas selon sa trajectoire (*path*),
- l'incidence cumulée (%) des cas de choléra du 21 octobre au 31 décembre

Source : Centers for Disease Control and Prevention (CDC), www.cdc.gov/haiticholera

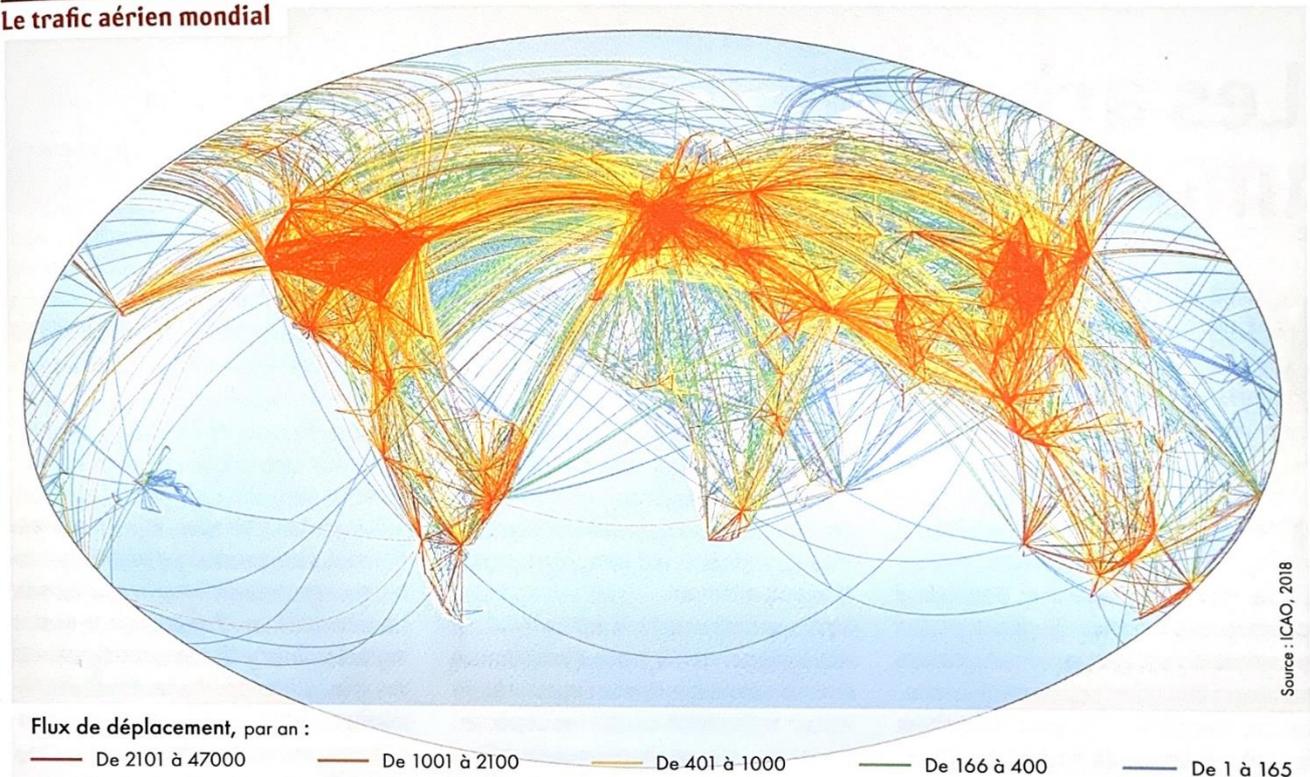
Document 14. Cartes. Gérard Salem et Florence Fournet. *Atlas mondial de la santé*. Paris, Autrement, 2020, p. 72-73.

Note du jury : le syndrome respiratoire aigu sévère (SRAS) est une maladie infectieuse des poumons due à un Coronavirus, apparue à Foshan en Chine en novembre 2002 avant de se diffuser à nombreux pays. Cette épidémie est considérée éteinte depuis mai 2004.

Propagation du virus du SRAS entre 2002 et 2003



Le trafic aérien mondial



OPTION B : « MILIEUX ET ENVIRONNEMENT »**Sujet : Les sécheresses dans le monde**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 : En quoi la notion de sécheresse est-elle complexe à définir ? Sur quels indicateurs la mesure de la sécheresse se fonde-t-elle ? Quelles limites révèlent-ils ?

Question 2 : Dans quelle mesure les sécheresses soulèvent-elles des enjeux géographiques ?

Question 3 : Quelles sont les conséquences des sécheresses pour les territoires et les sociétés concernés par ces phénomènes ?

Question 4 : Quelles sont les adaptations des sociétés face à la sécheresse ? Quelles en sont les limites ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS

Document 1 - Texte. Source : Vigneau Jean-Pierre, 1996, *L'eau atmosphérique et continentale*, Paris, SEDES, 192 p.

Document 2 - Texte. Source : Dubreuil Vincent, 2005, « Un risque climatique à géométrie variable : la sécheresse », in Lamarre D. (dir), *Les risques climatiques*, Paris, Belin Sup, p. 150-151.

Documents 3 - L'exemple de la sécheresse en Bretagne. Source : Dubreuil Vincent, « Un risque climatique à géométrie variable : la sécheresse », in Lamarre Denis. (dir), 2005, *Les risques climatiques*, Paris, Belin Sup, p. 153.

Document 3a - Graphique. Variabilité interannuelle du bilan de l'eau à Brest, Lorient, et Rennes, de 1946 à 2003.

Document 3b - Cartes. Cartographies de la Déficience d'évaporation (DE) mensuelle en Bretagne pour l'année 2003.

Document 3c - Texte. Impact de la sécheresse en Bretagne en 2003. Source : Quénot Hervé, Dubreuil Vincent, Arvor Damien, Lecerf Rémi, « Apports de la géomatique dans la spatialisation à différentes échelles des risques climatiques en agriculture », in Lamarre Denis (dir), 2008, *Climats et risques*, Paris, Editions Tec et Doc Lavoisier, p. 43-61, p. 49.

Documents 4 - Comment définir la sécheresse ?

Document 4a- Texte. Quelle définition de la sécheresse ? Source : Van Loon Anne F., 2015, "Hydrological drought explained", *WIREs Water*, 2, p. 359-392.

Document 4b- Schéma. Différents types de sécheresse. Source : d'après Van Loon Anne F., 2015, URL : <https://www.inrae.fr/actualites/quest-ce-que-secheresse>

Documents 5 - La sécheresse aux Kiribati. Etude de cas. Source : Longépée Esméralda, 2016, « La résilience des atolls de Kiribati (Micronésie) à la sécheresse : comparaison entre un

système urbain et un système rural », *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 774, <http://journals.openedition.org/cybergeo/27526>.

Document 5a - Carte. Carte de localisation des terrains d'étude.

Document 5b - Texte. La sécheresse aux Kiribati.

Document 5c - Schéma. Diagramme de boucles causales représentant les variables du SSE de Tarawa qui sont affectées par les sécheresses.

Document 5d - Schéma. Diagramme de boucles causales représentant les variables du SSE de Beru qui sont affectées par les sécheresses.

Document 6 - Cartes. Prévisions et mesures effectives de la sécheresse aux Etats Unis. Étés 2011 et 2012. Source : Wood Eric F., Schubert Siegfried D., Wood Andrew W., Peters-Lidard Christa D., Mo Kingtse C. Mariotti Annarita and Pulwarty Roger S., 2015, "Prospects for Advancing Drought Understanding, Monitoring, and Prediction", *Journal of Hydrometeorology*, vol. 16, p. 1636-1657.

Document 7 – Texte. Les séquences sèches en France pour comprendre les « épisodes réels » de sécheresse pluviométrique. Source : Raymond Florian et Ullmann Albin, 2021, « Variabilité spatio-temporelle des séquences sèches en France depuis 1950 », *Cybergeo: European Journal of Geography*, document 988, <http://journals.openedition.org/cybergeo/37260>.

Document 8 - Texte. Le manque d'eau. Source : Collas Aurélie, 2022, « Au Maroc, l'oued victime des « voleurs d'eau » et de la sécheresse », *Le Monde*, Dimanche 30 octobre 2022, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/29/au-maroc-l-oued-victime-des-voleurs-d-eau-et-de-la-secheresse_6147836_3212.html

Document 9 - Texte. Extrait de Garambois Nadège, Le Goff Ulysse, Thibaudeau Lucie, 2019, « Sécheresse et ajustement structurel, une double adaptation : bassin arachidier sénégalais », in Cochet Hubert, Ducourtieux Olivier, Garambois Nadège (dir.), *Systèmes agraires et changement climatique au sud, les chemins de l'adaptation*, Versailles, Quae, p. 21-52.

Documents 10 - Les réserves d'eau en France

Document 10a – Texte. Les méga-bassines : un sujet sensible. Source : <https://www.greenpeace.fr/mega-bassines-pourquoi-opposer/>

Document 10b – Schéma – Extrait du site internet « Bassines, non merci ». Source : <https://bassinesnonmerci.fr/index.php/les-bassines-cest-quoi/>

Document 10c- Texte – La FNSEA pour une simplification de la procédure de construction des réserves d'eau. Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/la-fnsea-conteste-la-gestion-de-l-eau-du-bassin-loire-bretagne-2622452.html>

Documents 11– Cartes. Deux indicateurs de la sécheresse. Source : cartes disponibles sur <https://www.drought.gov/international>

Toutes les traductions sont du jury. Tous les documents ont été consultés en 2023.

Document 1 - Texte. Source : Vigneau Jean-Pierre, 1996, *L'eau atmosphérique et continentale*, Paris, SEDES, 192 p.

Est-il un terme plus familier que sécheresse ? Est-il un concept plus flou ? Certains placent la notion sur le seul plan climatique. La sécheresse peut alors apparaître comme un déficit pluviométrique ; reste à fixer la valeur de référence : la normale (c'est-à-dire la moyenne trentenaire) ? La médiane ? Puis à déterminer l'écart à partir duquel le déficit peut être considéré comme significatif : 10 %, 20 %, 50 % ? Une démarche qui dans tous les cas est sans grande signification physique. Chez d'autres, la sécheresse apparaît comme l'expression d'une période (suite de jours) sans précipitations véritables ; reste à s'accorder sur la durée. Ce sont là des approches d'un intérêt limité, bien éloignées du concret ressenti par les individus que les phénomènes regroupés sous cette même appellation peuvent toucher. Se fonder sur les besoins de la société n'est guère plus satisfaisant puisqu'ils s'accroissent avec le développement et augmentent sans cesse la fréquence de la sécheresse pour des raisons non naturelles [...]. À lire certains, la sécheresse connoterait un caractère anormal [et des conséquences catastrophiques]. Il apparaît donc indispensable de faire une différenciation entre :

- D'une part, les sécheresses dont la place est clairement assignée dans l'année avec un retour plus ou moins régulier [...] Dans ce premier cas, on parlera de sécheresse structurelle (composante ordinaire de la trame du climat) ;
- D'autre part, celles qui frappent des lieux inhabituels ou prennent une intensité remarquable en des lieux où elle est familière. Dans ce second cas, on parlera de sécheresse accidentelle d'occurrence soit peu fréquente, soit rare, soit exceptionnelle.

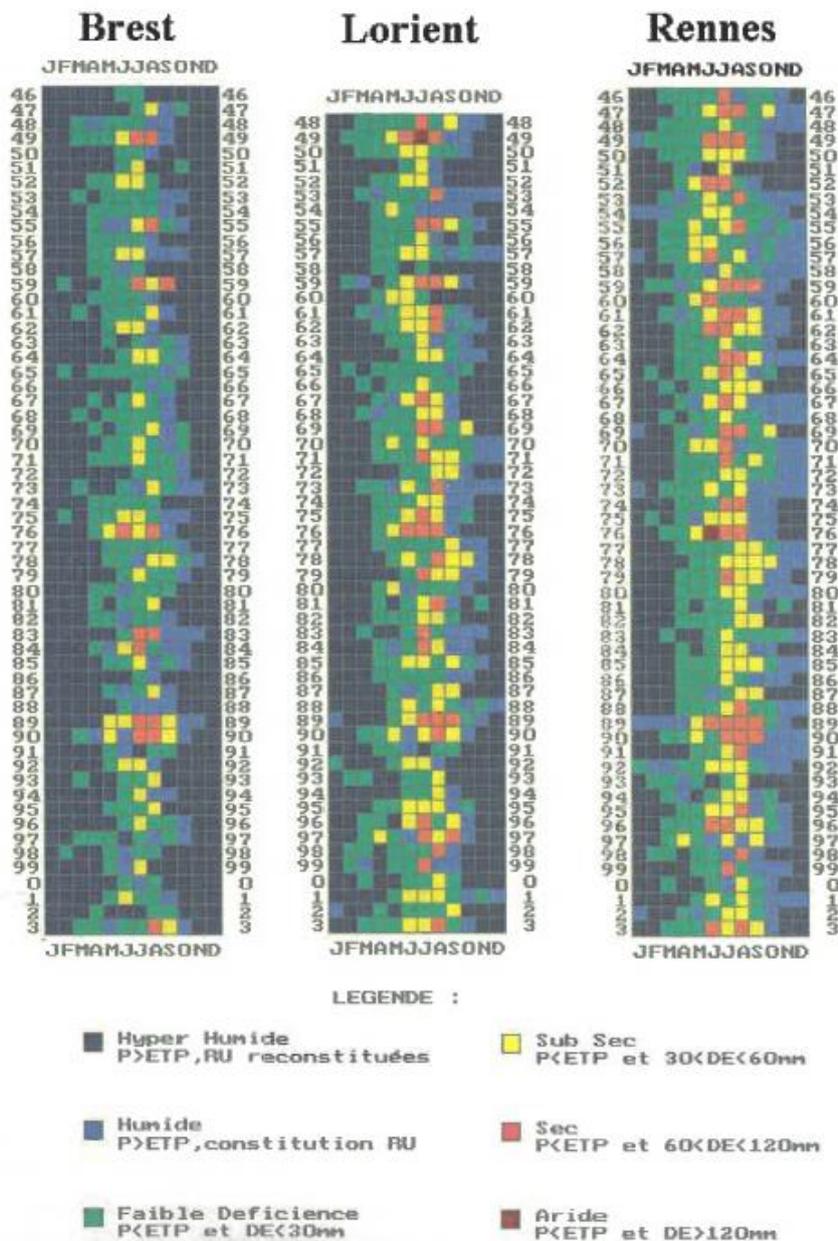
Document 2 - Texte. Source : Dubreuil Vincent, 2005, « Un risque climatique à géométrie variable : la sécheresse », in Lamarre Denis (dir), *Les risques climatiques*, Paris, Belin Sup, p. 150-151.

En replaçant les problèmes de manque d'eau, donc de sécheresse dans le cadre plus global du bilan de l'eau, on aborde le concept fondamental du cycle de l'eau qui dépasse largement le cadre régional de l'étude (Pagney, 1988). On ne se préoccupe plus seulement de l'eau qui tombe au sol (les précipitations) mais également de celle qui s'évapore et retourne donc vers l'atmosphère. La notion essentielle qui intervient ici est celle d'évapotranspiration potentielle (ETP) : cette « nécessité en eau » des plantes a été définie sur le plan de la mesure physique par l'Américain Thornthwaite dès 1948 comme « *l'évapotranspiration d'un couvert végétal dense, en état de vie active et dont les besoins en eau sont aisément satisfaits* ». La mesure de l'ETP permet en effet de quantifier les nécessités en eau pour un développement optimal d'un couvert végétal dans un contexte climatique donné : « *ETP est avant tout un concept climatique. Elle représente en fait le pouvoir évaporant du climat* » d'une région (J. Mounier, 1965, 1977). Mais à l'échelle de la plante comme de la parcelle, les exigences en eau sont, en réalité, loin d'être toujours satisfaites. La valeur théorique de l'ETP doit alors être remplacée, au niveau de la plante, par une autre évapotranspiration, que l'on nomme évapotranspiration réelle (ETR) cette fois-ci car il s'agit de l'eau effectivement transpirée par la plante. En effet, dans le cas d'une diminution de l'approvisionnement en eau de la plante, le débit de l'eau qui la traverse (et qui alimente l'évapotranspiration) diminue. Le végétal doit alors puiser dans ses réserves [...] si les exigences en eau de la plante deviennent telles que ni ses réserves, ni le sol, ni l'atmosphère ne peuvent lui fournir l'eau nécessaire, alors le processus de régulation stomatique s'enclenche et l'ETR devient alors inférieure à l'ETP. Une fois ETP et ETR calculées, il devient intéressant de comparer une situation type idéale (ETP) à la situation réellement observée (ETR). De ce point de vue, c'est la Déficience d'Evaporation (D.E.) qui apparaît comme la plus pertinente :

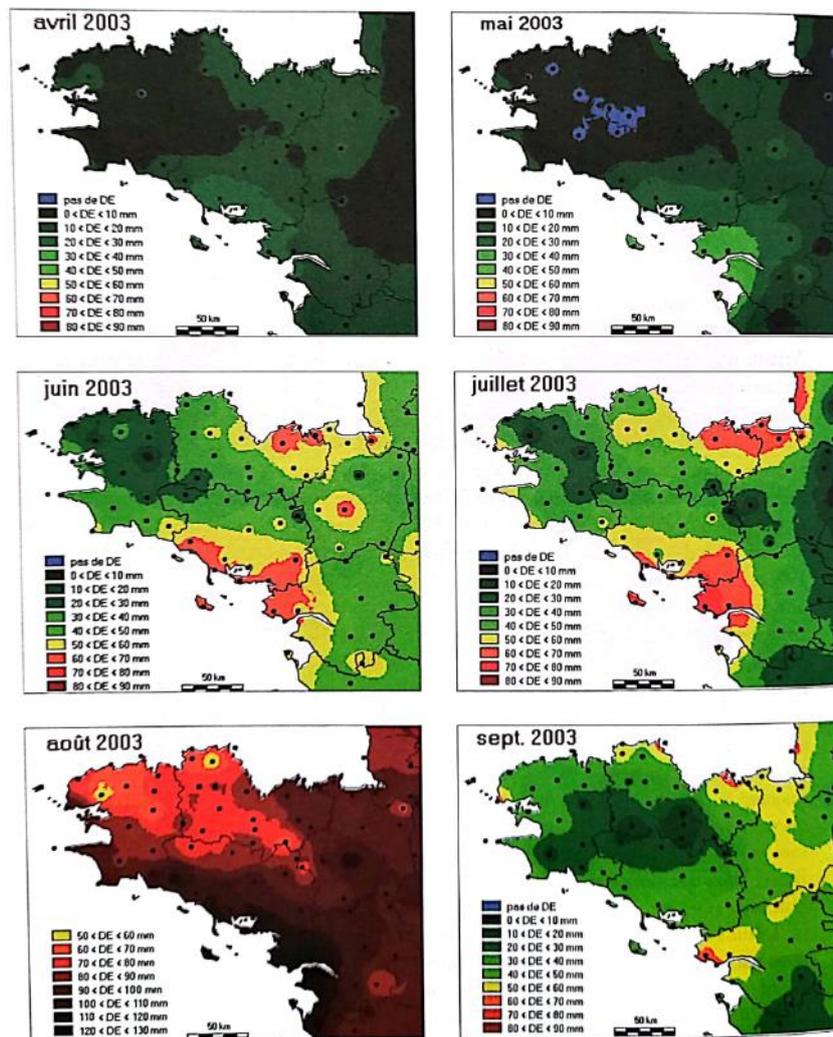
DE = ETP-ETR. Bien évidemment, cette opération n'a de sens qu'en période de déficience pluviométrique, c'est-à-dire lorsque les pluies sont inférieures à l'ETP. La déficience d'évaporation constitue alors une véritable quantification de la sécheresse.

Documents 3 - L'exemple de la sécheresse en Bretagne.

Document 3a - Graphique. Variabilité interannuelle du bilan de l'eau à Brest, Lorient, et Rennes, de 1946 à 2003. Source : Dubreuil Vincent, « Un risque climatique à géométrie variable : la sécheresse », in Lamarre Denis (dir), 2005, *Les risques climatiques*, Paris, Belin Sup, p. 153.



Document 3b - Cartes. Cartographies de la Déficience d'évaporation (DE) mensuelle en Bretagne pour l'année 2003. Source : *idem*.



Document 3c - Texte. Impact de la sécheresse en Bretagne en 2003. Source : Quénol Hervé, Dubreuil Vincent, Arvor Damien, Lecerf Rémi, « Apports de la géomatique dans la spatialisation à différentes échelles des risques climatiques en agriculture », in Lamarre D. (dir), 2008, *Climats et risques*, Paris, Editions Tec et Doc Lavoisier, p. 49.

L'impact de la sécheresse n'a pas été identique pour tous les types d'utilisation du sol. Les céréales étant récoltées en juillet, le manque d'eau ne s'est pas fait ressentir pour les blés par exemple. En revanche, les différents fourrages, qui représentent une densité relativement faible de végétation, ont été les premiers à subir le manque d'eau et les fortes températures. Alors que les indices de végétation devraient augmenter au mois de juillet, une diminution est constatée. À cette même période, les maïs sont en pleine croissance. Les parcelles de fourrages ont donc fortement subi le manque d'eau, mais cette information reste pour le moment difficile à quantifier étant donnée la résolution spatiale des images utilisées. Au mois de septembre, les images [...] mettent en évidence une forte diminution de la densité du couvert végétal comparé aux années précédentes. Ce sont ici les cultures de maïs qui sont affectées. Le manque d'eau a donc affecté prioritairement les couverts végétaux de faibles volumes. Il est intéressant de remarquer que les forêts n'ont pas subi la sécheresse, la hauteur du couvert végétal permettant de conserver de l'humidité et les racines des arbres allant puiser l'eau en profondeur.

Documents 4 - Comment définir la sécheresse ?

Document 4a- Texte. Quelle définition de la sécheresse ? Source: Van Loon Anne F., 2015, "Hydrological drought explained", *WIREs Water*, 2, p. 359-392.

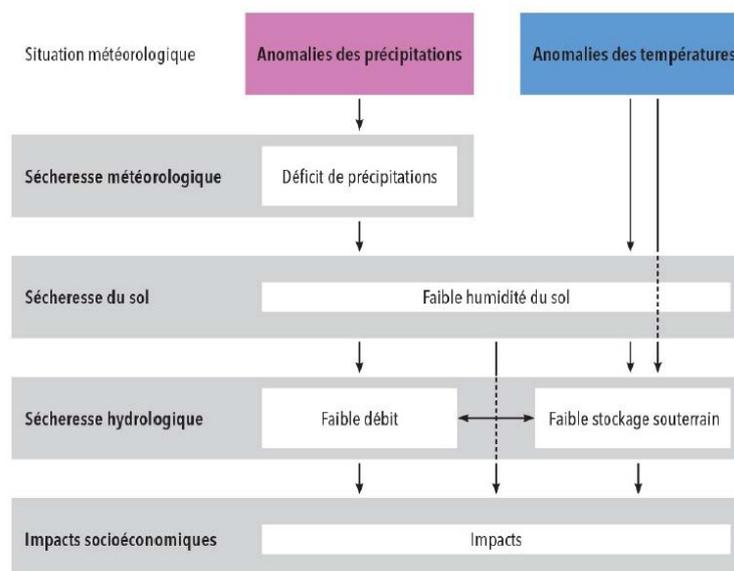
La sécheresse est un phénomène complexe et est donc définie de nombreuses façons. Il n'existe pas de définition universelle de la sécheresse. [...] La définition la plus simple de la sécheresse est : un déficit d'eau par rapport aux conditions normales. En appliquant cette définition, les questions suivantes se posent. Quelles sont les conditions normales ? Considérons-nous l'eau dans toutes les composantes du cycle hydrologique ou seulement dans certaines ? Quelle doit être l'importance d'un déficit en eau, ou sa durée, pour qu'on puisse parler de sécheresse ? Cette définition se réfère-t-elle uniquement aux processus naturels ou les influences humaines jouent-elles également un rôle ?

Ce qui doit être considéré comme une situation "normale" dépend fortement de l'utilisation de l'eau. Par exemple, certains niveaux d'eau minimaux dans les rivières sont nécessaires pour la navigation et les écosystèmes, tandis que dans la gestion des réservoirs, les écarts par rapport au cycle saisonnier des apports ont de graves conséquences. Par conséquent, la définition de la sécheresse dépend de l'objectif d'une étude, ce qui est très important lors de la quantification de la sécheresse. Dans la recherche sur la sécheresse, nous nous concentrons généralement sur les composants atmosphériques et terrestres du cycle de l'eau et les liens entre eux, c'est-à-dire, les précipitations, l'évapotranspiration, l'accumulation de neige, l'humidité du sol, les eaux souterraines, les lacs et les zones humides, et le débit des cours d'eau. En outre, il est habituel de définir la sécheresse comme un phénomène persistant et régionalement étendu, bien que ces termes ne soient pas facilement quantifiables. Il est aussi important de noter que la sécheresse est une condition relative, plutôt qu'absolue, du système hydrologique.

Dans cet article, j'utilise la définition suivante de la sécheresse, proposée par Tallaksen et Van Lanen :

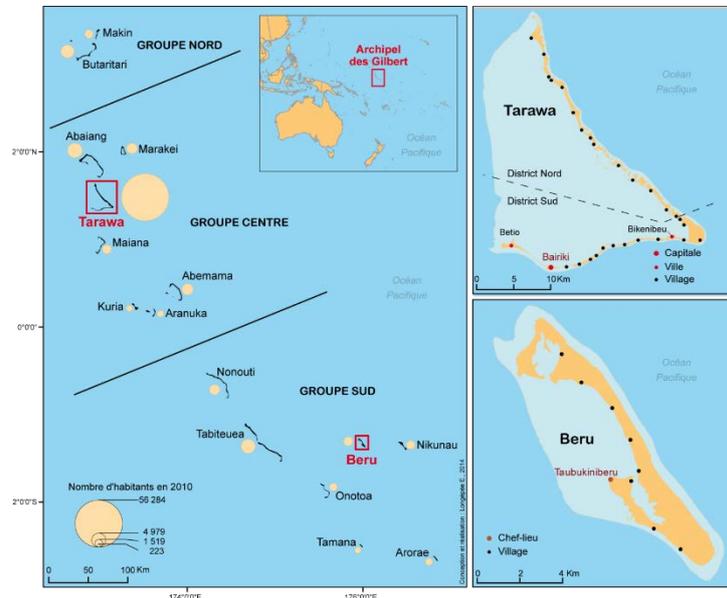
« La sécheresse est une période soutenue de disponibilité en eau inférieure à la normale. C'est un phénomène récurrent et mondial, avec des caractéristiques spatiales et temporelles qui varient considérablement d'une région à l'autre. »

Document 4b- Schéma. Différents types de sécheresse. Source : d'après Van Loon Anne F., 2015, URL : <https://www.inrae.fr/actualites/quest-ce-que-secheresse>



Documents 5 - La sécheresse aux Kiribati. Etude de cas. Source : Longépée Esméralda, 2016, « La résilience des atolls de Kiribati (Micronésie) à la sécheresse : comparaison entre un système urbain et un système rural », *Cybergeo : European Journal of Geography*, document 774, <http://journals.openedition.org/cybergeo/27526>.

Document 5a – Carte. Localisation des terrains d'étude.



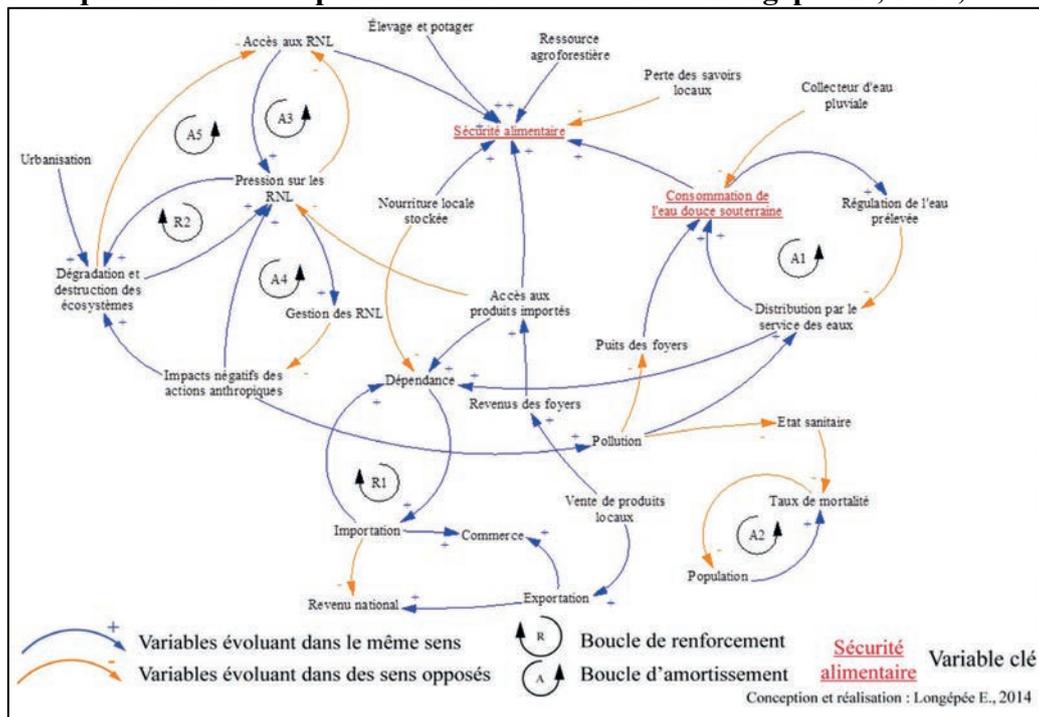
Document 5b - Texte. La sécheresse aux Kiribati.

Pour l'instant, les modèles climatiques n'apportent pas d'éléments de réponses sur l'évolution future de l'intensité, de la temporalité et de la localisation des sécheresses dans le Pacifique Sud (ABoM et CSIRO, 2011a). [...]

Face à la complexité des SSE [systèmes socio-écologiques] atolliens, le cadre théorique de la résilience permet, à partir de la modélisation de la structure des SSE, de réfléchir sur leur comportement en période de sécheresse. Les méthodes du géographe s'intègrent bien dans cette approche systémique en apportant les éléments nécessaires à la réalisation de diagrammes de boucles causales retranscrivant la structure dynamique des composantes du système affectées par les sécheresses. Les SSE atolliens des Gilbert sont résilients à la sécheresse : que le SSE soit urbain ou rural, les effets de la perturbation sont absorbés et les réorganisations entreprises permettent le maintien de l'identité du système. Bien que tous deux résilients aux sécheresses, les atolls de Tarawa et de Beru présentent des différences dans leur assimilation et leur réaction à la perturbation. Sur Beru, le système de fonctionnement apparaît propice à la résilience aux sécheresses. Sur Tarawa, la résilience du système face à la perturbation a tendance à s'affaiblir en raison des nombreux autres problèmes auxquels sont confrontés l'atoll. Le fait que l'urbanisation tend à favoriser l'augmentation des risques a déjà été mis en évidence (Pigeon, 2005).

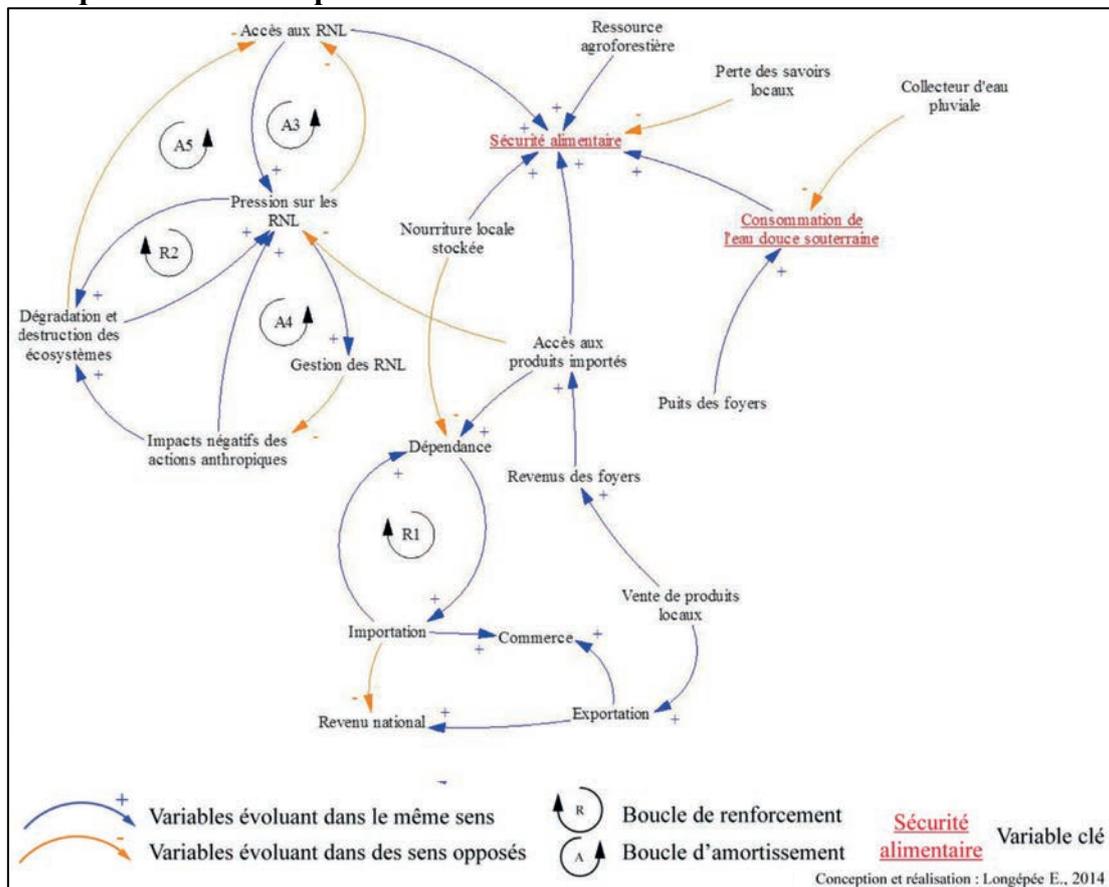
Malgré tout, cet accroissement de l'exposition est en partie contrecarré par le développement de politique de gestion des sécheresses. Contrairement à d'autres perturbations affectant le pays, les sécheresses sont gérées en interne, les agences internationales interviennent peu. Le gouvernement central n'intervient pas non plus dans les atolls ruraux alors que ceux du sud de l'archipel sont les plus sévèrement touchés. Le seul jeu d'échelle qui s'opère a lieu à Tarawa où le gouvernement surveille l'évolution des effets de la perturbation par le biais du comité dédié.

Document 5c - Schéma. Diagramme de boucles causales représentant les variables du SSE de Tarawa qui sont affectées par les sécheresses. Source : Longépée E., 2016, *id.*



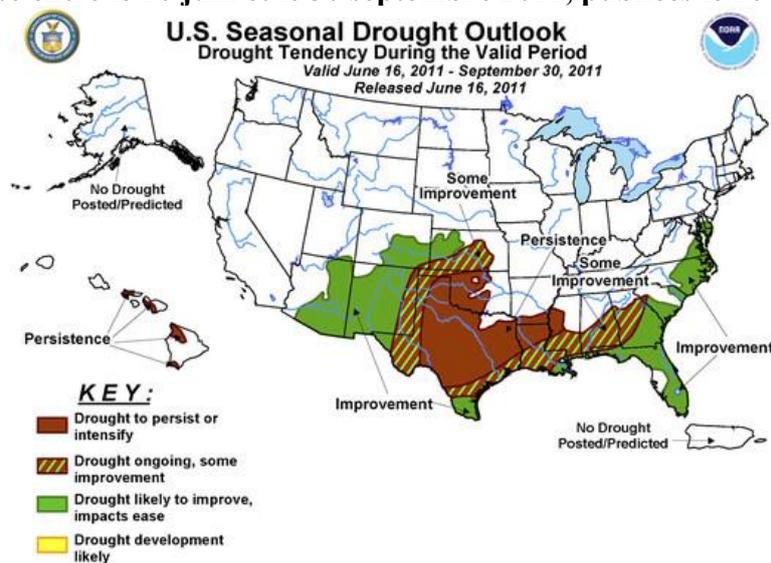
NB : RNL : ressources naturelles locales

Document 5d - Schéma. Diagramme de boucles causales représentant les variables du SSE de Beru qui sont affectées par les sécheresses.



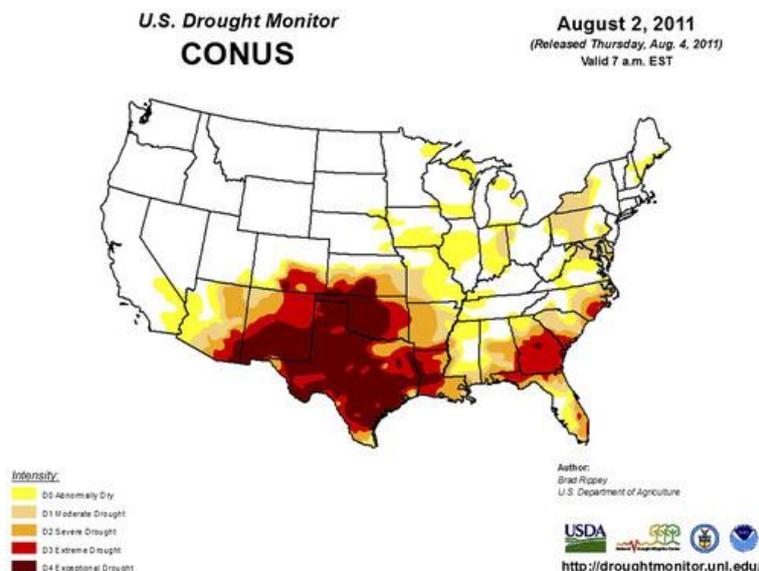
Document 6 - Cartes. Prévisions et mesures effectives de la sécheresse aux Etats-Unis, Etés 2011 et 2012. Source: Wood Eric F., Schubert Siegfried D., Wood Andrew W., Peters-Lidard Christa D., Mo Kingtse C. Mariotti Annarita and Pulwarty Roger S., 2015, "Prospects for Advancing Drought Understanding, Monitoring, and Prediction", *Journal of Hydrometeorology*, vol. 16, p. 1636-1657.

Eté 2011 – Perspectives saisonnières de sécheresse aux Etats Unis, pour la période de validité comprise entre le 16 juin et le 30 septembre 2011, publiées le 16 juin 2011



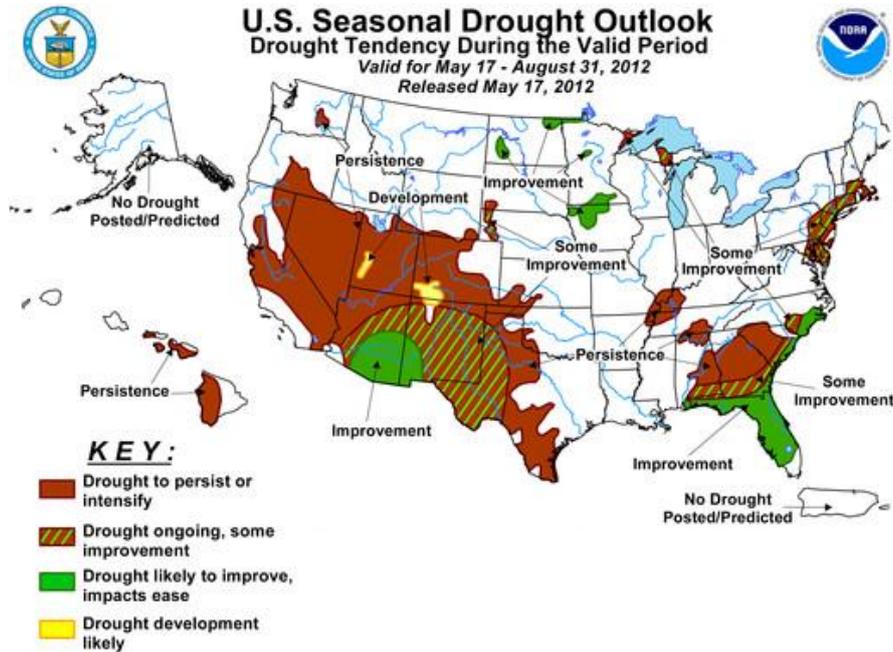
Traduction : *Drought to persist or intensify* : Sécheresse persistante ou s'intensifiant ; *Drought ongoing, some improvement* : sécheresse en cours, quelques améliorations ; *Drought likely to improve, impact ease* : sécheresse susceptible de s'améliorer, atténuation de ses impacts ; *Drought development likely* : Développement probable de la sécheresse. *No Drought predicted* : pas de sécheresse attendue. (some) *Improvement* : (quelque) amélioration.

Eté 2011 - Observatoire de la sécheresse au 2 Août 2011 (réalisé le 4 août 2011)



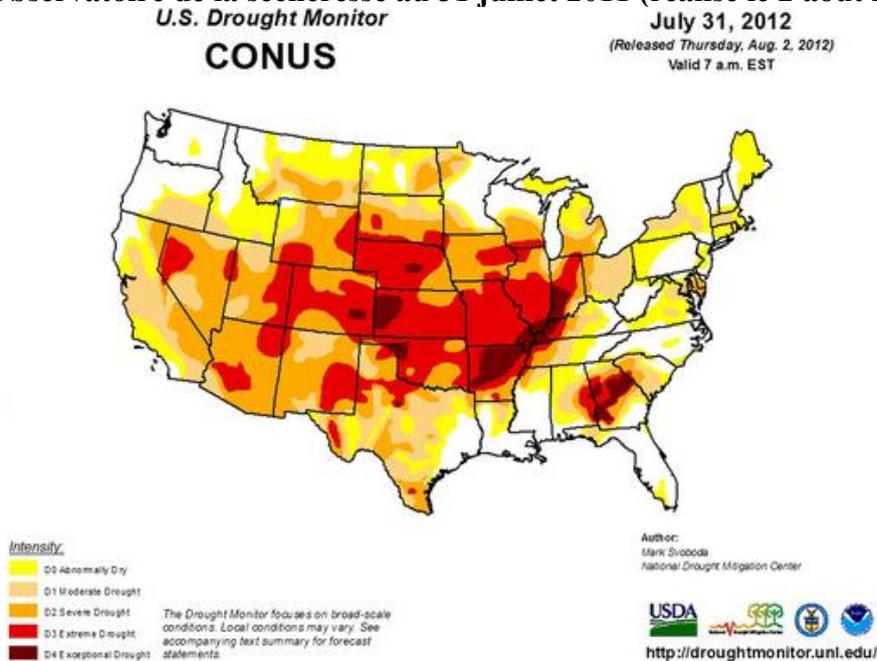
Traduction : *Intensity*: intensité. *Abnormally Dry* : Anormalement sec ; *Moderate Drought* : Sécheresse modérée ; *Severe Drought* : Sécheresse sévère ; *Extreme Drought* : Sécheresse extrême ; *Exceptional Drought* : Sécheresse exceptionnelle.

Eté 2012 Perspectives saisonnières de sécheresse aux Etats Unis, pour la période de validité comprise entre le 17 mai et le 31 août 2012, publiées le 17 mai 2012



Traduction : *Drought to persist or intensify* : Sécheresse persistante ou s'intensifiant ; *Drought ongoing, some improvement* : sécheresse en cours, quelques améliorations ; *Drought likely to improve, impact ease* : sécheresse susceptible de s'améliorer, atténuation de ses impacts ; *Drought development likely* : Développement probable de la sécheresse. *No Drought predicted* : pas de sécheresse attendue. (some) *Improvement* : (quelque) amélioration.

Eté 2012 - Observatoire de la sécheresse au 31 juillet 2011 (réalisé le 2 août 2011)



Traduction : *Intensity*: intensité. *Abnormally Dry* : Anormalement sec ; *Moderate Drought* : Sécheresse modérée ; *Severe Drought* : Sécheresse sévère ; *Extreme Drought* : Sécheresse extrême ; *Exceptional Drought* : Sécheresse exceptionnelle.

Documents 7 - Texte. Les séquences sèches en France pour comprendre les « épisodes réels » de sécheresse pluviométrique. Source : Raymond F. et Ullmann A., 2021, « Variabilité spatio-temporelle des séquences sèches en France depuis 1950 », *Cybergeog: European Journal of Geography* document 988, <http://journals.openedition.org/cybergeog/37260>.

En été, saison la plus sèche, une augmentation du nombre de jours secs est avérée depuis les années 1950 sur la majeure partie du territoire. Cette dernière est principalement associée à l'augmentation de la durée moyenne des séquences sèches et du nombre des plus longs de ces épisodes.

De façon générale, une absence de tendances claires et significatives quant au nombre de jours secs en France ne veut pas forcément dire que la distribution temporelle des précipitations, et donc par ricochet des jours sans pluie, n'a pas évolué. En effet, on observe ici que dans certains cas, une absence de tendance sur le nombre de jours secs peut finalement cacher une augmentation de la durée des séquences sèches mais une diminution du nombre de ces séquences, ou inversement. De telles évolutions peuvent engendrer certains impacts pour les sociétés et l'environnement, et notamment sur l'agriculture. Comme l'ont montré Raymond *et al.* (2018b), une absence prolongée de précipitation en hiver et au printemps (sécheresse météorologique) peut engendrer une baisse significative des rendements des cultures céréalières hivernales pluviales, car les plants ont un besoin régulier en eau pendant les périodes de montaison et de floraison (sécheresse agricole). Ainsi, une diminution du nombre de séquences sèches devrait être une bonne nouvelle pour ces domaines d'activité, sauf si cette évolution est accompagnée par une augmentation de la durée de ces séquences sèches, comme c'est le cas en hiver pour la moitié sud de la France et au printemps pour une large partie de l'est du territoire. Appréhender la sécheresse pluviométrique par l'étude des séquences sèches et de leurs caractéristiques spatiales (structuration géographique) et temporelles (saisons, durées, nombres, tendances) permet ainsi de regarder cet aléa au travers "d'épisodes réels".

Cette démarche permet donc de se rapprocher des échelles de temps et d'espace idoines pour les études d'impacts. En outre, considérant que la vulnérabilité des agrosystèmes et du cycle de l'eau face à l'absence prolongée de pluie n'est pas équivalente en fonction de la saison, cette démarche permet également d'être mieux en phase avec les besoins en matière d'études des risques liés aux sécheresses pluviométriques.

Document 8 - Texte. Le manque d'eau. Source : Collas Aurélie, 2022, « Au Maroc, l'oued victime des « voleurs d'eau » et de la sécheresse », *Le Monde*, Dimanche 30 octobre 2022, URL : https://www.lemonde.fr/afrique/article/2022/10/29/au-maroc-l-oued-victime-des-voleurs-d-eau-et-de-la-secheresse_6147836_3212.html

L'eau de la rivière est revenue, mais son débit est faible, sa couleur brunâtre. Au Maroc, dans le Moyen Atlas, l'oued Chbouka se dessèche, faisant craindre aux habitants du village de Lehri, près de Khénifra, de perdre leur principal moyen de subsistance.

Ces villageois racontent qu'en mai la rivière a même été à sec pendant plusieurs jours. « Complètement sèche, pour la première fois. Il n'y avait que des galets et des poissons morts, il fallait voir ça ! », se désole Abdellah Mohetti, un cultivateur du village qui, depuis, vient quotidiennement vérifier le niveau d'eau.

« À cause du manque d'eau, nous n'avons pas pu irriguer nos potagers, ni les vergers de figuiers et d'oliviers », témoigne Abdelaziz Borezza, un paysan à dos d'âne rencontré sur le chemin de terre longeant la rivière. Les éleveurs, eux, n'ont eu d'autres choix que d'utiliser l'eau potable des habitations pour abreuver leurs troupeaux [...].

Quant aux pêcheurs, ils ne pêchent plus. « *L'assèchement de la rivière a décimé sa faune : les poissons, dont la truite, mais aussi les tortues ou les crapauds, déplore M. Mohetti. Il a aussi assoiffé tous les animaux sauvages de la forêt limitrophe, sangliers, lièvres, renards... C'est tout un écosystème millénaire qui est fragilisé !* »

Des pompes installées le long de la rivière

L'oued Chbouka ne s'est pas desséché du jour au lendemain. Voilà plusieurs années que les habitants de Lehri voient son débit se tarir. Mais sans vraiment distinguer, parmi les causes, ce qui relève du changement climatique, des sécheresses à répétition que subit ce pays du Maghreb en situation de « stress hydrique », et ce qui incombe à l'activité humaine. En l'occurrence, à la surexploitation de l'eau pour l'irrigation de cultures intensives qui, autour du village, s'étendent à perte de vue.

Jour et nuit, ils entendaient tourner les pompes installées le long de la rivière. Cette fois, quand l'eau s'est arrêtée de couler, ils se sont mis à les compter. Ils en ont trouvé « *plus de quarante, dont cinq seulement sont autorisées* », ont-ils dénoncé en juin dans une pétition. Dans le village, au pied d'un pont, on peut apercevoir ce type d'installation : un puits d'où partent de gros tuyaux noirs qui disparaissent dans le sol quelques mètres plus loin. La pétition fait également état de « *barrages illégaux* », dont l'un capable de « *dévier le cours d'eau vers les terres d'un particulier* ».

Il faut remonter une quinzaine d'années en arrière pour comprendre le sort de l'oued Chbouka, quand « *des exploitants sont arrivés pour développer des cultures industrielles de pommes de terre, gourmandes en eau, à la place du blé* », raconte Bennasseur Alaoui, enseignant-chercheur à l'Institut agronomique de Rabat [...]. Dans cette région longtemps surnommée le « château d'eau » du Maroc, « *ils ont découvert un eldorado*, poursuit-il. *D'autres leur ont emboîté le pas, des producteurs de carottes, pastèques, melons, betteraves sucrières, alors que la culture des betteraves n'est pas autorisée en dehors des périmètres irrigués par les grands barrages* ».

Destruction de l'environnement

« *Ce ne sont pas des agriculteurs, mais des investisseurs nomades : ils louent des terres aux paysans le temps d'une saison agricole, sèment, récoltent, empochent leurs profits et s'en vont* », renchérit Kabir Kacha, membre de l'Association marocaine des droits de l'homme (AMDH) de Khénifra, très mobilisée pour la cause de l'oued Chbouka. « *Ils prélèvent l'eau gratuitement, ne paient pas d'impôts, n'embauchent pas la main-d'œuvre locale, ne vendent pas leurs légumes ici mais les envoient dans des usines de chips. Ils n'apportent aucune plus-value à la région. À l'inverse, ils détruisent l'environnement* », dénonce ce professeur de philosophie, convaincu que, si les derniers sont partis après les récoltes estivales, « *d'autres vont revenir pour la prochaine campagne agricole ; les gens s'y préparent* ».

À Lehri, on les appelle les « *voleurs d'eau* ». Depuis juin, les habitants ont envoyé sept courriers pour alerter les pouvoirs publics : gouverneur de la région, ministères de l'intérieur, de l'équipement, de l'agriculture... Plusieurs manifestations ont été organisées. « *Manifestement, les autorités locales les protègent. La grande question, c'est pourquoi ? Qu'ont-elles à gagner ?* », s'interroge pour sa part Mohamed Zendour, le président de l'AMDH locale.

L'affaire est aujourd'hui devant la justice. Une plainte a été déposée le 27 juillet au tribunal de Khénifra par le cultivateur Abdellah Mohetti, soutenu par l'AMDH, contre un vice-président de la chambre d'agriculture de la région. Il est reproché à ce dernier d'avoir détourné le cours de l'oued Chbouka vers sa ferme arboricole, située à plusieurs kilomètres de la rivière. La vidéo jointe à la plainte montre un système de vannes dans le prolongement d'une digue, laissant passer l'eau vers de larges canalisations.

« *Le plan jaune* »

D'ailleurs, le dessèchement de la rivière est « *sans lien direct avec l'agriculture* », selon [le président de la chambre d'agriculture] : « *Il y a eu cette année un assèchement de plusieurs cours d'eau et d'une centaine de puits dans la région sous l'effet de trois années consécutives de manque de pluie ; l'oued Chbouka n'est pas le seul concerné.* » En outre, le maraîchage et l'arboriculture ne sont pas assez développés dans la province pour avoir un « *impact* » sur les ressources hydriques, soutient encore M. Rihani : « *Ces cultures ne dépassent pas 7 % de sa surface agricole, le reste étant constitué de céréales et de fourrages.* »

Il y a toutefois bien eu une exploitation sauvage de l'oued Chbouka. Une « *situation de prélèvements illicites* », ainsi que l'indique, au *Monde*, le ministère de l'équipement et de l'eau, que « *l'intervention de la police de l'eau avec les autorités locales a permis de redresser* ».

Dans le contexte actuel de grave sécheresse, le tarissement des ressources hydriques du pays incite les pouvoirs publics à mettre à l'agenda le problème de leur surexploitation. « *Il nous incombe à tous de redoubler d'efforts pour faire un usage responsable et rationnel de l'eau* », appelait le roi Mohammed VI le 14 octobre, exhortant notamment à « *mettre fin au phénomène de pompage illégal et au creusement de puits anarchiques* ».

Ce détournement des ressources hydriques sert pour l'essentiel à l'agriculture. Celle-ci accapare 85 % de la consommation nationale et mise sur l'intensification de l'irrigation pour développer des cultures à forte valeur ajoutée, destinées pour une bonne part à l'export, mais gourmandes en eau – comme le maraîchage ou l'arboriculture –, au détriment de cultures vivrières (céréales, oléagineux...). Le plan Maroc vert (2008-2018) a attribué des subventions importantes pour développer l'irrigation. Les surfaces cultivées sous irrigation localisée, au goutte-à-goutte, ont ainsi plus que triplé depuis la fin des années 2000, selon la Banque mondiale, aggravant la pression sur les ressources.

Document 9 - Texte. Extrait de Garambois Nadège, Le Goff Ulysse, Thibaudeau Lucie, 2019, « Sécheresse et ajustement structurel, une double adaptation : bassin arachidier sénégalais », in Cochet Hubert, Ducourtieux Olivier., Garambois Nadège. (dir.), *Systèmes agraires et changement climatique au sud, les chemins de l'adaptation*, Versailles, Quae, p. 21-52.

Le nord et le centre du bassin arachidier connaissent un profond bouleversement de la pluviométrie à partir de la fin des années 1960 et ce, jusqu'à la fin des années 1980, voire des années 1990. Différents paramètres liés à la pluviométrie conditionnent de manière particulièrement centrale les pratiques agricoles dans la zone sahélienne : la durée de la saison des pluies, la date des premières pluies, le nombre de jours de pluies sur l'ensemble de la saison, leur répartition et la fréquence des différents épisodes secs et humides pendant l'hivernage.

Les variétés cultivées dans chacune des deux régions jusqu'à la fin des années 1960, adaptées à une saison des pluies plus longue, se révèlent inadaptées à ces nouvelles conditions climatiques : le cycle de croissance et de maturation ne peut plus être achevé, conduisant à une chute des rendements les années de fort déficit hydrique. Chalby *et al.* (1991) signalent ainsi qu'une variété hâtive d'arachide (90 jours) qui terminait son cycle à Louga 14 années sur 17 de 1953 à 1969, n'est plus adaptée que 3 années sur 17 de 1970 à 1986. Parallèlement, le caractère plus erratique des pluies de fin d'hivernage fait craindre des risques de germination de l'arachide dans le sol avant la récolte. La culture du manioc, qui jouait un rôle important de soudure alimentaire dans la région de Louga, devient impossible. La situation est moins catastrophique à Bambey où la pluviométrie et la durée de la saison des pluies permettent l'utilisation de variétés hâtives d'arachide, de sorgho et de mil (90 jours maximum) cultivées jusque-là dans les régions plus septentrionales.

[...] Malgré l'aide alimentaire mise en place dans les années 1970-1980 (Minvielle *et al.*, 2005) et l'évolution de l'équipement, la répétition à une fréquence excessive de récoltes parfois extrêmement faibles ne permet pas aux familles de survivre sans devoir décapitaliser, le plus souvent en vendant une partie de leurs animaux [...].

Face à la chute des ressources fourragères dans l'ensemble de la zone sahélienne, les éleveurs transhumants, leurs troupeaux et les bovins et petits ruminants qui leur sont confiés s'attardent moins longtemps dans le nord du bassin arachidier en saison sèche pour gagner plus rapidement la région du Centre. Ils se déplacent durant la saison des pluies jusque dans la région des « Terres neuves », dans le sud-est du pays plus arrosé et moins peuplé. La sous-alimentation des animaux, rendus d'autant plus vulnérables aux maladies, conduit à des épizooties qui achèvent de décimer les troupeaux. Les éleveurs transhumants voient leur cheptel fondre.

Face à cette crise, les familles du nord du bassin arachidier font le choix, dès les années 1970, d'envoyer une partie des jeunes en ville en saison sèche. Dans la région de Louga par exemple, les familles les plus aisées envoient ces jeunes actifs se former en ville pour y exercer, au terme d'une ou deux années, une activité qualifiée plus rémunératrice. En retour, ces jeunes peuvent contribuer, par des transferts d'argent, à la vie des membres de la famille élargie restés au village. Durant cette période de très faibles récoltes, ces revenus extra-agricoles sont déterminants pour la survie des familles rurales. [...]

Dans le nord du bassin arachidier, après les deux années de profonde sécheresse de 1997-1998 (respectivement 195 et 250 mm de pluie par an à Louga), la pluviométrie semble amorcer depuis lors une tendance haussière, sans pour autant retrouver le niveau d'avant la crise, ni échapper aux années extrêmes : 185 mm de cumul de pluies et saison des pluies de 10 jours en 2003 et 215 mm en 2014. On y observe un redressement à 70 jours de la durée moyenne de la saison des pluies sur la période 1999-2012. Ce rallongement s'accompagne du maintien d'une très forte variabilité interannuelle de la durée de la saison des pluies et du démarrage des premières pluies pour lequel les situations extrêmes gagnent en fréquence. En effet, une année sur deux se caractérise par des premières pluies retardées ou avancées de plus de 20 jours par rapport à la normale de 2000 à 2010, avec des positions extrêmes début juin ou la dernière semaine d'août. Ces conditions compliquent d'autant le semis en sec à cause du risque accru de germination incomplète et de pourrissement des semences, ou de consommation des graines avant germination par les rongeurs.

La péjoration climatique a conduit à la sélection et à la diffusion de variétés à cycle plus court. Dans le centre du bassin arachidier, des variétés d'arachide et de mil de 90 jours remplacent celles de 120 jours utilisées avant les années 1970. À Louga, outre les variétés hâtives de niébé et de mil (70 jours) qui existaient déjà avant les années 1970, des variétés d'arachide de 80 jours sont désormais disponibles. Dans le centre et le nord du bassin arachidier, les agriculteurs sèment aujourd'hui une variété de niébé à cycle extrêmement court (45 jours) nommée « niébé secouriste », qui permet d'obtenir une récolte même les années où la pluviométrie est plus critique.

Face à l'évolution défavorable des rapports de prix pour les agriculteurs, la place de l'arachide dans l'assolement a régressé au regard des années 1960, au profit du mil et du niébé. Ainsi, la production d'arachide est en recul, tandis que la demande en arachide vivrière enregistre une hausse sur le marché domestique (urbain et rural).

Roquet (2008) mentionne par ailleurs que les migrations saisonnières sont beaucoup plus nombreuses quand la pluviométrie de l'hivernage précédent a été inférieure à la moyenne et que le déficit de production est important. Si la sécheresse n'a pas déclenché le phénomène migratoire, elle semble en revanche en accentuer l'ampleur. [...]

Cette remarquable capacité d'adaptation soulignée par Jouve (1991) à l'échelle de l'ensemble du Sahel et le maintien d'une agriculture pluviale dans ces conditions qui, malgré une certaine reprise de la pluviométrie, demeurent très aléatoires, ne doivent pas faire oublier les profondes

inégalités qui demeurent et s'accroissent entre ménages ruraux, ainsi que le rôle central qu'ont joué et que jouent encore les revenus extra-agricoles. Aujourd'hui, certaines familles disposent en effet d'un équipement complet de traction attelée, de surfaces importantes en faire-valoir direct et de fumure organique en relative abondance grâce à une recapitalisation progressive dans le bétail et peuvent acheter des engrais. Elles dégagent ainsi des surplus commercialisables et peuvent, notamment dans le nord, compter sur de conséquents revenus migratoires. Par défaut, les ménages les plus précaires pratiquent, quant à eux, une agriculture manuelle ou sont tributaires de l'emprunt d'équipements attelés. Ils disposent de très faibles surfaces, même en ayant recours au faire-valoir indirect, qui plus est informel et précaire. Ces ménages sont réduits à louer leurs bras au village ou à envoyer leurs enfants en ville en saison sèche pour exercer des activités peu qualifiées et faiblement rémunérées.

Documents 10 - Les réserves d'eau en France

Document 10a – Texte. Les méga-bassines : un sujet sensible. Source :
<https://www.greenpeace.fr/mega-bassines-pourquoi-opposer/>

Les méga-bassines sont de gigantesques ouvrages de stockage d'eau destinés à répondre aux besoins de l'agro-industrie, notamment en période estivale. Il s'agit d'énormes bassins artificiels, plastifiés et imperméables. On est bien loin de la mare aux canards ou des petites retenues collinaires. Une méga-bassine s'étend en moyenne sur une superficie de huit hectares... soit l'équivalent d'une dizaine de terrains de football ! Les plus grandes vont jusqu'à s'étaler sur 18 hectares.

Officiellement baptisées « réserves de substitution » par leurs promoteurs, ces méga-bassines sont censées être remplies durant la période hivernale afin de permettre aux agriculteurs et agricultrices de continuer à irriguer leurs cultures lors des périodes de sécheresse et de fortes tensions sur la demande en eau. Une solution pour s'adapter au changement climatique, comme le prétendent l'agro-industrie et les pouvoirs publics qui les subventionnent ?

[...] Tout d'abord, contrairement à ce que voudraient laisser croire leurs promoteurs, les méga-bassines ne sont pas simplement alimentées par les eaux de pluie. Elles nécessitent des opérations de pompage, que ce soit des nappes phréatiques ou des cours d'eau. Ces pompages ont beau avoir lieu en hiver, ils accentuent la pression sur les ressources en eau, alors que les nappes phréatiques peinent à se reconstituer.

Par ailleurs, les méga-bassines ont un impact sur le milieu naturel et la biodiversité. En stockant une eau qui se serait infiltrée dans les sols ou aurait ruisselé dans les cours d'eau, elles privent les écosystèmes environnants d'une ressource vitale, qui permet notamment aux zones humides et aux sols de se reconstituer pendant la période hivernale. Elles transforment également une ressource courante et vivante en eau stagnante, qui s'évapore et se dégrade. Les pertes liées à l'évaporation dans ce type d'ouvrages se situeraient entre 20 % et 60 %, selon Christian Amblard, directeur de recherche honoraire au CNRS et spécialiste de l'eau et des systèmes hydrobiologiques. La multiplication de ces méga-bassines est d'autant plus problématique qu'elles se retrouveront à partager une même ressource limitée.

Autre problème majeur : les méga-bassines contribuent à une fuite (sans mauvais jeu de mot) en avant pour maintenir coûte que coûte un modèle agro-industriel dévastateur. Ce modèle est non seulement inadapté face au changement climatique mais il en est aussi en partie responsable. Les méga-bassines servent essentiellement à alimenter des productions très gourmandes en eau, comme le maïs, majoritairement destiné à l'élevage industriel.

Document 10b – Schéma – Extrait du site internet « Bassines, non merci ». Source : <https://bassinesnonmerci.fr/index.php/les-bassines-cest-quoi/>

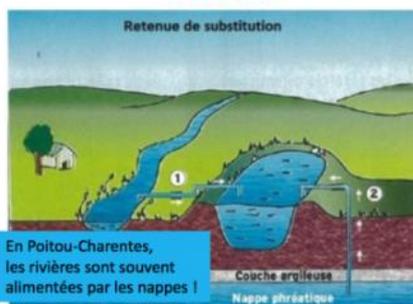
C'est quoi une bassine ?

(ou réserve de substitution)



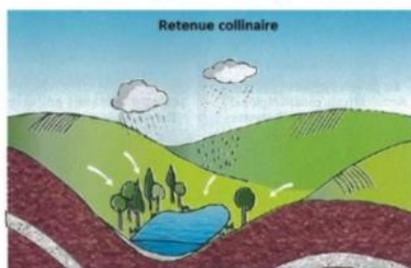
Ce n'est pas une réserve collinaire

**Réserve de Substitution
(pompage)**



Utilise les nappes phréatiques

**Réserve Collinaire
(ruissellement)**



Utilise l'eau de pluie qui ruisselle

Source : Irrigo Poitou-Charentes / Réussir Grandes Cultures n° 260

Document 10c- Texte – La FNSEA pour une simplification de la procédure de construction des réserves d'eau. Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/ille-et-vilaine/la-fnsea-conteste-la-gestion-de-l-eau-du-bassin-loire-bretagne-2622452.html>

Le syndicat majoritaire demande au tribunal administratif d'Orléans de simplifier les procédures pour construire des réserves d'eau, les "bassines", aujourd'hui contestées par des associations environnementalistes.

Plusieurs fédérations régionales de la FNSEA, dont celle de Bretagne, ont déposé un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans en vue d'une révision du Schéma directeur de la gestion de l'eau (SDAGE) 2022-2027 du bassin Loire-Bretagne.

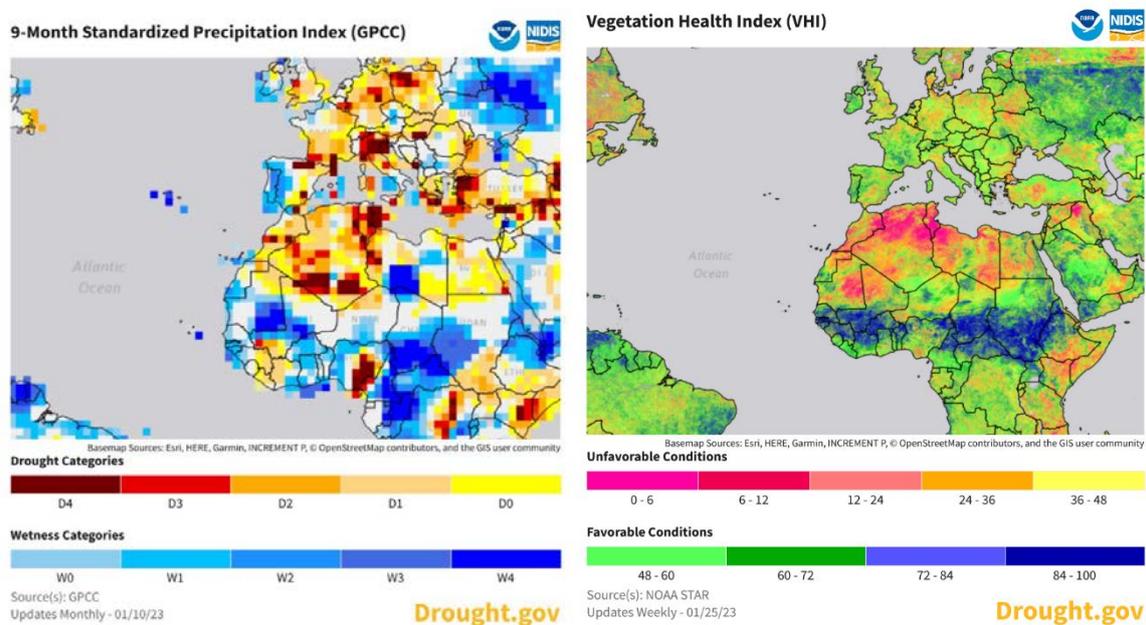
Réunis devant le tribunal administratif d'Orléans, une trentaine d'élus syndicaux de tout le bassin versant de la Loire sont venus appuyer la révision d'un texte "en totale contradiction

avec l'ambition portée par le président de la République de rebâtir notre souveraineté nationale, en particulier dans le domaine alimentaire", selon eux.

Selon les exploitants, ces mesures ne s'appuient "sur aucun élément juridique ou scientifique". "Nous contestons les dispositions du SDAGE. Ce document est trop prescriptif. Il dépasse son cadre", a estimé le président de la FRSEA Bretagne, Thierry Coué.

"Pour stocker de l'eau, c'est un vrai parcours du combattant. Certains abandonnent. Il faut du pragmatisme administratif", a réclamé son homologue des Pays de Loire, Michael Trichet.[...] Face aux sécheresses, comme celles qui a touché la France durant l'été 2022, la FNSEA plaide en faveur d'un meilleur stockage de l'eau avec des retenues, remplies par les eaux de surface et les eaux de ruissellement. Ces retenues, parfois appelées "bassines", sont contestées par certaines associations de protection de la nature et par la Confédération paysanne, pour qui elles constituent un "accaparement" de l'eau.

Documents 11– Cartes. Deux indicateurs de la sécheresse. Source : cartes disponibles sur <https://www.drought.gov/international>



NB :

- Concernant le Month Standardized Precipitation Index (GPCC), ou indice de précipitation standardisé (SPI), le jeu de données sur les précipitations mensuelles du Centre mondial de climatologie des précipitations (GPCC) de 1901 à aujourd'hui est calculé à partir des données des stations mondiales. La carte montre le SPI sur 9 mois et est mise à jour le 10 de chaque mois avec les données du mois précédent.
- Le *Vegetation Health Index* ou VHI est un proxy caractérisant la santé de la végétation ou une estimation combinée de l'humidité et des conditions thermiques. La santé de la végétation est souvent utilisée pour estimer l'état des cultures et le rendement anticipé.

Traduction : *Drought Categories* : Catégories de sécheresse ; *Wetness Categories* : Catégories d'humidité ; *Unfavorable conditions* : conditions défavorables, *Favorable Conditions* : Conditions favorables

OPTION C : « AMENAGEMENT »**Sujet : Patrimoine et aménagement**

Vous répondrez aux questions suivantes. Vous élaborerez au moins une construction graphique.

Question 1 : Qu'est-ce que le patrimoine en aménagement ? Comment est-il construit ?

Question 2 : Pourquoi et comment la prise en compte du patrimoine dans l'aménagement peut-elle être conflictuelle ?

Question 3 : Le patrimoine peut-il être un facteur d'inclusion ?

Question 4 : Le patrimoine permet-il de penser et de pratiquer autrement l'aménagement ?

LISTE DES DOCUMENTS FOURNIS

Les documents sont classés par ordre chronologique de publication.

Document 1 : Texte. Source : Patrick Chamoiseau, *Guyane : Traces-mémoires du baigneur*. Paris : Caisse nationale des Monuments historiques, 1994, 114 p.

Document 2 : Texte. Source : Naji Lahmini, « Innovations « radicales » et patrimonialisation dans le logement populaire : des exemples pour comprendre, enjeux et problèmes de ce « rapprochement » récent » dans Gravari-Barbas Maria (dir.), *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 207-226.

Document 3 : Texte. Source : Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran, « Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique », *L'Espace géographique*, n°42-4, 2013, p. 372-379.

Document 4 : Texte. Source : Anna Geppert et Emmanuelle Lorenzi, « Le « patrimoine du quotidien », enjeu renouvelé pour les urbanistes européens », *Bulletin de l'association de géographes français*, n°90-2, 2013, p. 172-185.

Document 5 : Organigramme. Source : Clément Colin, *Patrimoine du présent, fondements et limites : les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône*. Thèse de doctorat en géographie, Université Paris-Est, 2013 p. 188.

Document 6 : Texte. Source : Sébastien Jacquot *et alii*, *Le PLU patrimonial. Éclairages pour l'action*. Programme ANR PLUPAT (2015-2019), 2019, p. 14-15.

Document 7 : Carte. Source : Extrait du plan de l'aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du centre-ville du Havre, 2016.

Document 8 : Photographie. Vue aérienne (ouest vers est) de la Porte Océane et de l'avenue Foch, Le Havre. Source : Ph. Bréard, photo non datée – années 2010-2020.

Document 9 : Texte. Source : Anke Matthys, « L'effet UNESCO sur le développement local », *Métropolitiques*, 17 septembre 2018.

Document 10 : Tableau. Source : Margarito Mariagrazia, « Dire le paysage-patrimoine dans la Convention européenne du paysage », *Culture & Musées*, n°33, 2019, p. 165-166.

Document 11 : Carte. Source : « La vallée patrimoniale, principes d'aménagement », extrait des Orientations d'aménagement et de programmation du plan local d'urbanisme de Vitré (Ille-et-Vilaine), 2020, p. 13.

Document 12 : Texte et carte. Source : Sylvie Salles, « Quand le paysage ouvre un horizon politique : Aix-Marseille-Provence métropole et le sentier métropolitain GR2013 », *Projets de paysage*, n°24, 2021, p. 5-7.

Document 13 : Texte. Source : site internet de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artistique et Historique Roussillonnais (ASPAHR), 2021.

Document 14 : Texte. Source : Document de présentation de la révision du PSMV, mairie de Perpignan 2017.

Document 15 : Texte. Source : Dorian Bianco, « L'aménagement du territoire est-il une catégorie du patrimoine culturel ? », Carnet Hypothèses de l'Ecole doctorale histoire de l'art et archéologie 124 Sorbonne, 2022.

Document 16 : Texte. Source : Thomas Zanetti, « Mobiliser le patrimoine contre la gentrification à la Guillotière (Lyon) : une approche anarchiste du patrimoine ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n°53-54, 2022, p. 6-9.

Document 17 : Texte et carte. Source : site internet de l'Association Sites & Monuments, 2023.

Document 18 : Photographie. Arles ou rien... Un projet artistique clinquant peut-il combler une fracture sociale française ? Source : Phil Hoad, « Arles or nothing ... can shiny culture bridge a serious French social divide? », *The Guardian*, 26 octobre 2023.

Document 19 : Cartes. Source : Léopold Barbier, « Héritages industriels et patrimonialisation : Nancy à l'ombre de la place Stanislas ? », *Territoire en mouvement Revue de géographie et aménagement*, n° 56, 2023, p. 4 et p.12.

19.A : Chronologie de la patrimonialisation en France et à Nancy.

19.B : Localisation des ZAC, du PUP et des éléments préservés du quartier nancéien Meurthe-Canal.

Tous les documents ont été consultés en 2023.

Document 1 : extrait de Patrick Chamoiseau, *Guyane : Traces-mémoires du bagne*. Paris : Caisse nationale des Monuments historiques, 1994, 114 p.

Nos monuments demeurent comme des douleurs. / Ils témoignent de douleurs. / Ils conservent des douleurs.

Ce sont le plus souvent des édifices produits par la trajectoire coloniale : forts, églises, chapelles, moulins, cachots, bâtiments d'exploitation de l'activité esclavagiste sucrière, structures d'implantation militaire... Les statues et les plaques de marbre célèbrent découvreurs et conquistadores, gouverneurs et grands administrateurs. En Guyane, comme aux Antilles, ces édifices ne suscitent pas d'écho affectif particulier ; s'ils témoignent des colons européens, ils ne témoignent pas des autres populations (Amérindiennes, esclaves africains, immigrants hindous, syro-libanais, chinois...) qui, précipitées sur ces terres coloniales, ont dû trouver moyen, d'abord de survivre, puis de vivre ensemble, jusqu'à produire une entité culturelle et identitaire originale.

La trajectoire de ces peuples-là s'est faite silencieuse. Non répertoriée par la Chronique coloniale, elle s'est déployée dans ses arts, ses résistances, ses héroïsmes, sans stèles, sans statues, sans monuments, sans documents. Seule la parole des Anciens, qui circule dessous l'écriture – la mémoire orale – en témoigne. [...]

C'est pourquoi l'on dit, très souvent, que dans les Amériques, les monuments (et l'histoire avec un grand H) témoignent des colons, de la force dominante, de l'acte colonial avec ce que cela suppose comme génocides, asservissements et attentats contre l'Autre. L'Histoire, la Mémoire et le Monument magnifient, ou exaltent (du haut de leur majuscule), le crime que la Chronique coloniale a légitimé. [...]

Pour Edouard Glissant, « notre paysage est son propre monument : la trace qu'il signifie est repérable par-dessous. C'est tout l'histoire ». Cela veut dire que dans l'Amérique des plantations (que ce soit en Guyane, sur les contreforts continentaux, ou dans l'arc antillais), pour distinguer les trajectoires des divers peuples qui se sont retrouvés là, il faut réinventer la notion de monument, déconstruire l'Histoire coloniale écrite, il faut trouver la trace des histoires. Dessous la Mémoire hautaine des forts et des édifices, trouver les lieux insolites où se sont cristallisées les étapes déterminantes pour ces collectivités.

En lisant le paysage antillais, Glissant décèle, sur les hauteurs, la piste des résistances marronnes dont aucune écriture (scripturale ou monumentale) n'a témoigné : sa lecture des plaines littorales et des espaces habités nous permet de trouver témoignages inédits des acceptations et des résistances détournées que les esclaves et les immigrants ont su déployer pour survivre.

Document 2 : extrait de Naji Lahmini, « Innovations « radicales » et patrimonialisation dans le logement populaire : des exemples pour comprendre, enjeux et problèmes de ce « rapprochement » récent » dans Gravari-Barbas Maria (dir.), *Habiter le patrimoine : Enjeux, approches, vécu*. Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 207-226. URL : <http://books.openedition.org/pur/2243>

L'Unité d'habitation de Firminy forme aujourd'hui un patrimoine inhabité dans sa moitié Nord. À nouveau, on a l'occasion de vérifier l'importance de la réception architecturale dans le bon fonctionnement du patrimoine. Les raisons sont encore floues mais nul doute que le projet du concepteur était résolument trop avant-gardiste. Le rejet était d'autant plus grand que les premiers candidats étaient des ouvriers d'origine campagnarde. Par manque de population, la fermeture de cette partie du bâtiment est décidée en 1983. L'unité étant classée, sa démolition serait évidemment un scénario catastrophe. Au contraire, c'est vers l'accueil de nouvelles fonctions tertiaires que les représentants de la ville et du bailleur principalement se dirigent. Ce

projet, confié à [l'architecte] H. Ciriani et approuvé en 1995, impliquerait une transformation complète du bâtiment au moins dans sa partie nord. Ceci n'est pas sans devoir interpellier [...] : « l'attribution de surfaces habitatives au tertiaire (bureaux ou commerces), la création d'espaces publics (activités culturelles ou autres) vont à l'encontre de la destination d'origine et donc de l'essence même de l'édifice qui est justement une "unité d'habitation" ». [...]

La muséification se développe souvent dans des logements inhabités, mais dans le collectif, ce n'est pas une condition indispensable : la tendance est plutôt à l'ouverture d'un appartement restauré dans son état d'origine pour qu'il puisse accueillir des visiteurs. À Drancy, le phénomène prendra une ampleur plus grande puisque le maire de la ville projette la création sur le site d'un mémorial et d'un Musée national de la déportation juive.

Dans des circonstances différentes, à Lyon, dans la Cité HBM des États-Unis, édifée par Tony Garnier, un Musée Urbain a été ouvert et bâti sur les murs des immeubles. C'est une expérience originale et authentique puisque tout en continuant à assurer leur fonction de loger les habitants, les bâtiments arborent sur 6000 m² les croquis du concepteur. Tous ces exemples mènent à un même questionnement : peut-on mêler sur un même site, la fonction muséale et la fonction utilitaire du logement ? Certes les habitants sont parties prenantes dans le projet – encore que ce soit stratégique – mais la cité des États-Unis avait-elle besoin d'un Musée pour constituer un patrimoine bien vivant ? Les investissements matériels et symboliques, les « pratiques de "transmission" des logements [...] suffiraient à étayer l'idée que ce quartier avait acquis, bien avant la période où l'on allait se préoccuper de le "revaloriser", une dimension patrimoniale aux yeux de nombre de ses occupants » (Foret, 1993).

Document 3 : extrait de Vincent Berdoulay et Olivier Soubeyran « Sens et rôle du patrimoine naturel à l'heure de l'aménagement durable et du changement climatique », *L'Espace géographique*, n°42-4, 2013, p. 372-379. URL : <https://www.cairn.info/revue-espace-geographique-2013-4-page-370.html>

Jusqu'alors prédominait une vision du patrimoine naturel comme un élément de l'environnement qu'il fallait sauver, mais de façon, somme toute, relativement résiduelle. Un échec de ce sauvetage n'aurait pas mis en péril la société, c'est-à-dire qu'il n'aurait pas eu d'impact fondamental sur les conditions de reproduction de la société et de ses territoires associés. Aujourd'hui, ce qui paraît exigé du patrimoine naturel serait d'une tout autre ambition et responsabilité. Le principe de précaution associé au développement durable en a fourni les premiers linéaments, en ce sens qu'il renforce l'idée patrimoniale de transmettre aux générations futures des ressources potentielles pour conduire des actions non encore anticipées, donnant ainsi une certaine épaisseur à la définition canonique du développement durable donnée en 1987 par le rapport Brundtland mais aujourd'hui devenue presque trop convenue. Cela implique sur le plan stratégique d'accorder une plus grande importance à la logique patrimoniale de l'établissement de conservatoires de variétés ou d'espèces végétales ou animales. [...]

Dans la perspective du changement climatique, le rôle joué par les crises écologiques, craintes ou avérées, est devenu structurant pour la reproduction des sociétés et de leurs territoires. En d'autres termes, le questionnement porte sur les relations complexes entre résilience écologique et résilience sociale. Cela change bien évidemment le sens et la portée du rôle qui peut être dévolu au patrimoine naturel dans les stratégies planificatrices de l'adaptation. [...]

Il est clair, tout d'abord, que le patrimoine naturel ne s'inscrit plus dans une logique de rupture, ni avec le passé, ni avec l'espace environnant. Au contraire, afin de rebondir, de reconstruire, de s'adapter, la société a besoin d'utiliser, de remobiliser des éléments naturels de son environnement. Or, comme nous l'avons mentionné ci-dessus, il est difficile de savoir précisément ce dont on aura besoin pour sortir d'une crise. Cette incertitude, tant sur les

événements catastrophiques à venir que sur les moyens pour s'en sortir, induit une vision du patrimoine naturel qui n'est pas quelque chose de conservé à part. Le patrimoine naturel devient plutôt une condition de survie ou de récupération de la société à long terme. Il doit rejaillir potentiellement, le moment venu, sur l'ensemble de la société et de ses territoires associés : il ne peut donc être limité à une échelle particulière et doit pouvoir s'insérer dans une logique complexe.

Certes, le patrimoine naturel d'un point de vue aménagiste renvoie à des espaces d'exception. Mais l'action ne consiste plus à se concentrer sur la constitution de barrières protectrices, sur l'isolement vis-à-vis d'autres espaces où des cycles mortifères semblent à l'œuvre. Il s'agit dorénavant de concevoir les liens potentiellement régénérateurs entre l'espace patrimonialisé et les autres. [...]

De fait, le patrimoine résilience est celui qui remet le plus en question le rapport humain à la nature tel que la modernité l'avait longtemps admis. Empreint de coévolution, de coadaptation, d'intime association entre nature et société, le patrimoine résilience fait un appel à une modernité renouvelée où prime la réflexivité. La patrimonialisation de la nature ne se construit plus en opposition à ce qui est humain. Au contraire, elle semble vouloir assurer la durabilité en insérant la réflexivité humaine au cœur de sa relation à la nature.

L'action aménagiste en matière de patrimoine naturel fait ainsi appel à un nouvel imaginaire, très éloigné de ce qu'il a longtemps été. Résultant d'angoisses quant à l'incertitude des catastrophes environnementales possibles, le modèle de pensée et d'action que désigne le patrimoine résilience n'entre-t-il pas en résonance avec un désir profond de renouveler le rapport humain à la nature ?

Document 4 : extrait d'Anna Geppert et Emmanuelle Lorenzi, « Le « patrimoine du quotidien », enjeu renouvelé pour les urbanistes européens », *BAGF*, n°90-2, 2013, p. 172-185. URL : <http://journals.openedition.org/bagf/2296>

Cet élargissement de la notion de patrimoine entraîne des conséquences. D'une part, il n'est ni possible ni souhaitable d'appliquer à l'ensemble de ce *patrimoine du quotidien* des pratiques conservatoires qui avaient été conçues pour un petit nombre d'éléments exceptionnels : nous passons d'une protection-conservation à un ensemble de dispositifs gradués de mise en valeur du patrimoine. D'autre part, les espaces concernés par les différents dispositifs de protection s'étendent, passant progressivement du monument au quartier. Par conséquent, le rôle de l'urbaniste change : la protection-conservation lui est imposée. A l'inverse, il participe activement à la mise en valeur du patrimoine du quotidien. [...]

En 1962, une nouvelle étape est franchie avec la loi Malraux qui permet de protéger un quartier pour son « caractère historique, esthétique ou de nature à justifier la conservation, la restauration et la mise en valeur de tout ou partie d'un ensemble d'immeubles bâtis ou non ». Cette protection reste aux mains de l'État. Elle se traduit par la création d'un secteur sauvegardé, dans lequel toute opération d'urbanisme requiert l'accord de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), représentant de l'État : le lien entre protection du patrimoine et aménagement urbain est désormais instauré [Jegouzo 1986]. Un Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) peut y être élaboré. Véritable document d'urbanisme, il institue des règles de constructibilité adaptées aux caractéristiques des bâtiments et des espaces non bâtis à l'échelle de la parcelle. Une fois arrêté, le PSMV se substitue au document d'urbanisme réglementaire, aujourd'hui Plan Local d'Urbanisme (PLU), sur l'ensemble du périmètre pour lequel il a été élaboré. [...]

À mesure que le désir de patrimoine se développe dans la société, nous passons du remarquable au représentatif. Ce sont désormais des quartiers entiers de ville « ordinaire » qui sont

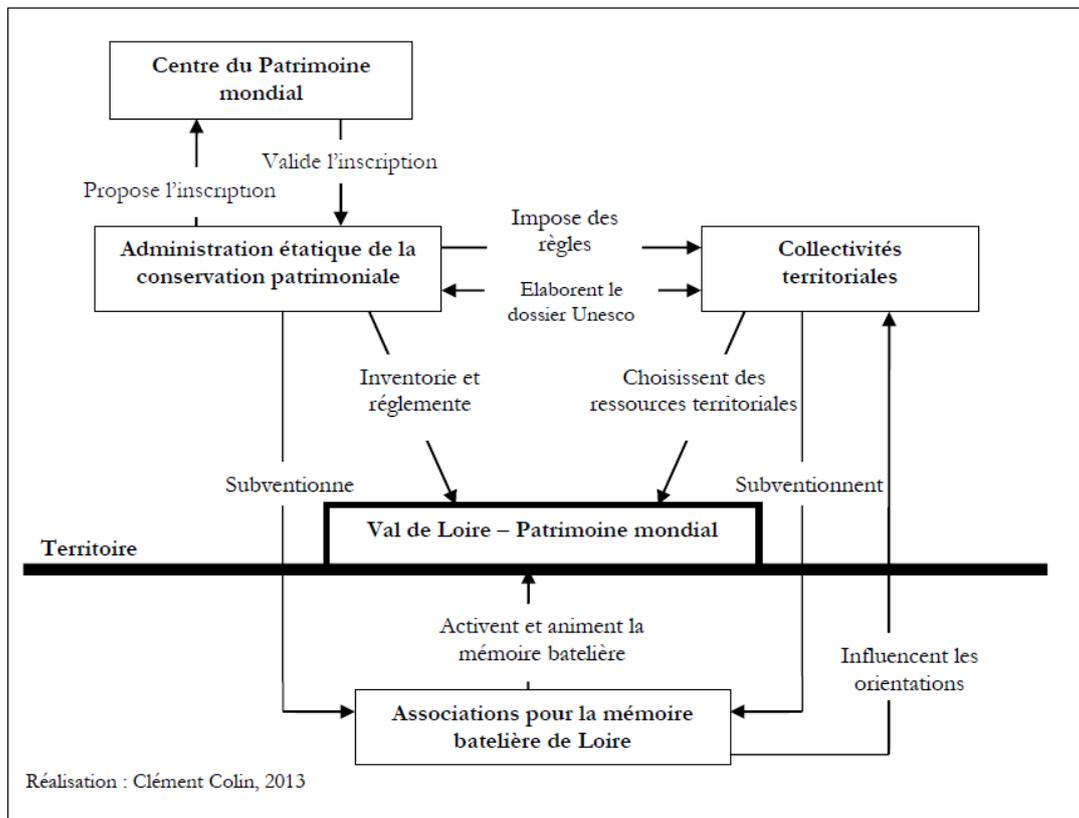
potentiellement concernés. Le changement d'échelle entraîne un changement de méthode. Travaillant sur des ensembles urbains larges et nombreux, il convient de doser les contraintes afin de préserver leur atmosphère sans ni les muséifier ni les geler dans leur développement. La protection du patrimoine rencontre le travail ordinaire de l'urbaniste. [...]

La municipalité troyenne a développé une politique patrimoniale ambitieuse. Au total, près de 60 % du territoire communal est protégé par l'un ou l'autre des dispositifs évoqués. Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU troyen affiche l'amélioration du cadre de vie comme premier objectif ; il comprend la préservation de l'identité des quartiers et la valorisation du patrimoine architectural. Finalement, le patrimoine n'est-il pas également un outil de communication ? [...]

La patrimonialisation croissante de l'urbanisme constitue un mouvement de fond, inscrit dans la durée. Reflet d'une transformation profonde de nos sociétés, de plus en plus attachées aux identités locales, ce phénomène a sans doute vocation à durer. Au cours des trente dernières années, les urbanistes européens ont découvert cet enjeu et transformé leurs modalités d'action. Ils ont acquis une capacité à travailler avec les héritages urbains que la génération moderniste dédaignait. Cependant, il reste à affiner les instruments d'intervention pour résoudre les difficultés inhérentes à l'exercice. L'évolution de l'urbanisme réglementaire demande à être accompagnée afin de permettre aux acteurs, entreprises et habitants, de répondre aux nouvelles exigences énoncées.

Document 5 : extrait de Clément Colin, *Patrimoine du présent, fondements et limites : les équipements producteurs d'électricité dans les vallées de la Loire et du Rhône*. Thèse de doctorat en géographie, Université Paris-Est, 2013, p. 188

Processus constructeurs du « territoire-patrimoine » du Val de Loire



Document 6 : extrait de Sébastien Jacquot *et alii*, *Le PLU patrimonial. Éclairages pour l'action*. Programme ANR PLUPAT (2015-2019), 2019, p. 14-15. URL : <https://plupat.hypotheses.org/files/2019/06/PLU-PATRIMONIAL-ECLAIRAGES-POUR-L-ACTION-LIVRET.pdf>

Le PLU patrimonial peut d'abord être analysé du point de vue de ses fonctions en matière de patrimonialisation. Tout d'abord, il permet de prendre en compte des éléments patrimoniaux non protégés, combler les vides d'une politique patrimoniale. Il peut alors être appréhendé d'un point de vue spatial (en périphérie, dans les faubourgs, au sein des espaces périurbains, *etc.*), venant compléter des dispositifs existants mais limités à une partie du territoire, souvent en centre-bourg ou centre historique (via les périmètres des abords ou les Sites patrimoniaux remarquables). La logique peut alors être celle du complément de la démarche patrimoniale sur le territoire communal ou intercommunal, ou de l'atténuation des effets de bordure à proximité des sites bien identifiés comme patrimoniaux.

Cette prise en compte peut être menée aussi d'un point de vue typologique, en reconnaissant des formes patrimoniales non protégées par les instruments existants. Par exemple, les PLU à dimension patrimoniale peuvent permettre d'identifier et sauvegarder des bâtiments plus récents, des éléments du patrimoine végétal (arbres, jardins), une architecture de faubourg, des constructions agricoles, des éléments du petit patrimoine ou du patrimoine industriel, *etc.*

Ainsi, le PLU patrimonial semble permettre la protection d'un autre patrimoine, à différentes échelles, du bâti ou de l'élément ponctuel à des séquences linéaires ou des zones, permettant un enrichissement de la démarche patrimoniale. On peut alors identifier une typologie des PLU, en fonction de leur rapport aux dynamiques de patrimonialisation plus large sur le territoire :

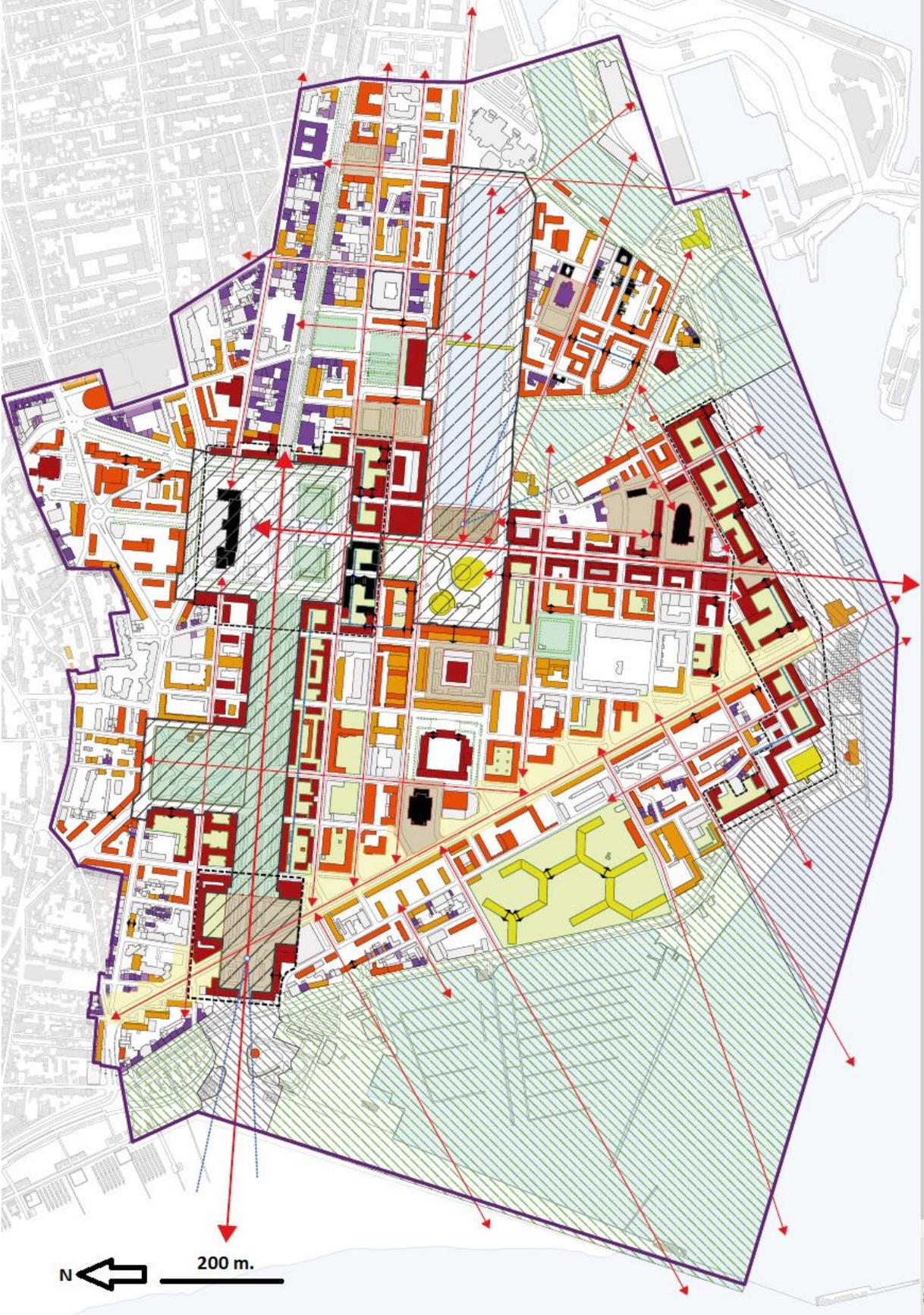
- Le PLU peut être précurseur, quand il anticipe un outil de protection du patrimoine ;
- Le PLU est complémentaire quand il fonctionne comme zone tampon autour d'un Site patrimonial remarquable ou le patrimoine hors périmètre protégé, ou quand il permet de préciser une zone tampon autour d'un bien inscrit à l'UNESCO ;
- Le PLU est alternatif quand il constitue l'outil de gestion des patrimoines, en l'absence de dispositifs *ad hoc* ;
- Le PLU peut apparaître comme concurrent quand il manifeste une instrumentalisation du PLU pour assurer une protection patrimoniale en lieu et places des outils de protection de l'État ou on abandonne les protections classiques au profit du PLU. [...]

Le PLU patrimonial peut constituer une réponse aussi à des demandes localisées de patrimoine, dans des contextes spéculatifs et de pression à la mutation urbaine. Il correspond alors à des demandes citoyennes, habitantes, associatives, pour la préservation des espaces de vie, *etc.* Le patrimoine identifié peut alors apparaître comme un patrimoine vernaculaire, voire identitaire. Cette mémoire urbaine peut servir de justification aux limites posées à un projet urbain, sous la forme d'une OAP¹ rappelant les caractéristiques paysagères, ou d'un inventaire identifiant au sein d'espaces urbains en transformation les éléments qui rappellent des usages passés, des activités qui lui ont donné sens. Au-delà de l'identification d'éléments patrimoniaux, le PLU patrimonial constitue un instrument de gestion des paysages urbains, que ce soit par le contrôle des hauteurs, de la volumétrie, ou des lignes du paysage bâti et non-bâti.

Enfin, la mise en place du PLU à dimension patrimoniale peut apparaître comme élément de la gouvernance territoriale à plusieurs titres. Dans le contexte d'une stagnation des désignations Monuments historiques, le PLU peut permettre de faire droit ou répondre aux mobilisations et demandes citoyennes de patrimoine. À l'opposé, il constitue aussi un instrument donnant davantage de lisibilité ou de clarté tant aux promoteurs qu'aux habitants au sujet des règles régissant le contrôle des paysages urbains, dans une relation avec les services compétents de la collectivité.

¹ OAP : Orientation d'aménagement et de programmation

Document 7 : Carte. Extrait du plan de l'Aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine du centre-ville du Havre, 2016. URL : <https://www.lehavre.fr/pratique/site-patrimonial-remarquable>



AVAP

Aire de mise en valeur de l'Architecture et du Patrimoine
valant **SPR** (Site Patrimonial Remarquable)

AVAP arrêtée le 21 septembre 2015

AVAP approuvée le 11 juillet 2016



PROTECTION EVOLUTION

Légende

 Périmètre de l'AVAP valant SPR

Le Bâti

-  0 - Monuments protégés au titre des Monuments Historiques
-  1 - Bâti d'intérêt architectural majeur
-  2 - Bâti d'intérêt architectural
-  3 - Bâti d'intérêt urbain
-  4 - Bâti courant
-  5 - Bâti d'intérêt architectural, antérieur à la Reconstruction
-  6 - Bâti d'intérêt urbain, antérieur à la Reconstruction
-  7 - Bâti d'intérêt architectural, postérieur à la Reconstruction
-  Ensemble urbain
-  Aménagement et mobilier urbain à conserver

Le Paysage

-  Patrimoine paysager exceptionnel
-  Patrimoine paysager remarquable
-  Espace public monumental
-  Espace public d'accompagnement à dominante minérale
-  Espace public d'accompagnement à dominante végétale
-  Cour privée remarquable
-  Espace public potentiel de la trame urbaine à dominante végétale
-  Alignements d'arbres

Axes et cōnes de vue

-  Perspective majeure
-  Axe visuel remarquable
-  Liaison visuelle et spatiale inter-îlots remarquables
-  Cône de vue
-  Passage ouvert

Document 8 : Vue aérienne (ouest vers est) de la Porte Océane et de l'avenue Foch, Le Havre. Source : Ph. Bréard, photo non datée – années 2010-2020.

URL : <https://www.lehavreseine-patrimoine.fr/patrimoines/le-havre-patrimoine-mondial/porte-oceane#gallery-3>



Document 9 : extrait d'Anke Matthys, « L'effet UNESCO sur le développement local », *Métropolitiques*, 17 septembre 2018. URL : <https://metropolitiques.eu/L-effet-UNESCO-sur-le-developpement-local.html>

L'inscription d'un site au patrimoine mondial agit comme un coup de projecteur à partir duquel les acteurs locaux (collectivités territoriales, entreprises, associations...) capitalisent et communiquent beaucoup. [...]

Dans les sites étudiés (Albi, Le Havre, Bordeaux, Saint-Émilion, Bassin minier du Nord-Pas-de-Calais), de nombreux projets d'aménagement ont été réalisés récemment ou sont en passe de l'être, dans une logique d'embellissement. Bien que nombre d'entre eux ont été conçus et se seraient effectués indépendamment de l'inscription UNESCO, cette dernière exerce l'effet d'un coefficient multiplicateur : elle envoie un signal à l'extérieur qui donne à voir les éléments inscrits, mais aussi tout ce qu'un territoire a pu réaliser en matière d'aménagement. [...] Des villes comme Albi, Le Havre ou Bordeaux se servent de l'inscription comme un moyen d'attirer l'attention sur d'autres atouts de leur territoire, au-delà de la dimension touristique et patrimoniale : Albi a ainsi mis en valeur sa qualité de vie pour mieux se distinguer de Toulouse.

Se lancer dans une démarche d'inscription au patrimoine mondial représente donc souvent, pour les acteurs locaux, un moyen efficace de faire émerger ou d'affiner des projets de territoire, indépendamment du résultat final de la candidature. Comme l'affirmait un responsable de l'association Juridiction de Saint-Émilion, patrimoine mondial de l'humanité, le travail effectué dans le cadre d'une telle démarche n'est jamais perdu tant il permet d'asseoir tous les acteurs locaux autour de la même table. Ceci est d'autant plus vrai depuis que les plans de gestion sont devenus obligatoires. Les candidatures dont l'objectif se limite à donner un coup de projecteur sur le territoire n'ont que peu de chances d'aboutir. Les plans de gestion demandent désormais aux acteurs locaux un travail long et approfondi, qui peut en décourager certains.

Ceux qui vont jusqu'au bout du processus en sortent en revanche renforcés en matière de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine et de leur territoire. L'exemple de Saint-Émilion montre comment la dynamique qui a suivi l'inscription UNESCO d'un site essentiellement réduit au bourg de Saint-Émilion a progressivement fait tache d'huile vers les communes environnantes, qui se sont organisées à leur tour pour valoriser leur patrimoine et tirer parti de l'attractivité du label « Saint-Émilion ». D'où le sentiment évoqué par les chefs de projets rencontrés : l'inscription à l'UNESCO a permis de « niveler vers le haut » les projets locaux. En cela, ces démarches patrimoniales et ces investissements économiques orientés vers une valorisation touristique « culturelle » paraissent parfois plus efficaces que les démarches courantes de planification territoriale autour des PLU et des SCoT, qui ont bien du mal à mobiliser les multiples acteurs locaux autour d'un projet fédérateur et stimulant.

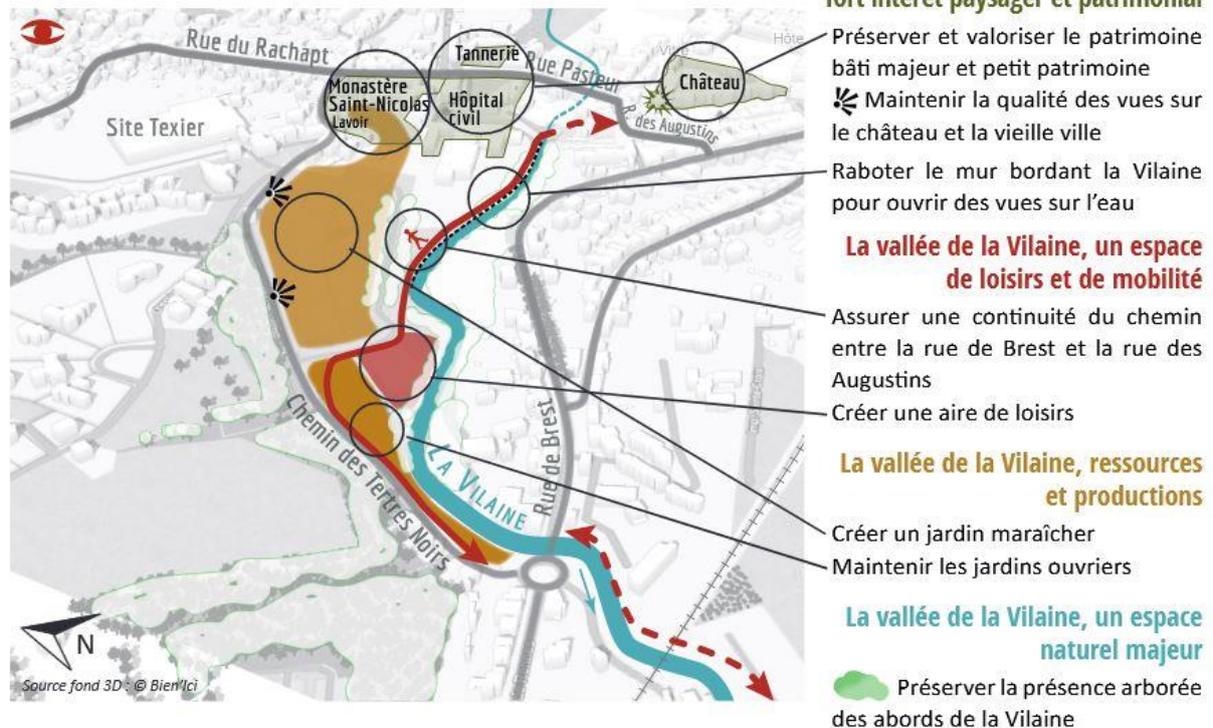
Document 10 : Tableau. Extrait de Margarito Mariagrazia, « Dire le paysage-patrimoine dans la Convention européenne du paysage », *Culture & Musées*, n°33, 2019, p. 165-166. URL : <https://journals.openedition.org/culturemusees/3210>

Le glossaire du Système d'information de la Convention européenne du paysage (CEP) est une réponse à la nécessité de fournir une aide à tous ceux (autorités, organismes, citoyens) qui cherchent à définir et à réaliser les données de la CEP par des politiques appropriées, à saisir la diversité des outils et des expériences utiles pour mieux connaître les paysages et les définir dans leurs spécificités.

| | | |
|-------------------|--|---|
| <i>Patrimoine</i> | Définition en langage courant de la CEP | « Ensemble des biens d'un groupe, d'une communauté, d'une collectivité. Le patrimoine est indissociable de la notion de transmission aux générations futures d'un héritage reçu des générations passées. Dans ce sens, le paysage, qu'il soit remarquable, du quotidien ou dégradé, en tant que bien commun, est un patrimoine qui sera transmis aux générations futures. Cette transmission ne concerne pas seulement l'héritage du passé, elle comprend aussi les interventions de la génération actuelle, pour le meilleur comme pour le pire. » |
| | Définition Unesco | Focalisation sur le patrimoine (matériel) mondial : « Le patrimoine, qu'il soit architectural, archéologique, naturel ou culturel, est constitué de biens considérés comme remarquables. » |
| | Consensus d'autres conventions sur la définition Unesco | <ul style="list-style-type: none"> • Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Grenade, 1985). • Convention pour la sauvegarde du patrimoine archéologique (révisée) (La Valette, 1992). |
| | Variantes de la définition Unesco | <ul style="list-style-type: none"> • Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur la valeur du patrimoine culturel pour la société (Faro, 2005) : « La définition du patrimoine culturel [est] élargie au-delà de la notion de bien et du critère esthétique ou remarquable. » • Orientations pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage (2011) : « Le patrimoine culturel et historique est "inséré" dans le paysage, c'est-à-dire qu'il en est l'une des composantes. La Convention européenne du paysage en effet concerne tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables, que les paysages du quotidien et les paysages dégradés. » <p>La CEP « considère le paysage comme une composante ou l'expression d'un patrimoine plus global, que ce soit celui de l'Europe ou celui des populations. »</p> |

Document 11 : « La vallée patrimoniale, principes d'aménagement », extrait des Orientations d'aménagement et de programmation du plan local d'urbanisme de Vitré (Ille-et-Vilaine), 2020, p. 13. URL : <https://www.mairie-vitre.com/Plan-local-d-urbanisme.html>

Principes d'aménagement



Document 12 : extrait de Sylvie Salles, « Quand le paysage ouvre un horizon politique : Aix-Marseille-Provence métropole et le sentier métropolitain GR2013 », *Projets de paysage*, n°24, 2021, p.5-7. URL : <http://journals.openedition.org/paysage/20430>

Le parti pris des concepteurs du sentier de grande randonnée et du collectif de marcheurs qui l'ont repéré sur le terrain a été de faire éprouver l'ampleur, la beauté et la complexité des territoires urbanisés où les métropolitains habitent. Le projet s'insère dans un impensé de la construction métropolitaine, dénoncé par l'urbaniste Simon Ronai qui a montré que les représentations de l'aire métropolitaine, basées sur des images emblématiques de la Provence (la Méditerranée, la Sainte-Victoire de Cézanne, la Sainte-Baume de Pagnol, etc.), étaient en décalage complet avec la manière dont le territoire fonctionne et est vécu. Le lien qui est fait entre identité et attractivité est pour lui contreproductif car il accentue les oppositions littoral/arrière-pays, Méditerranée/Provence, ville/nature qui fondent l'éclatement du territoire (Ronai, 2009). Au contraire, le GR2013 met en avant un imaginaire métropolitain bien plus banal. Cet imaginaire « sécrété par la société et fait d'observations et d'expériences » est, pour le géographe Marcel Roncayolo, bien plus sérieux que l'image que l'on vend aux « étrangers », puisqu'il est capable d'en imposer à ces images externes et d'amorcer des changements depuis l'intérieur des territoires (Roncayolo, 2014). [...] Le sentier métropolitain GR2013 permet d'entrer dans cet intérieur, peu connu et peu reconnu, de la métropole. [...] Les paysages vernaculaires et politiques que le sentier traverse sont aussi les paysages produits par l'éclatement territorial que la construction métropolitaine cherche à enrayer.

Les 675 km de sentier du GR2013 ont été repérés et tracés, à partir de 2011, par un collectif d'artistes et de marcheurs qui ont arpenté l'aire métropolitaine à la recherche de chemins non bitumés, en passant sous les autoroutes, en suivant des voies de chemin de fer désaffectées, en

traversant d'anciens sites industriels ou en longeant des périphéries industrielles et commerciales.



(Source de la carte : <https://tourisme-marseille.com/fiche/gr-2013-marseille/>)

Document 13 : extrait du site internet de l'Association pour la Sauvegarde du Patrimoine Artistique et Historique Roussillonnais (ASPAHR), 2021. URL : <https://patrimoine-catalan.fr/2021/03/31/revision-du-psmv-laspahr-va-en-appel/>

À la suite de la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en valeur (PSMV) approuvée par le préfet en 2019, l'ASPAHR, Association pour la sauvegarde du patrimoine artistique et historique du Roussillon, a contesté devant le tribunal administratif de Montpellier la procédure et les résultats de cette révision.

La révision du PSMV de Perpignan a en effet été entreprise en 2014, très rapidement après son approbation (2007) et a surtout consisté à préparer le terrain pour des opérations d'urbanisme de la municipalité, au détriment du patrimoine historique de Perpignan, en déclassant massivement des immeubles protégés. L'ASPAHR n'accepte pas que le patrimoine de la ville soit la « variable d'ajustement » à moduler en fonction des projets d'urbanisme municipaux. C'est au contraire le cadre historique, artistique et paysager de la ville ancienne, inventorié et analysé avec soin, qui doit servir de base aux projets, et non l'inverse.

Par un jugement rendu en janvier, le tribunal a rejeté cette requête. L'ASPAHR, appuyée sur de nombreux conseils, maintient cependant ses griefs et a décidé d'aller en appel. [...]

L'ASPAHR considère que tout projet dans l'ancien intra-muros doit avoir pour but de préserver et d'utiliser au mieux les qualités historiques et paysagères du vieux Perpignan, qui constituent un capital irremplaçable pour la qualité de vie de ses habitants, présents et futurs. Cela ne veut bien entendu pas dire que rien ne doit évoluer, mais dans la majorité des cas, la réhabilitation et la modernisation doivent primer sur la destruction ou les projets faussement contemporains qui ne sont en réalité que des paravents pour des facilités techniques, opérationnelles ou financières inappropriées dans un centre-ville historique.

Document 14 : Document de présentation de la révision du PSMV, mairie de Perpignan 2017



LA REVISION DU PLAN DE SAUVEGARDE ET DE MISE EN VALEUR DE PERPIGNAN

LE SECTEUR SAUVEGARDE

Le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du secteur sauvegardé est un document d'urbanisme relevant d'une volonté politique car non obligatoire, qui s'attache plus particulièrement à préserver un certain nombre de caractéristiques architecturales et urbaines d'un centre historique d'une ville.

Perpignan, pour sa part, a approuvé le sien en 2007.

Il a une superficie de 100 hectares et comprend

3284 immeubles et édifices parmi lesquels :

- 29 classés ou inscrits
- 316 à conserver dans leur ensemble
- 1128 à conserver dans leur volume extérieur
- 1683 sans protection
- 128 à démolir



LES MOTIFS DE LA REVISION

Le bilan de 10 ans de gestion du PSMV de Perpignan a révélé certes, la qualité des actions mises en œuvre sur le domaine public, les commerces et l'habitat, mais surtout les fortes contraintes réglementaires, liées notamment à la classification excessive de bâtiments ne permettant pas la réalisation de nombreux projets, et les réalités de terrain comme la fragilité structurelle des îlots sur les quartiers St Jacques et St Mathieu. (757 immeubles en situation de périls sur une période de 2003 à 2013) rendant l'intervention à l'îlot impossible.

Afin de poursuivre une politique de reconquête du centre ancien plus adaptée aux ambitions de la ville, les membres de la commission locale du secteur sauvegardé de Perpignan ont conclu le 12 décembre 2013 à la nécessaire mise en révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Perpignan.

LES OBJECTIFS DE LA REVISION

- Intégrer les enjeux économiques et sociaux, en proposant une évolution du tissu urbain pour une meilleure attractivité du centre ancien, voué à un fort rayonnement touristique, et adapté à toutes les populations et à plus de mixité fonctionnelle
- Cibler les interventions pour une action plus efficace et plus en profondeur sur les quartiers St Jacques, St Mathieu et la Réal
- Requalifier un axe structurant en diffusant une dynamique de désenclavement des quartiers et en l'utilisant notamment comme le support d'un tissu commercial à développer ainsi que d'un mode de déplacement performant et durable
- Assurer une meilleure compatibilité du nouveau document avec les procédures et les outils opérationnels en cours
- Inclure les enjeux liés au développement durable et les questions liées à la performance énergétique du bâti ancien

Le 01 avril 2014, le Préfet a prescrit la révision du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur du Secteur Sauvegardé de Perpignan et lancé la concertation.

Une période de travail de plus de deux ans a été nécessaire pour les chargés d'études désignés pour cette mission, qui ont visité plus de 1000 immeubles et échangé avec les habitants des quartiers de Saint Jacques, Saint Mathieu et la Réal.

A la suite de cette phase indispensable de prise en compte du contexte patrimonial, économique et social du centre historique de Perpignan, les orientations ont été débattues au cours des différentes commissions locales du secteur sauvegardé co-présidées par le Préfet et le Président de la Communauté Urbaine, Maire de Perpignan, et présentées à la population depuis le début d'année.

Document 15 : extrait de Dorian Bianco, « L'aménagement du territoire est-il une catégorie du patrimoine culturel ? », Carnet Hypothèses de l'École doctorale histoire de l'art et archéologie 124 Sorbonne, 2022. URL : <https://124revue.hypotheses.org/8469>

Les aménagements antérieurs à l'époque contemporaine peuvent être objets de patrimonialisation. Qu'en est-il des aménagements plus récents associés au planning ? [...]

L'aménagement du territoire porte à son accomplissement ce que le paysagiste américain John Brinckerhoff Jackson appelle le paysage politique, désignant la « fabrication » (*making*) du territoire par la puissance publique, du plan orthogonal de la ville romaine jusqu'aux théories de l'urbanisme moderne, si l'on veut bien y inclure même les projets de nationalisation des sols et de planification totale envisagés par Le Corbusier. Le paysage politique s'oppose au paysage vernaculaire qui se définit comme la production de l'espace géographique, sans contractualisation des rapports sociaux, par le bas de la structure sociale (*bottom-up*) comme les communaux médiévaux ou l'auto-construction des années 1970, selon une conception sociologique proche du droit à la ville d'Henri Lefebvre.

Un lien de continuité politique et juridique entre urbanisme classique, aménagement du territoire et protection du patrimoine paysager apparaît rétrospectivement en vertu du principe juridique de souveraineté publique sur les biens fonciers : les théories modernes de l'urbanisme comme les doctrines de protection du patrimoine bâti et paysager reposent tout autant les uns que les autres sur la conquête de l'espace public initiée par l'urbanisme de la Renaissance.

Si le paysage fait déjà l'objet d'une catégorie bien identifiée du patrimoine par la notion de site patrimonial, l'aménagement du territoire ne peut en devenir une nouvelle catégorie qu'à la condition d'élargir l'échelle du patrimoine paysager : il s'agit là encore d'une conquête juridique dont l'aboutissement se situe au XX^e siècle. En France, la première initiative de classement en 1840 n'était revenue qu'à l'échelle individuelle du patrimoine monumental. Au siècle suivant, la notion s'élargit des monuments isolés à leurs abords au nom d'une vision d'ensemble et non fragmentaire de l'espace : ce n'est plus le monument, mais le paysage, qu'il soit urbain ou rural.

La loi du 2 mai 1930 crée la catégorie de « site classé et site inscrit » afin de préserver des ensembles paysagers à valeur pittoresque ou naturelle. La loi du 25 février 1943 institue un cadre géographique de protection des « abords » dans une aire d'environ 500 mètres aux alentours du monument classé tel qu'on la trouve dans la grande majorité des centres-villes et des centres-bourgs ruraux de France. André Malraux déclare le 23 juillet 1962 à l'Assemblée nationale qu'« un chef d'œuvre isolé risque d'être un chef d'œuvre mort », aboutissant à la loi du 4 octobre suivant, dite loi Malraux, établissant le dispositif du secteur sauvegardé dans les centres-villes au sein d'un périmètre à l'intérieur duquel l'Architecte des bâtiments de France se charge de restaurer le patrimoine architectural et urbain jusqu'aux éléments du second œuvre (garde-corps, volets, fenêtres, etc).

Cet élargissement dilate dans le même temps les procédures de patrimonialisation : du classement ou de l'inscription, on passe aux labels (comme le label « Patrimoine du XX^e siècle ») ainsi qu'à la procédure d'inventaire depuis la création par André Chastel en 1964 de l'Inventaire général des monuments et richesses artistiques de la France, visant à « recenser, étudier et faire connaître les éléments du patrimoine qui présentent un intérêt culturel, historique ou scientifique ». Du patrimoine marqué par la finitude de ses objets, nous débouchons sur l'héritage global d'une époque passée, fins prêts pour entrevoir l'ampleur des opérations historiques d'aménagement du territoire comme un nouvel objet à conquérir pour le patrimoine culturel.

Document 16 : extrait de Thomas Zanetti, « Mobiliser le patrimoine contre la gentrification à la Guillotière (Lyon) : une approche anarchiste du patrimoine ? », *Territoire en mouvement, Revue de géographie et aménagement*, n°53-54, 2022, p. 6-9. URL : <http://journals.openedition.org/tem/8627>

Une gentrification par démolition-reconstruction, sans mise en valeur patrimoniale.

Les stratégies de régénération urbaine qui poursuivent des objectifs de (re)développement économique, notamment dans les secteurs tertiaire, immobilier et touristique, et de renouvellement des populations, intègrent très fréquemment une reconnaissance et une valorisation du patrimoine. Ces stratégies sont « largement favorisées par les élus locaux et les promoteurs du développement économique [...], soutenus dans leurs démarches par les associations de défense et de mise en valeur du patrimoine » (Linossier *et al.*, 2004). La transformation de l'image des quartiers concernés est un moyen essentiel de ces stratégies de renouvellement qui sont considérées comme des politiques délibérées de gentrification (Bernt, 2012). Mises en œuvre par les collectivités publiques, elles s'appuient sur le patrimoine, car les valeurs d'authenticité et de singularité qui lui sont attachées sont source de rentes de monopole inscrites spatialement. Le patrimoine s'avère donc particulièrement propice à la constitution d'un « capital symbolique collectif » (Harvey, 2008) formé d'éléments matériels et immatériels qui deviennent les supports d'une consommation culturelle.

À la Guillotière, cette politique de rénovation urbaine, qui a contribué à une dynamique de gentrification, ne s'est pourtant pas appuyée sur les héritages du quartier. Alors que ce dernier ne compte qu'un seul Monument Historique, acquis par un acteur privé, le patrimoine n'a pas été investi par les pouvoirs publics et les acteurs privés dans une optique de valorisation symbolique du quartier, au contraire de certains grands projets urbains lyonnais comme Confluence ou Carré de Soie (Chaudoir, 2014). La stratégie de régénération urbaine ne s'est donc pas accompagnée de mesures de préservation d'éléments bâtis, et la gentrification du quartier s'est au contraire appuyée sur un mouvement de démolition-reconstruction.

Quelques initiatives de valorisation patrimoniale et mémorielle ont par contre émergé du tissu associatif. Le Centre des Musiques Traditionnelles Rhône-Alpes a réalisé un atlas sonore sur les mémoires musicales et multiculturelles de la Guillotière, une association a produit un film abordant les parcours migratoires et le rapport à l'espace public d'un groupe de jeunes hommes guinéens autour de la place Mazagran, située dans le quartier. Enfin, une association lyonnaise de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine a récemment consacré deux bulletins au quartier. Outre ces initiatives associatives, et en l'absence d'une véritable politique publique, la thématique patrimoniale et mémorielle a principalement été saisie par des groupes d'habitants dans le cadre de mobilisations urbaines. [...]

La composition sociale des collectifs pose néanmoins la question de leur représentativité pour des classes populaires et des minorités ethniques qui sont à la base de l'identité de la Guillotière et qui sont les premières victimes des changements actuels. Dans le cas d'un quartier marqué par l'immigration, le recours à la thématique patrimoniale et mémorielle peut permettre d'entretenir des liens entre les collectifs mobilisés, les classes populaires et les personnes issues de l'immigration.

Document 17 : Texte et carte. Extrait du site internet de l'Association Sites & Monuments [qui a pour but de défendre la patrimoine naturel et bâti], 2023. URL : <https://www.sitesetmonuments.org/article1667>

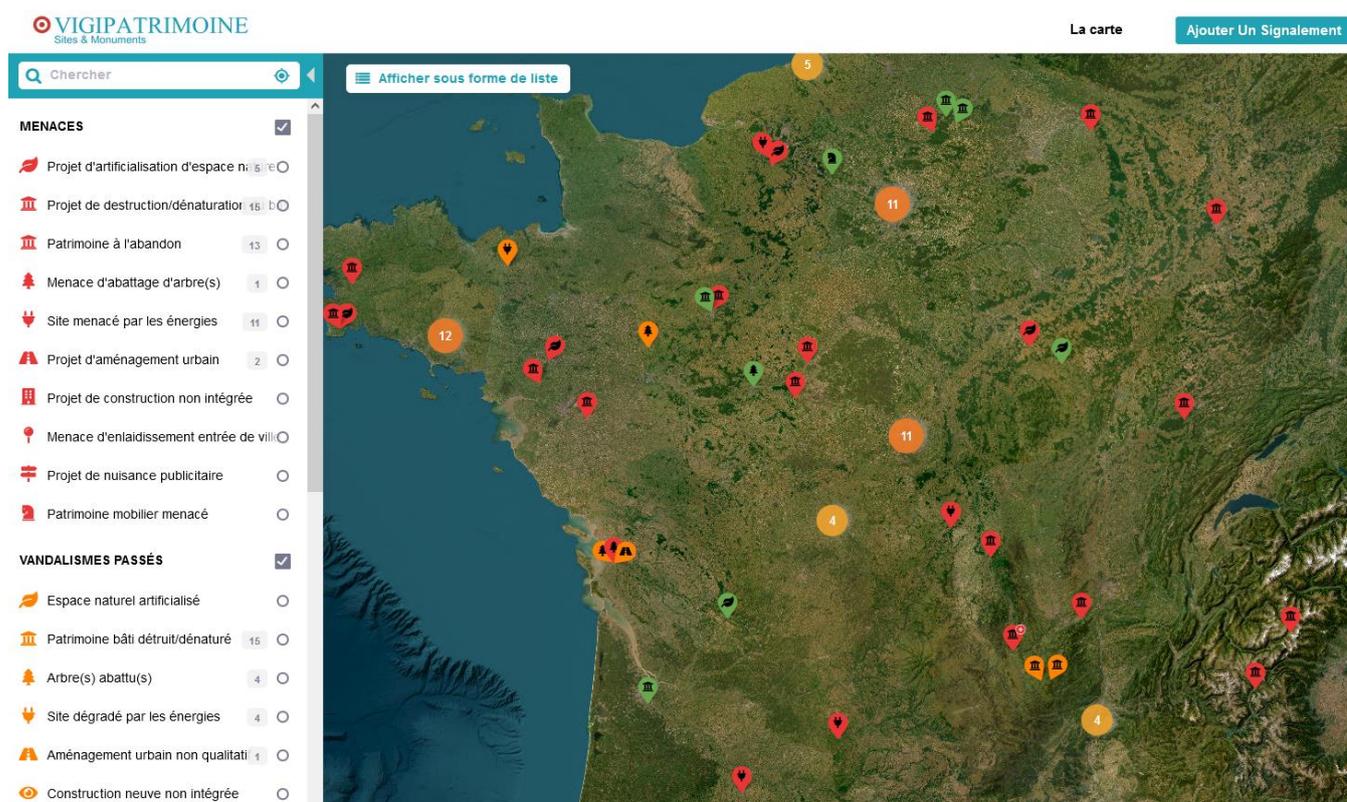
Née à l'initiative de Sites & Monuments, Vigipatrimoine est une cartographie participative en ligne de signalement d'alertes patrimoniales.

La carte, accessible à tous, sans création de compte, permet au citoyen de signaler et aux délégués de Sites & Monuments d'agir en conséquence après analyse de chaque signalement. Grâce à la mobilisation des citoyens, témoins vigilants des transformations de nos paysages et de nos villes, cet outil est alimenté en temps réel. Il offre un panorama des signalements à l'échelle nationale, qui peut être consulté par zone géographique ou par type d'information.

Cette carte permet de répertorier par catégorie les menaces à venir, les vandalismes passés mais également les initiatives vertueuses envers nos patrimoines. Chaque signalement sera traité, analysé et suivi par nos délégués départementaux.

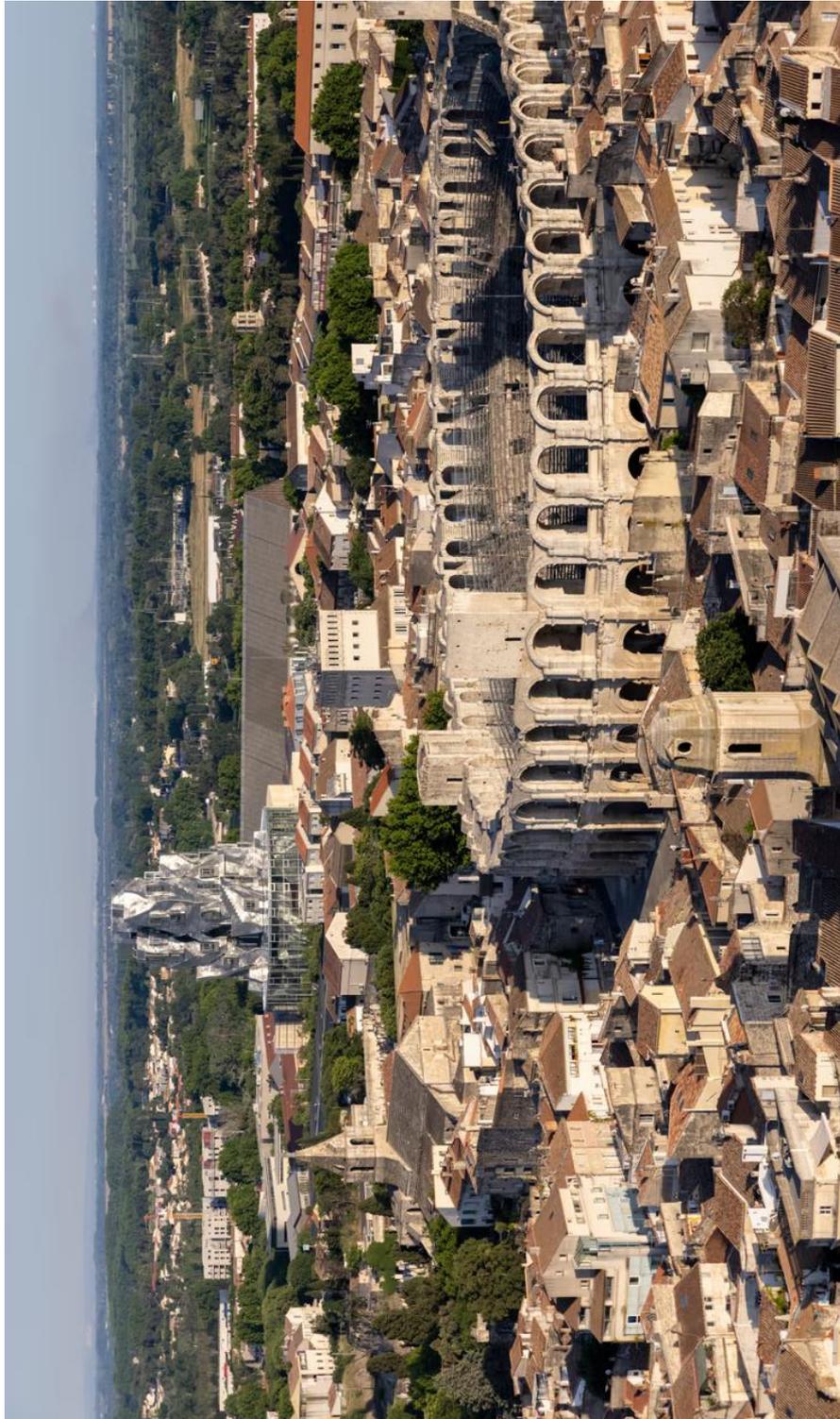
A terme, les marqueurs rouges et oranges des menaces à venir et déjà réalisées révéleront les territoires peu soucieux de leur paysage et de leur patrimoine. A contrario, les marqueurs verts révéleront les territoires sensibles à leurs paysages et leurs monuments. En consultant la carte, chacun peut identifier les territoires subissant les choix de décideurs peu scrupuleux. Et à l'inverse, l'outil cartographique permet de valoriser ceux qui sauvegardent, restaurent et entretiennent leur environnement.

Nous comptons sur vos signalements, qu'ils décrivent des menaces urgentes à combattre ou des destructions avérées qu'il ne faut pas laisser sombrer dans l'oubli.



Document 18 : « Arles ou rien... Un projet artistique clinquant peut-il combler une fracture sociale française ? » Source : Phil Hoad, « Arles or nothing ... can shiny culture bridge a serious French social divide? », *The Guardian*, 26 octobre 2023. URL : <https://www.theguardian.com/artanddesign/2023/oct/26/arles-luma-foundation-frank-gehry-culture-poverty-france>

« Le fait est que nous avons créé un monument, comme l'ont fait les Romains lorsqu'ils ont construit l'arène ici » (Patrick de Carolis, maire d'Arles, à propos de la tour Luma conçue par Franck Gehry).



Photographe : Iwan Baan.

19.B : Localisation des ZAC, du PUP et des éléments préservés du quartier nancéien Meurthe-Canal

